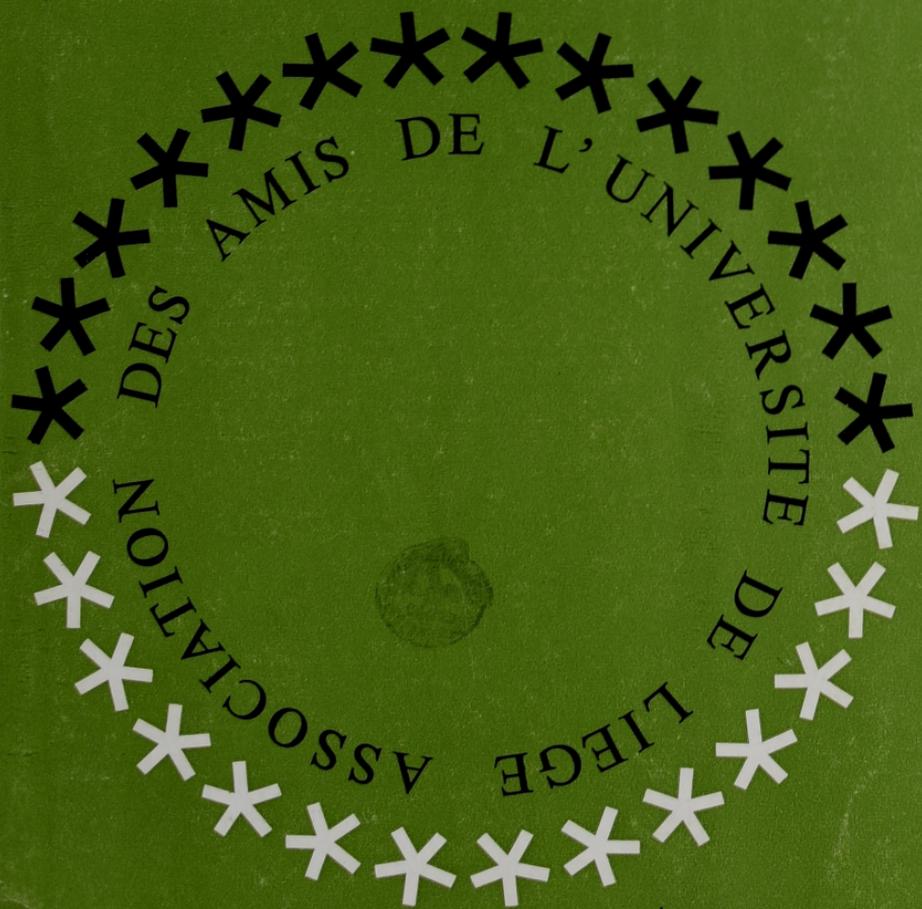


P1196 B

Revue Universitaire de Liège



Bulletin trimestriel
45^e année, numéro 1973-74/1

1 | 73-74

Association des Amis de l'Université de Liège

a. s. b. l.

objectifs

Servir l'Université, tout particulièrement dans sa mission humaine et sociale vis-à-vis du public, de ses étudiants — présents et futurs — et de ses diplômés

Servir ses membres, notamment par des publications et autres activités d'information

ont présidé l'association depuis sa fondation

† Emile Digneffe (1929-37); † Jules Duesberg (1937-47); † Albert Dewandre (1947-61)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. A. LEROUX, Ingénieur A.I.Lg.

Vice-Président honoraire : M. J. REY, Ministre d'Etat, ancien Président de la C.E.E.

Vice-Présidents : MM. M. DUBUISSON, Recteur honoraire de l'Université, M. WELSCH, Recteur de l'Université, et J. STASSART, Professeur à l'Université, Président du Conseil central de l'Economie.

Secrétaires : MM. R. CLEMENS, Professeur à l'Université, et J.-Cl. RUWET, Professeur à l'Université.

Trésorier : M. A. FETTWEIS, Doyen de la Faculté de Droit.

Membres : MM. M. ALBERT, Premier Président émérite de la Cour d'Appel; J. ANDRE, Directeur Général de la S.P.I.; L. CAMU, Président de la Banque de Bruxelles; Baron P. CLERDENT, Gouverneur honoraire de la Province, Président de Cockerill; Baron J. CONSTANT, Procureur Général émérite à la Cour d'Appel, Professeur émérite à la Faculté de Droit; L. DABIN, Professeur à la Faculté de Droit; Th. DARRAS, Docteur en médecine, ancien Président des Anciens de l'U.Lg. à Kinshasa; J. DELCHEVALERIE, Directeur Général à l'Université; E. DELEIXHE, Docteur en médecine; G. DELEIXHE, Directeur de la succursale de Charleroi de la Banque de Bruxelles, Président d'honneur de la Section Bruxelloise des Amis de l'U.Lg.; G. DELREE, Docteur en médecine, Président de l'A.M.Lg.; J. DEMBOUR, Professeur à la Faculté de Droit; R. DEPREEZ, Secrétaire Général de l'A.I.Lg.; A. DE SCOVILLE, Professeur à la Faculté de Médecine, Professeur honoraire à l'Université d'Elisabethville, ancien Président des Anciens de l'U.Lg. au Katanga; N. DESSARD, Ingénieur A.I.Lg.; P. DEVAUX, Inspecteur Médecin vétérinaire, Bourgmestre de Neufchâteau; A. DONEUX, Secrétaire Général adjoint de la Sabena, Président de la Section Bruxelloise des Amis de l'U.Lg.; W. ESSER, Professeur à la Faculté de Médecine; P. EVRARD, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées, ancien Président de la Maison des Etudiants; L. G. FRAIGNEUX, Directeur des ventes honoraires des Usines à Tubes de la Meuse, Président de l'A.L.D.Lg.; R. GODEFROID, Commissaire du Gouvernement près l'Université, Chef de Cabinet du Ministre de la Culture française; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué des Etablissements F. Graindorge; R. GROSEAN, Chargé de recherche à l'Institut de Sociologie, Membre du Bureau permanent du Conseil d'administration de l'Université; P. HARSIN, Professeur émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres; E. KALALA, Conseiller à la Cour suprême du Zaïre, Président des Anciens de l'U.Lg. à Kinshasa; J. LABARBE, Doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres, Membre du Conseil d'administration de l'Université; P. LALOUX, Professeur honoraire à la Faculté de Droit, Président de la S.A. Asturienne des Mines; R. LALOUX, Président honoraire de la F.N.; A. LOUSSE, Recteur honoraire et Doyen de la Faculté de Médecine vétérinaire, Membre du Conseil d'administration de l'Université; E. MASQUELIER, Ingénieur A.I.Lg., Régent honoraire de la Banque Nationale; Ch. MASSONNET, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées; E. MERSCH, Directeur honoraire du siège de Liège de la Banque de Bruxelles; G. MOTTARD, Gouverneur de la Province; Baron J. NAGELMACKERS, Banquier; J. NYS, Président de la Société provinciale de Médecine vétérinaire; J. NYST, Vice-Président de la S.T.I.L., Trésorier de l'A.I.Lg.; R. RAMACKERS, Secrétaire Général de la Société générale Coopérative; R. REMY, Directeur d'administration à l'Université; Cl. RENARD, Vice-Recteur honoraire de l'Université; A. RINGLET, Docteur en médecine, Président de l'Association Namuroise des Anciens de l'U.Lg.; J. ROSKAM, Professeur émérite à la Faculté de Médecine; A. SAMBON, Docteur en médecine, Président de la Section de Mons-Borinage des Amis de l'U.Lg.; H. SARLET, Directeur du Laboratoire de contrôle et de recherches à la S.A. Carideng, ancien Président de l'Association des Chimistes A.C.Lg.; G. SAUVENIER, Directeur de la Compagnie Foncière du Zaïre, Président des Anciens de l'U.Lg. au Shaba; H. SCHLITZ, Administrateur de l'Université; R. SCHUMACKER, Conservateur à la Faculté des Sciences, Membre du Conseil d'administration de l'Université; C. STAINIER, Professeur émérite à la Faculté de Médecine, Président d'honneur du Cercle des Anciens de l'Institut de Pharmacie; G. STIENNON, Directeur-adjoint au Centre d'Etudes Nucléaires de Mol, Président de la Section de Campine des Amis de l'U.Lg.; G. VANDERSMISSEN, Directeur de la Fondation A. Renard; J. YELLENNE, Administrateur de la succursale de Liège de la Banque Nationale; M^{me} J. WATHELET-WILLEM, Chef de Travaux à la Faculté de Philosophie et Lettres, Présidente de l'Association des Romanistes A.R.U.Lg.; MM. A. WILEUR, Secrétaire Général de la S.A. Le Grand Bazar de la Place Saint-Lambert; L. WINAND, Vice-Recteur de l'Université, Professeur à la Faculté des Sciences.

Commissaires : MM. P. FRAIPONT, Professeur émérite à l'Université, et P. MARTIN, Président émérite du Tribunal de Première instance de Liège.

SECRETARIAT PERMANENT

Secrétaire Général : M. J.-M. TEHEUX, Docteur en droit.

Secrétaire d'administration : M^{me} G. PICHULT, Licencié en sciences sociales.

Secrétaire adjointe : M^{me} P. HUSKIN-HANSOUL, Assistante sociale.

APPEL A TOUS LES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

L'avenir de notre Université est en danger. Pourra-t-elle sans dommage irréparable traverser la présente année académique ? Son cadre, obligatoirement maintenu dans d'étroites limites, ne lui permet aucune expansion. Son allocation annuelle, calculée sans qu'il soit tenu compte de façon réaliste de l'augmentation des prix et des salaires, n'est même plus à la mesure de ses activités normales. Certains crédits d'investissement immobilier n'ont pas été inscrits au budget...

NOTRE UNIVERSITE PARVIENDRA-T-ELLE A SURMONTER LES DIFFICULTES QUI SE DRESSENT DEVANT ELLE EN 1974 ?

La situation très grave que connaît l'Université de Liège sera exposée par Monsieur le Recteur Maurice WELSCH, à l'issue de l'Assemblée générale de notre Association le JEUDI 28 MARS 1974, en la SALLE ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE, 7, place du 20 Août à Liège.

20 h : Assemblée générale — A l'ordre du jour : Rapports sur l'activité et la situation financière de l'Association en 1973. — Elections statutaires. — Remise des Prix des Amis de l'Université de Liège. — Les travaux de l'Université au Sart Tilman.

20.45 h : Séance d'information, avec l'exposé de M. le Recteur M. WELSCH, qui sera suivi d'un échange de vues.

Vers 22 h : Réception qui clôturera la soirée.

Le grand public est cordialement invité à assister à cette manifestation.

Les cotisations de l'exercice 1974 sont mises en recouvrement depuis le 1^{er} janvier.

Les Amis de l'Université de Liège qui ne l'auraient pas encore fait sont invités à verser sans retard leur participation au C.C.P. 000-0150713-72 de l'Association, rue Ch. Magnette 2, à Liège.

MONTANT DE LA COTISATION 1974 : INCHANGE.

- Diplômés U. Lg. de 1969 ou années postérieures :
membre effectif : 125 F au moins — ménage : 150 F au moins.
- Diplômés U. Lg. avant 1969 et autres personnes (universitaires ou non) :
membre effectif : 200 F au moins — ménage : 240 F au moins.
- Membres cités chaque année dans la Revue U. Lg. : 500 F au moins.
- Membres protecteurs : 1 000 F au moins.

L'Association compte sur votre précieux soutien et vous en remercie vivement d'avance.

N.B. — La cotisation 1974 n'est pas demandée aux nouveaux membres inscrits entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 1973.

FORET et LHOEST

TELEPHONES : { (019) 540.20
(019) 542.48

**Entreprises
générales
de
Travaux
publics
et
privés à
BOVENISTIER**

4370 WAREMME

Réalisateurs du Gros Œuvre
du HOME DES ETUDIANTS - GUSTAVE RUHL,
du Home et Restaurant de Bavière,
des trois Halls pour Laboratoires d'Essais au Val-Benoît
et de l'Institut d'Education Physique au Sart Tilman

Revue Universitaire de Liège

45^e année, numéro 1/1973-74

Bulletin trimestriel
de l'Association des Amis
de l'Université de Liège

(Association générale des anciens étudiants de Liège)

A.S.B.L. placée sous la présidence d'honneur de Sa Majesté le Roi

Périodique publié avec l'aide financière du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture française

Secrétariat général

2, rue Charles Magnette (2^e étage), Liège

Téléphone : 04/23.98.20

C.C.P. : 000-0150713-72

Sommaire

	Pages
• Appel à tous les Amis de l'Université de Liège	1
• Le Patrimoine de l'Université de Liège, par M. Jean Delchevalerie, Directeur Général à l'Université	7
• La Science dénigrée !, par M. Henri Brasseur, Professeur à l'Université	31
• La réforme de l'enseignement secondaire	37
• Le Palais de la Découverte s'ouvre à l'Université de Liège, par M. Ch. Penel, Sous-Directeur du Palais de la Découverte	45
• L'enseignement des langues de spécialité, par M. André Moulin, Assistant au Service des Langues Vivantes de l'Université	47
• <i>Au fil des jours</i>	
L'Assemblée générale de 1973	65
Journées d'éducation naturelle au Sart Tilman	67
Convention entre le Ministère de la Culture, la Province et l'Université	68
XXVI ^{es} Journées médicales liégeoises	68
« Retour à Liège » des Anciens de Bruxelles	69
25 ^e anniversaire du Comité Universitaire de Solidarité	69
A la station de recherche sous-marine de l'Université	70
Chez les Anciens de Namur	70
Musique en Wallonie	71
Les universitaires dans l'Enseignement secondaire	71
Congrès mondial de démographie	72
La communication audio-visuelle et l'Université	73
La Séance de rentrée académique	73
« Les cahiers des 2000 hectares »	74
Festival international du Diaporama	75
100 ^e anniversaire de la F.E.M.O.	75

Foyer culturel du Sart Tilman	76
Séance académique de décembre	76
Inauguration à l'Hôpital de Bavière	77
L'avenir de l'Université menacé ?	78
Université et Environnement	79
Cours universitaires d'été au Sart Tilman	80
Fondation Fernand Lazard	80
Prix Gallia-Noël 1974	81
• In Memoriam	83
• Nouveaux membres de l'Association	85
• Répertoire des annonces	88

LHOEST

1 rue Charles Magenta (5^e étage), Liège
 Téléphone : 04.23.98.20
 C.C.P. : 000-013013-72

Sommaire

Les droits de reproduction, traduction et adaptation des textes et illustrations sont réservés.

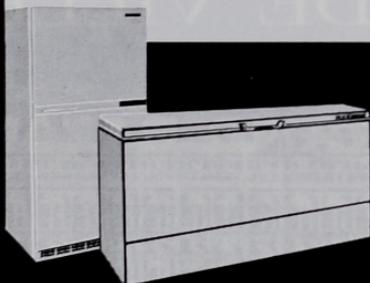
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Réalisation de cette Revue tirée à 8 700 exemplaires :

Paulette Huskin, Geneviève Pichault, Joseph Stassart et Jean-Marie Teheux.

PLUS DE CONFORT

avec les surgélateurs



Large choix de modèles
(horizontaux, verticaux
combinés).
Service après vente
rapide partout en Belgique.
Facilités de paiement.

La marque FN est une garantie
de qualité dans le monde entier.

Renseignements sur simple demande à votre agent FN ou à :
FN - Département Matériel Electroménager 4400 - HERSTAL
Tel. (04) 64.06.00, ext. 2214 ou 2219.

Entreprises Sanitaires

- Plomberie
- Zinguerie
- Couverture
- Gaz

Victor FAUCONNIER

LAUREAT DU TRAVAIL

86, rue de la Station
CHENEE

Téléphone : 65.08.18

NF LA CLE
NAGELMACKERS

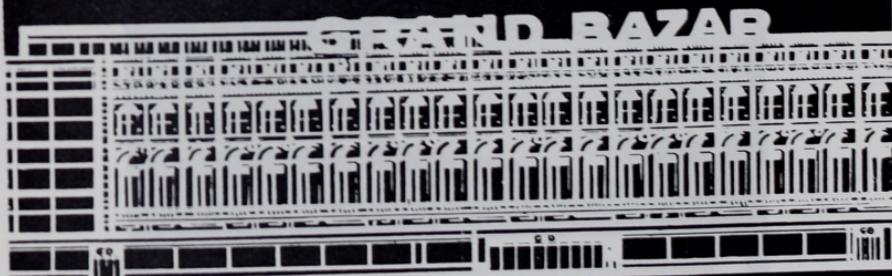
vous ouvre une porte derrière laquelle vous
trouverez toujours l'accueil, la chaleur et la
considération que l'on réserve à un ami.
La clé NAGELMACKERS, c'est la clé de vos
problèmes financiers, car nous les vivons
et les solutionnons depuis des siècles.

Banque Nagelmackers Fils et Cie

32, rue des Dominicains, Liège
12, Place de Louvain, Bruxelles

banquiers de père en fils depuis 1747

LE GRAND magasin d' une GRANDE VILLE



LIEGE
VERVIERS
JEMEPPE
SERAING
HUY

GRAND BAZAR

vous souhaitez apprendre une langue étrangère ?

alors... **Berlitz® !**

avec un mini-budget ?

toujours **Berlitz® !**

**Nouveaux cours collectifs (du jour
et du soir)**

3 mois... 4.300 f.

Anglais - Français - Néerlandais - Allemand
Espagnol - Italien.

Hâtez-vous de vous inscrire !

4000 LIEGE - Rue Pont d'Avroy 24

Tél. 04/23.66.24



Le Patrimoine de l'Université de Liège

Jean DELCHEVALERIE,
Directeur Général à l'Université

Il en est des institutions comme des hommes : on peut les fréquenter sans les connaître, sans s'apercevoir qu'elles évoluent et que tout en restant elles-mêmes, elles n'ont plus aujourd'hui le même visage qu'hier.

Le « Patrimoine » est chose familière dans notre Université : il atteint, par l'une ou l'autre facette de ses interventions, tous ceux, professeurs, assistants et chercheurs, fonctionnaires, étudiants mêmes, qui ont en charge l'une ou l'autre tâche universitaire.

Mais si chacun connaît bien la façon de solliciter et d'obtenir son concours dans le domaine qui l'intéresse, peu nombreux sans doute sont ceux qui pourraient le définir très exactement, dire quelles réalités il couvre de son nom, quel a été son champ d'action hier, quelle est sa situation aujourd'hui. En cette période où l'on tend à porter sur tout des jugements de valeur et où par ailleurs des décisions doivent intervenir sur l'avenir de l'institution, il a paru utile de tenter d'apporter quelques éléments d'information susceptibles d'éclairer chacun, de nuancer éventuellement les appréciations et de lever certaines équivoques.

On pourrait longuement disserter, chiffres à l'appui, sur tels ou tels mécanismes de gestion du Patrimoine, sur l'histoire de telles ou telles activités qu'il a développées.

On a choisi ici une approche plus globale et plus synthétique. Il nous a semblé que l'on retirerait une vision plus correcte et plus ample de ce que le Patrimoine a été pour l'Université et de ce qu'il est maintenant, en le considérant sous trois angles différents :

- tout d'abord sous l'angle de sa réalité juridique : le Patrimoine, c'est « l'Université de Liège » juridiquement personnalisée ;
- ensuite, sous l'angle proprement patrimonial : le Patrimoine, c'est un ensemble de biens et de ressources dont il nous faudra montrer les origines et le mécanisme d'agencement ;
- enfin, sous l'angle des activités qu'il a développées : le Patrimoine, c'est un instrument de politique universitaire.

I. Le Patrimoine universitaire, institution juridique

Une loi du 5 juillet 1920 a accordé la personnification civile aux Universités de l'Etat à Gand et à Liège.

Pourquoi une telle création ? En vue de quel objet précis et, par conséquent, dans quelles limites ?

Au lendemain de la guerre 1914-1918, la *Commission for Relief in Belgium* (C.R.B.) entendait consacrer au développement de l'enseigne-

ment supérieur en Belgique, le reliquat des sommes qu'elle avait pu réunir pour venir en aide à la population belge pendant les hostilités. La réalisation de cette intention généreuse ne posait aucun problème juridique particulier lorsqu'il s'agissait des Universités libres de Louvain et de Bruxelles, celles-ci ayant été dotées de la personnalité juridique par la loi du 12 août 1911, et étant de ce fait « capables » d'accepter la libéralité. Il en allait autrement pour les deux Universités de l'Etat.

Aussi le Gouvernement de l'époque, en acceptant pour sa part le projet américain, s'engagea-t-il à soumettre au Parlement un projet de loi dotant également à la personnalité civile ces deux Universités pour leur permettre de recevoir les fonds que leur destinait la C.R.B.

En réalité d'ailleurs, comme l'exprime l'exposé des motifs de ce projet de loi, la donation de la C.R.B. ne faisait qu'imposer immédiatement une mesure qui était déjà à l'étude lorsque la guerre survint et qui devait permettre aux Universités de l'Etat de bénéficier, comme les Universités libres, des libéralités du mécénat. On croyait en effet à cette époque que, comme c'était le cas par exemple aux U.S.A., de généreux mécènes pourraient contribuer largement à la promotion des établissements de haut enseignement et qu'il suffirait, pour les y encourager, de supprimer l'obstacle psychologique et administratif du détour par le Trésor Public, des fonds destinés aux Universités de l'Etat.

Ainsi donc c'est pour leur permettre de recevoir des donations et de les gérer, dans leur intérêt et sans nulle intervention de l'Etat, que les Universités de Gand et de Liège se virent octroyer la personnalité juridique.

Mais il importe de le souligner aussitôt, l'octroi de cette personnalité propre, distincte de celle de l'Etat, et les règles de gestion différentes qui en découlent, se limitaient strictement à l'administration des biens recueillis par elles et ne s'étendaient pas à la gestion de l'ensemble des affaires universitaires. Rien n'était changé au statut fondamental des Universités de l'Etat, à l'exception de la gestion de leurs biens propres.

Autrement dit, l'Université de Liège a, depuis lors, deux visages :

— celui, d'une part, d'un service public d'Etat, organisé et géré selon certaines règles applicables à la généralité des services publics (marchés publics, comptabilité publique...) et selon un statut légal et réglementaire particulier (mode d'organisation des pouvoirs, statuts des personnes etc.). On sait que ce statut particulier est actuellement défini par la loi du 28 avril 1953 (1) et qu'il organise une assez large « déconcentration » des pouvoirs au niveau d'un Conseil d'administration, sans toutefois remettre à celui-ci l'ensemble des pouvoirs d'organisation et de gestion qui seraient la marque d'une réelle autonomie.

— celui, d'autre part, d'une entité juridique distincte de l'Etat mais chargée exclusivement de la mission de gérer l'ensemble des biens qui appartiennent, en propre, à l'Université. A cet égard, notons de suite que, comme on le verra au chapitre II, plusieurs lois ultérieures ont élargi cette charge bien au-delà des seuls biens reçus en donation et qu'ainsi l'action de Patrimoine déborde largement le domaine de la simple gestion de biens pour toucher à maints aspects de la vie universitaire (voir chapitre III).

On peut donc dire qu'une caractéristique des Universités de l'Etat en Belgique est cette coexistence en leur sein d'un service public à carac-

(1) Modifiée ultérieurement par de nombreuses lois.

tère largement « déconcentré » et d'un établissement public « décentralisé » et autonome (1).

Cette coexistence peut paraître confuse à des yeux non initiés ; elle comporte des inconvénients certains : dualité de statut du personnel, des biens, des règles comptables, etc. ; mais elle est facilitée par l'existence de certains liens organiques entre les deux institutions :

— avant la loi du 28 avril 1953, par la présence au sein de la Commission administrative du Patrimoine, du Recteur et de l'Administrateur-Inspecteur ;

— de 1953 à 1971, par le fait que la présidence de la Commission administrative du Patrimoine et celle du Conseil d'administration de l'Université étaient assurées par une même personne, le Recteur ; qu'en outre, le Vice-Président du Conseil d'administration était membre de droit de la Commission administrative ;

— depuis la loi du 24 mars 1971, par le fait que les deux entités sont gérées par le même Conseil d'administration.

Celui-ci a donc désormais deux missions bien distinctes :

— celle d'agir au nom de l'Etat, engageant donc les biens de celui-ci, nommant du personnel ayant qualité d'agents de l'Etat, agissant dans tous les domaines que lui attribue la loi du 28 avril 1953, selon des procédures et des règles de gestion fixées par cette loi et ses règlements d'application ;

— celle d'agir, au nom de la personne « Université de Liège », engageant donc les biens de son Patrimoine, dans les domaines que lui attribue la loi du 5 juillet 1920, en utilisant maintes règles de droit privé, par exemple le contrat d'emploi.

Il convient encore de noter ici la très sensible différence qui existe pour le Conseil d'administration dans la manière dont il peut aborder les questions et prendre les décisions dans le cadre de ces deux types de compétences. Autant les règles de gestion qu'il doit appliquer dans le premier cas sont précises, nombreuses, rigides souvent et laissant de nombreux secteurs hors de sa portée immédiate d'action, autant la loi du 5 juillet 1920 a laissé de souplesse dans la manière de gérer le Patrimoine et les activités qu'il développe.

En fait, la tutelle de l'Etat se limite ici à la présentation annuelle des budgets et des comptes au Ministre de l'Education nationale, au contrôle du Commissaire du Gouvernement et celui, sur place, de la Cour des Comptes, ainsi qu'à la nécessité d'une autorisation royale pour l'acceptation des dons et legs, à l'exception des dons mobiliers de faible importance.

II. Le Patrimoine, ensemble de biens et de ressources

Le Patrimoine a vécu jusqu'à présent quelque cinquante années. A l'origine, les biens dont il était propriétaire étaient exclusivement consti-

(1) En droit administratif, on entend par « décentralisation », un « mode d'organisation des services publics qui consiste à confier leur gestion à des agents qui sont les organes et les représentants, non pas du pouvoir central, mais d'une personne publique autre que l'Etat ». Quant à la « déconcentration administrative », c'est « un système d'organisation dans lequel un pouvoir de décision engageant une personne publique déterminée est attribué à un agent subordonné à l'autorité supérieure du service ». Elle se réalise, lorsqu'elle est dite externe, par « l'attribution d'un pouvoir propre de décision à des agents extérieurs — régionaux ou locaux — d'une administration ou d'un service public déterminé ». (J. DEMBOUR, Institutions de droit public et administratif, 2^e partie, Les Presses universitaires de Liège, 1972, pp. 24 et 25)

tués par le montant de la donation de la C.R.B. à laquelle il a déjà été fait allusion ; les subsides qu'il pouvait distribuer chaque année provenaient uniquement des revenus de ces biens.

Les choses ont bien changé depuis : d'une part, la valeur des biens (portefeuille, trésorerie, immeubles) qui sont la propriété du Patrimoine sont, même en tenant compte des dévaluations monétaires, hors de proportion avec celle de la donation initiale ; d'autre part, l'importance des recettes annuellement comptabilisées est sans commune mesure d'une part avec celles de 1921 et d'autre part avec celles des revenus proprement dits des biens.

Cette constatation pose deux questions.

La première : que s'est-il passé de 1921 à 1972 qui ait pu accroître ainsi la valeur des biens et surtout le volume des ressources annuelles ? Pour y répondre, il nous faudra exposer pourquoi et comment des sources de biens et de revenus sont venues progressivement s'ajouter à la donation initiale.

La seconde pourrait être formulée ainsi : le fait que les ressources annuelles sont de loin supérieures aux seuls revenus des biens signifierait-il que gérer le Patrimoine, consiste sans doute à gérer des biens mais surtout à accueillir un ensemble d'activités universitaires qui transitent pas ses comptes ? Autrement dit, le Conseil d'administration a-t-il sur les biens et ressources provenant des différentes masses de revenus que nous aurons indiquées dans la première partie de ce chapitre II, un égal pouvoir de disposition ? Peut-il, sur tous les biens dont il est propriétaire user à son gré de ses droits de propriétaire ?

Cette question nous incitera à montrer, dans la seconde partie de ce chapitre II, le mécanisme général de fonctionnement du Patrimoine. Elle nous incitera également à réfléchir sur la portée de la notion de « revenu net du Patrimoine » introduite par la loi du 27 juillet 1971 relative au financement et au contrôle des Universités.

A. Origine des diverses sources des biens et ressources du Patrimoine

On voudra bien se référer au tableau ci-annexé (page 18) qui rassemble et ordonne l'ensemble des masses budgétaires du Patrimoine.

1. Les donations et les legs

La raison d'être initiale du Patrimoine, on l'a dit, était de recevoir la donation de la C.R.B. et ultérieurement les dons et les legs de mécènes attentifs au sort de l'Alma Mater. Si l'on escomptait par là que le mécénat contribuerait puissamment au développement de l'Université, le calcul était quelque peu optimiste. Tout d'abord le nombre des donateurs et l'importance de leurs apports ont été, en dépit des encouragements que la loi du 8 mars 1951 a voulu leur donner sous forme d'immunités fiscales, sans commune mesure avec les nécessités financières de ce développement. En outre, ces donations ont été faites, le plus généralement, dans un but bien déterminé ; elle comportaient en quelque sorte des charges, celles, par exemple, d'organiser tel prix dans telle discipline, d'octroyer telle bourse à tels étudiants ou chercheurs ; ainsi s'imposait-il au Patrimoine de constituer ce que l'on a appelé des « fondations » (1) portant généralement le nom du mécène,

(1) Sans personnalité juridique.

auxquelles étaient chaque année affectés des revenus correspondant au montant de la donation et destinés à permettre l'exécution de la charge imposée.

On peut donc dire que les donations n'ont pas, sauf exception, constitué pour le Patrimoine une source de revenus totalement disponibles pour le développement général de l'Université ; elles ont permis de doter celle-ci de moyens d'encouragement ou de récompense de travaux d'étudiants, de chercheurs, de savants.

Aussi voit-on au tableau ci-annexé que nous avons rangé les fondations et les autres donations de ce type parmi les comptes « individualisés », c'est-à-dire ceux dont le Conseil d'administration n'a pas la libre et complète disposition pour élaborer son propre budget.

Par contre, nous avons classé dans la catégorie des comptes propres (c'est-à-dire ceux dont le Conseil d'administration dispose sans restriction et qui lui permettent de constituer un budget annuel de dépenses d'intérêt général) la donation C.R.B. (1) et les quelques donations qui sont faites sans affectation déterminée.

C'est le moment de noter l'importance, pour l'histoire du Patrimoine, du phénomène de la dévaluation monétaire qui a contribué à l'érosion de ses biens et revenus. Dès 1936 et ensuite après la guerre 1940-1945, on perçoit au travers des procès-verbaux des réunions de la Commission administrative, les singulières restrictions de dépenses auxquelles il fallut se résoudre pour boucler les budgets ; on assiste aussi à un vaste effort auprès du Gouvernement pour obtenir des compensations à ces dévaluations et des garanties pour le maintien de la valeur du capital.

Des garanties pour l'avenir, on les cherche du côté de placements immobiliers. Ceux-ci étaient interdits, à l'origine, par une disposition de la loi du 5 juillet 1920 qui prévoyait que les Universités de l'Etat « ne peuvent posséder en propriété ou autrement que les immeubles nécessaires à l'accomplissement de leur mission ». Cette interdiction fut levée par une loi du 11 mars 1954 qui permit d'acquérir des immeubles de rapport.

Des compensations, on les cherche du côté de subventions de l'Etat. Et effectivement, l'Etat intervient de cette manière dans les années qui suivirent la guerre. Mais leur caractère temporaire et aléatoire (chaque année le Parlement devait voter ce crédit particulier), leur minime importance aussi, firent que l'on chercha ailleurs une solution définitive ; nous montrerons, sub 2 ci-dessous, quelle fut celle-ci.

2. Les droits d'inscription des étudiants

Avant 1958, les droits payés par les étudiants au moment de leur inscription au rôle, aux cours et aux examens, étaient perçus par un agent du pouvoir central et immédiatement versés au Trésor public ; ils contribuaient ainsi, au même titre que les impôts et les taxes, à alimenter le budget général du Royaume.

Une loi du 3 mars 1958 a décidé que le montant de ces droits d'inscription conserveraient désormais leur destination universitaire, en devenant la propriété du Patrimoine.

Pourquoi cette mesure ? Dans quel but et moyennant quelles charges ? L'exposé des motifs du projet de loi répond clairement à ces ques-

(1) Cette donation, augmentée de l'apport de la Faculté de Médecine vétérinaire, constitue le « capital » du Patrimoine.

tions : il s'agit de revaloriser les ressources des Patrimoines des Universités de l'Etat.

L'exposé des motifs note en effet que « la puissance d'achat des revenus du capital primitif a été très sensiblement diminuée par suite des dévaluations monétaires successives » ; qu'« afin de compenser dans une certaine mesure les effets de cette diminution », des subventions annuelles avaient été octroyées au Patrimoine de chaque Université mais que « toutefois, ce ne sont là que des expédients » ; que les Universités ont maintenant à faire face « à des exigences nouvelles, provoquées notamment par l'accès aux études supérieures d'étudiants issus de couches sociales plus larges ».

Dans quel but cette « dotation » nouvelle au Patrimoine, faite d'ailleurs, notons-le, « de façon définitive » ? Deux objectifs sont définis par le Législateur aux Commissions administratives des Patrimoines : l'un consiste à permettre à celles-ci de « continuer à jouer leur rôle traditionnel » ; le second est une invitation à « étendre leur mission dans les domaines social et culturel » ; et l'exposé des motifs précise qu'à ce dernier point de vue, il peut s'agir, notamment, de participer financièrement à la gestion des Cités universitaires, à l'organisation de la surveillance médicale des étudiants, aux activités estudiantines de caractère sportif, artistique et éducatif.

En contrepartie de cette dotation, les Patrimoines ont désormais la charge de payer les allocations octroyées au personnel scientifique pour les exercices pratiques et qui incombait jusqu'alors à l'Etat ; d'autre part, les subsides votés par le Parlement depuis quelques années pour revaloriser les ressources des Patrimoines, sont évidemment supprimés.

L'intention du Législateur, ainsi très nettement exprimée, d'opérer par cette mesure, une adaptation des revenus des Patrimoines, justifie que le montant des droits d'inscription des étudiants soit inscrit dans la comptabilité (voir tableau) parmi les recettes normales, régulières, alimentant le budget général du Patrimoine et à la disposition totale du Conseil d'administration, sous réserve pour celui-ci d'exécuter la charge rappelée ci-dessus. Bien entendu — et en tout cas jusqu'au moment du vote de la loi du 3 août 1960 dont il sera question au point 3 ci-dessous — le Patrimoine de l'Université de Liège a développé, grâce à ces ressources nouvelles, des activités et des services nouveaux dans le domaine social et culturel des étudiants : c'est l'époque où le Service des Etudiants a été créé ; où se sont concrétisés les projets d'érection d'un premier home pour étudiants ; où sont institués les cercles culturels interfacultaires, etc.

3. La subvention sociale

Deux ans plus tard, s'affirme davantage la volonté de l'Etat de rencontrer ces problèmes « socio-culturels » des étudiants, non plus cette fois en émettant le souhait qu'une partie des revenus universitaires y soit consacrée mais en octroyant des subventions spéciales, calculées selon des normes et comportant un type de gestion particulier.

C'est en effet une loi du 3 août 1960 qui a accordé aux Universités (à toutes les Universités du pays ainsi qu'aux établissements y assimilés et non plus seulement aux Universités de l'Etat) des « avantages sociaux » et cela, dans les perspectives et les conditions que voici rappelées d'après les documents parlementaires.

L'objet de la loi a été de reconnaître que « par suite de l'accroissement de la population estudiantine... les Universités ont, en plus de leurs missions traditionnelles, à assumer de nouvelles tâches pour aider l'étudiant à résoudre les problèmes étrangers à l'enseignement : logement, nourriture, soins de santé, vie culturelle et sportive, orientations psychologique et professionnelle » ; la loi visait aussi le développement dans les Universités, d'organismes (cités, restaurants, services sociaux, services d'orientations...) qui assument des tâches dans ces domaines.

En conséquence, la loi prévoit de façon *durable* un mode de financement approprié à ces objectifs. Elle établit, à cet effet, des normes de financement basées sur le nombre des étudiants.

Le Gouvernement avait songé, au moment du dépôt du projet de loi, confier ces subventions sociales à des institutions particulières, dotées de la personnalité juridique, que les Universités auraient le devoir de créer et de faire agréer par le Gouvernement. Au cours des débats au Parlement, cette idée a été abandonnée et remplacée par les dispositions suivantes, plus réalistes sans aucun doute mais qui marquent cependant bien la volonté de l'Etat, très différente des intentions exprimées en 1958, de donner à ses interventions une affectation précise.

Les subventions sociales sont attribuées aux Universités elles-mêmes et, pour ce qui concerne les Universités de l'Etat, à leur Patrimoine. Celui-ci a le devoir de donner à ces subventions une destination particulière, à savoir la création d'un fonds individualisé et régi selon des règles propres. Celles-ci devraient prévoir — le Législateur s'est contenté ici d'un vœu — que les étudiants participent à l'organisation et à la gestion des services d'étudiants.

Il est encore précisé, dans les travaux parlementaires, que les Universités « jouissent de la plus entière liberté dans l'utilisation, la répartition de ces fonds sociaux et cela... sans l'intervention du Commissaire du Gouvernement ».

C'est la Commission administrative du Patrimoine qui est « responsable vis-à-vis du Ministre de l'affectation légale des fonds, de l'établissement des rapports, budgets, comptes... ». En outre, « la totalité de la subvention annuelle ne doit pas nécessairement être dépensée la même année ; elle peut servir, par exemple, à constituer un fonds en vue de la construction de homes, restaurants, etc. ».

Tel est l'objet de la loi du 3 août 1960. Quelle application en a été faite à l'Université de Liège ?

Comme le souhaitait le Législateur, les subsides annuels ont été versés à un compte individualisé, distinct des revenus propres du Patrimoine (voir tableau) ; l'excédent des recettes sur les dépenses de l'année (ou l'inverse) a de même été individualisé sous forme d'une réserve particulière, comme le permettait la loi ; au point de départ, on a dénommé celle-ci « réserve pour édification de homes d'étudiants », l'espoir étant qu'elle pourrait contribuer à l'érection de constructions sociales pour les étudiants (1). Quant aux dépenses, leur programme a été, avant d'être arrêté par la Commission administrative, soumis, avec des fortunes diverses selon le degré de volonté de participation des étudiants, à un Comité social consultatif paritaire institué à cette

(1) Ultérieurement, la loi du 9 avril 1965 a permis un autre mode de financement de ces constructions, par la voie d'emprunts garantis par l'Etat.

occasion. Depuis la mise en vigueur de la loi du 3 mars 1971, ce Comité social a pratiquement disparu ; son rôle tend à être repris par les étudiants membres du Conseil d'administration (1).

4. Les recettes de l'article 63 de la loi du 28 avril 1953

L'article 63 de la loi du 28 avril 1953 concerne les « prestations » effectuées par l'Université et ses services scientifiques ainsi que le sort des rémunérations qui y sont afférentes.

Avant que cette disposition légale n'intervienne, les services universitaires effectuaient, bien entendu, au profit de tiers des prestations rétribuées. Songeons, par exemple, à certains laboratoires de la Faculté des Sciences appliquées qui, soucieux d'établir entre l'Université et l'industrie des relations de collaboration concrète, exécutaient pour des entreprises, des essais, analyses ou recherches. Citons encore les cliniques et les policliniques universitaires qui, avec l'instauration en Belgique dans l'immédiate après-guerre d'un régime de sécurité sociale, recevaient et soignaient de plus en plus de malades et de moins en moins de malades indigents.

Or, aucune disposition légale ou réglementaire (hormis un arrêté d'exception en faveur du laboratoire du génie civil) n'existait en la matière ; ceci créait une incertitude quasi totale sur les réponses à donner à maintes questions : les rétributions ainsi méritées par les services, à qui revenaient-elles ? Au Trésor public ? Mais c'eût été priver ces services de la possibilité de simplement couvrir les frais supplémentaires nécessités par leurs prestations. Au professeur lui-même ? Mais ce n'eût pas été équitable, puisque les prestations n'étaient pas nécessairement son fait personnel mais celui de tout un service universitaire créé et financé grâce aux deniers publics. A une caisse de service dès lors ? En dépit de leur inexistence officielle, on vit effectivement proliférer des caisses de services, disséminées soit dans des comptes bancaires ou postaux tenus par le Professeur, soit dans des comptes d'ordre du Patrimoine, soit dans des comptes d'ordre de l'Assistance publique, au hasard des initiatives ou des relations des professeurs.

Bien entendu, si les recettes avaient un caractère officieux, les dépenses qu'elles permettaient de faire l'étaient également et les autorités universitaires n'avaient sur elles ni droit de regard ni, *a fortiori*, possibilité d'élaborer une politique d'ensemble quant à l'utilisation de l'infrastructure universitaire pour ce type de prestations.

Le but de l'article 63 a été d'apporter en la matière une *règle*, de régulariser *juridiquement* les choses, de manière à ce qu'ensuite, les Universités de l'Etat puissent se doter d'une organisation adéquate et si possible, d'une politique.

Cette règle est simple ; elle porte sur deux points :

1) Elle affirme d'abord que « les laboratoires, les cliniques et autres services similaires » peuvent, dans certaines conditions fixées par le Roi, effectuer des prestations rétribuées. L'arrêté royal d'application précisera que le Conseil d'administration de l'Université est habilité à autoriser ces prestations et à fixer le taux de leurs rémunérations.

(1) En sa séance du 14 février 1973, le Conseil d'administration a institué une « Commission des activités socio-culturelles des étudiants », composée du Recteur et des quatre administrateurs-étudiants, chargée d'élaborer une politique en ces matières et une répartition des fonds disponibles à cet effet.

Ainsi le Conseil d'administration est-il constitué juge de l'opportunité — et par conséquent des limites — pour un service de disposer de l'infrastructure universitaire pour effectuer, au-delà de ses missions classiques, des prestations en faveur de tiers.

2) Elle vise ensuite la destination des ressources. L'Etat renonce à faire jouer en l'espèce la règle du transfert au Trésor public des revenus d'un service public. Moyennant l'interdiction des caisses particulières des services, le Patrimoine devient l'attributaire, le propriétaire des rétributions provenant des prestations.

En contrepartie, le Patrimoine aura la charge d'organiser la comptabilisation des opérations, en veillant — les travaux préparatoires de la loi sont explicites — à ce que les fonds ainsi recueillis et comptabilisés servent essentiellement au développement des services qui les ont promérites. La mesure est en effet prise dans le but d'encourager, et non d'entraver, ce type d'activités dans toute la mesure compatible avec l'intérêt général de l'Université. En outre, des débats publics au Parlement, on retire l'assurance que celui-ci est attentif à la possibilité pour le personnel participant aux prestations, de recevoir des indemnités particulières lorsque celles-ci sont justifiées.

Notons encore que, grâce à cette mesure, le problème des prestations extra-universitaires des professeurs qui, dans certains cas, avait pu être irritant à force d'incertitude avant 1953, reçoit une solution de principe : ou bien le professeur agit, dans ces prestations, à titre personnel et, dans ce cas, sa situation sera jugée selon les règles de l'article 45 de la loi du 28 avril 1953 ; ou bien c'est lui-même et l'ensemble de son service qui sont en cause et, dans ce cas, c'est l'article 63 qui est concerné.

Tel qu'il était rédigé en 1953, l'article 63 ne visait que les activités des services scientifiques proprement dits. Son champ d'application a été ultérieurement élargi par la loi du 3 mars 1958 (cette même loi qui opère le transfert au Patrimoine des droits d'inscription des étudiants). Désormais les rétributions « pour les prestations de tout ordre » effectuées par les Universités de l'Etat, échappent à la règle du versement au Trésor public et sont attribuées au Patrimoine. C'est ainsi que sont désormais propriété du Patrimoine, les ressources provenant des biens universitaires appartenant à l'Etat : loyers d'immeubles, produit de la vente d'électricité, de bois, de publications, etc.

Quelle utilisation a été faite à Liège de cette règle de l'article 63 ? En se référant aux documents de l'époque, on peut résumer comme suit l'essentiel des mesures qui ont été prises et l'esprit qui a présidé à leur élaboration :

1 — Souci de clarté et d'ordre tout d'abord.

Comme la loi y incitait, les caisses de services furent progressivement supprimées et leurs fonds (liquidités et titres) rassemblés au Patrimoine ; le principe du droit de propriété du Patrimoine sur ces ressources fut affirmé ; le contrôle de la Société fiduciaire fut établi sur l'ensemble des comptes relevant de l'article 63. Le Conseil d'administration de son côté eut à examiner chaque demande des services universitaires d'effectuer des prestations rémunérées, en vue de les y autoriser officiellement et de régler les questions d'assurance et de tarif des prestations. Ces autorisations officielles ont eu notamment pour effet de donner le droit aux chefs des services concernés, d'utiliser pour leurs prestations, les locaux, le matériel et le personnel appartenant à l'Etat.

2 — Préoccupation d'assurer le développement des services et de les mettre en liaison avec la vie économique du pays.

Dans une circulaire rectorale de l'époque, est mise en évidence l'idée que l'article 63 est « un moyen d'expansion nouveau qui permet de promouvoir dans certains services, les recherches scientifiques et qui rend possible désormais, sur un plan officiel, l'établissement et l'intensification d'une collaboration extrêmement féconde avec des milieux extra-universitaires et notamment avec l'industrie ».

3 — Reconnaissance officielle du rôle et de la responsabilité des chefs de services.

Chacun pour leur part, le Conseil d'administration et la Commission administrative ont, selon les termes de la circulaire pré-rappelée, « constitué les professeurs qui effectuent des prestations, titulaires des droits et des responsabilités inhérentes à leurs fonctions de chefs de services. C'est donc maintenant d'une manière entièrement régulière et officielle... que les professeurs qui ont reçu l'autorisation de prester effectuent toutes les démarches nécessaires à la bonne fin de la mission universitaire particulière qui leur a été reconnue ».

Comment les fonds promérités par les chefs de services seront-ils gérés de manière à respecter les exigences du développement des services, les prérogatives reconnues aux professeurs-chefs de services et tout à la fois les contraintes résultant de la conduite générale de l'Université ? C'est un règlement de la Commission administrative du Patrimoine en date du 28 juin 1957 qui a réglé la question. Il prévoit essentiellement que :

1 — Les fonds promérités en suite des prestations autorisées par le Conseil d'administration demeurent à la disposition du chef de service, sous déduction de certains prélèvements opérés pour couvrir les frais de gestion des comptes.

2 — Ces fonds sont portés à des comptes du Patrimoine, individualisés au nom du professeur responsable et gérés par celui-ci soit sous forme centralisée soit sous forme décentralisée. La forme de gestion centralisée consiste dans le fait que les recettes sont versées dans la caisse générale du Patrimoine et que les dépenses sont liquidées après visa du Recteur ou de son délégué, sur production de documents justificatifs, les services du Patrimoine assurant les tâches comptables et le secrétariat social du personnel. Quant à la forme décentralisée, elle signifie que les recettes sont versées à un compte postal ou bancaire spécial à chaque service mais ouvert au nom du Patrimoine, que les dépenses sont liquidées directement par le Professeur, lequel a l'obligation de tenir une comptabilité dont il rend compte mensuellement et qui est insérée dans la comptabilité générale.

3 — Dans les limites de ces fonds, les chefs de service ont le droit d'engager les dépenses justifiées par l'intérêt du service. Ils peuvent notamment nommer le personnel nécessaire pour travailler sous leur autorité, leur direction et leur surveillance — ce qui les constitue « employeurs » de ce personnel — mais en se conformant à la réglementation de louage de service et en fixant des traitements analogues à ceux des agents de l'Etat.

Nous avons cru devoir rappeler, pour l'essentiel, ces règles qui sont encore d'application aujourd'hui et qui au total consacrent le principe de la responsabilité *personnelle* des professeurs-chefs de service. Elles ont incontestablement encouragé maints services universitaires à se

développer, tout en permettant aux autorités académiques de suivre attentivement leur situation financière et de veiller au respect d'un certain nombre de règles générales. Doivent-elles être maintenues telles qu'elles, à un moment où apparaissent deux phénomènes apparemment contradictoires : d'une part, l'importante accumulation de ressources dans certains services ou groupes de services — ce qui peut poser sur de nouvelles bases, le problème de l'utilisation des fonds selon des politiques plus élaborées — et d'autre part, certaines restrictions récentes dans le financement de recherches qui risquent de faire jouer — mais est-ce moralement admissible ? — la responsabilité personnelle (c'est-à-dire sur leurs deniers propres) des chefs de services ?

Ces dispositions sont d'application générale aux services qui effectuent des prestations. Parmi ceux-ci, les cliniques et les policliniques sont de loin les utilisateurs les plus importants de l'article 63.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler à leur propos que c'est grâce au principe contenu dans cet article 63 qu'a pu recevoir une solution, le problème de l'attribution des honoraires médicaux — si confus avant 1953 — et qui mettait en cause aussi bien certains professeurs personnellement que leur service, l'Université et l'Assistance publique.

Des conventions successives entre le Patrimoine universitaire et la Commission d'Assistance publique de Liège ont en effet progressivement établi une situation claire et largement satisfaisante quant au sort des honoraires dus par les malades hospitalisés.

D'autre part, l'Assistance publique a été amenée à reconnaître que les policliniques (c'est-à-dire l'organisation des consultations et des soins aux malades non hospitalisés) étaient exclusivement universitaires et à renoncer à toute intervention en ce domaine comme à toute prétention aux honoraires médicaux y afférents.

A partir de là, et toujours dans l'optique d'assurer une aide efficace aux cliniques et policliniques en même temps que le respect de certaines règles générales, le Patrimoine a créé un service administratif près la Faculté de Médecine ; celui-ci a été chargé d'organiser la perception des honoraires des malades non hospitalisés et de centraliser, pour les faire récupérer par l'Assistance publique, les notes d'honoraires dus aux médecins par les malades hospitalisés.

Sur un autre plan, la Commission administrative du Patrimoine a régularisé les conditions d'indemnisation particulière des professeurs cliniciens et des membres de leur personnel.

D'autre part, préoccupée des conséquences que pourrait avoir une utilisation trop individualiste des fonds, elle a incité les chefs des services hospitalo-universitaires à se réunir en commission et à concerter leur action, spécialement leurs problèmes financiers communs.

Au surplus, un Comité de coordination a été créé en 1969 ; il est composé de sept membres élus par les chefs de service hospitalo-universitaires, représentant les différentes disciplines existant au sein de l'hôpital ; il a pour mission :

- a) — d'harmoniser dans la mesure du possible la gestion des divers services tout en tenant compte des impératifs de chacun d'eux ;
- b) — d'établir chaque année un tableau des prévisions budgétaires sur propositions des chefs de service ;
- c) — d'assurer la liaison entre les chefs de service et l'administration de la C.A.P.U. ;

d) — de promouvoir et de coordonner les initiatives d'intérêt commun et notamment de faire toute suggestion quant à l'utilisation des fonds de la « promotion médicale » ;

e) — d'éviter les thésaurisations non justifiées. »

Tombent encore dans le champ d'application de l'article 63, d'une part, les comptes de la Cité universitaire et d'autre part, ce que nous appelons les « recettes diverses ».

Au sujet de ces dernières, il suffit de rappeler qu'elles concernent un type de ressources qui depuis la loi du 3 mars 1958 échappent à la règle du versement au Trésor public et sont attribuées au Patrimoine : loyers d'immeubles universitaires de l'Etat, produit de la vente de publications, de bois, d'électricité, etc.

Elles ont jusqu'ici été portées à des comptes individualisés, en raison du fait qu'elles sont une application de l'article 63 ; on pourrait cependant prétendre en toute logique qu'elles devraient s'ajouter aux recettes générales du Patrimoine et intervenir ainsi dans son budget de dépenses d'intérêt commun.

Quant aux comptes de la Cité universitaire, ils concernent les loyers des chambres louées aux étudiants dans les homes et le prix des repas payés dans les restaurants universitaires. A l'origine, la gestion de ces ressources relevait d'un établissement d'utilité publique créé à l'initiative du Patrimoine mais distinct de celui-ci. Cette institution a dû être mise en liquidation pour la raison suivante : comme chacun le sait, les homes et restaurants sont loin d'équilibrer leurs recettes et leurs dépenses ; les crédits de l'Etat mis à la disposition de l'Université ont toujours dû intervenir ; or, la Cour des comptes a jugé ces interventions juridiquement inadéquates à partir du moment où elles étaient destinées à un établissement distinct de l'Université elle-même (1).

Il reste une chose importante à dire au sujet de l'article 63 : la loi du 27 juillet 1971 l'a supprimé ; conditionnellement toutefois, en ce sens qu'il reste d'application aussi longtemps qu'un arrêté royal n'aura pas réglé la matière.

La raison de cette suppression est mystérieuse. L'exposé des motifs fait allusion au principe d'égalité des statuts entre toutes les Universités et à l'opportunité, dans cette perspective, de leur imposer à toutes, de percevoir, dans les mêmes conditions et selon des barèmes identiques qui seraient fixés par le Roi, les « droits, frais et rétributions ».

Les « droits » visaient sans nul doute le minerval payé par les étudiants, les « rétributions » pouvaient concerner les recettes des services. Mais un amendement adopté par le Parlement, a transformé le terme « rétributions » en « rétributions en faveur des étudiants ». Ainsi venait à manquer l'esquisse de justification de la suppression de l'article 63, mais celle-ci reste acquise aussi bien quant au droit pour l'Université et ses services d'effectuer des prestations rétribuées, qu'à l'attribution au Patrimoine de ces rétributions.

Quel sera le régime destiné à remplacer celui de l'article 63 ? il est actuellement impossible de le prévoir. Quoi qu'il en soit, dans l'état

(1) L'article 26 de la loi du 27 juillet 1971 prévoit que « ne sont pas couvertes par ces allocations » (il s'agit des allocations de l'Etat aux Universités en application des normes), « les dépenses sociales en faveur des étudiants ». Certains interprètent ce texte non pas comme l'indication que les dépenses de ce type sont subsidiées par ailleurs, mais comme une interdiction de les imputer à charge des allocations de l'Etat. Une telle interprétation met en cause tout le système de financement de la Cité universitaire.

actuel des choses, le régime ancien reste en vigueur mais il est certain que sa suppression conditionnelle a déjà eu des conséquences sur le plan universitaire et dans un sens qui ne semble pas favorable aux principes d'une claire gestion.

5. La « promotion médicale »

L'exercice de la médecine dans un hôpital universitaire coûte plus cher qu'ailleurs : ce principe a été reconnu depuis longtemps par l'Etat. Déjà en 1951, un arrêté royal prévoyait une intervention spéciale, sous forme d'un subside annuel du Ministère de la Santé publique, « pour couvrir les charges résultant de l'enseignement et de la recherche dans les hôpitaux universitaires ». C'est cet arrêté royal qui a été, notons-le en passant, à l'origine des conventions intervenues entre l'Assistance publique et l'Université quant à la répartition des honoraires médicaux (voir ci-dessus sub 4).

Nous vivons aujourd'hui sous un autre système dont l'objectif est toutefois analogue au précédent. La loi du 28 décembre 1963 sur les hôpitaux a prévu que, dans le cas des hôpitaux universitaires, une somme supplémentaire viendrait s'ajouter au prix normal de la journée d'entretien pour « encourager la promotion médicale ». Les précisions sur la portée de cette disposition et sur les modalités de son exécution ne sont intervenues qu'en 1967. A ce moment, il est devenu clair que ce surplus à la journée d'entretien, quoique versé à l'Assistance publique, ne revenait pas à celle-ci pour couvrir des charges *hospitalières* mais bien au Patrimoine universitaire pour promouvoir la *médecine* universitaire.

Que faut-il entendre par promotion médicale ? Quelle destination précise donner à ces ressources ?

Le Conseil des Hôpitaux avait constaté que la dispensation des soins dans un hôpital universitaire exige le recours à un personnel médical plus nombreux et plus spécialisé que dans un établissement ordinaire. La « promotion médicale » devait essentiellement servir à rémunérer ces médecins.

En conséquence, la Commission des chefs de service hospitalo-universitaires proposa — et sa proposition fut acceptée par la Commission administrative — de créer un cadre de médecins d'hôpitaux, supplémentaire et parallèle à celui de l'Etat.

Ainsi l'hôpital universitaire de Liège est-il désormais doté d'un nombre supplémentaire appréciable de médecins, engagés certes sous contrat d'emploi mais dans des conditions aussi équivalentes que possible à celles de leurs collègues du cadre de l'Etat. Ils ont pour mission d'œuvrer, aux différents échelons de la « carrière » qui leur est ouverte, avec certes le même esprit universitaire que les autres mais avec une attention orientée vers les problèmes de la médecine hospitalière plutôt que vers ceux d'enseignement et de recherche proprement dits.

Ce cadre est-il définitif ? Une carrière complète y est-elle possible ? Les initiateurs du projet le croyaient et aussi les responsables universitaires. Peut-être faut-il être moins optimiste aujourd'hui, puisque tout récemment, les milieux gouvernementaux à la recherche d'économies ont pris des mesures mettant gravement en cause l'existence de la dotation de promotion médicale. On peut cependant espérer que, à défaut de la continuation de ce mode de financement, un autre sera inventé pour faire face à ce type particulier de besoin.

6. Les subsides de recherche

Autre type de recettes perçues chaque année par le Patrimoine universitaire et dont la destination est de permettre aux services individuellement concernés d'exécuter les prestations scientifiques qui en ont été la cause : les subventions des fondations scientifiques, belges ou étrangères, officielles ou privées.

On sait le développement qui a été donné ces dernières années aux incitations à la recherche scientifique ; il n'est pas nécessaire de discuter longuement sur ce point.

Ce que nous voudrions souligner, c'est l'originalité de notre Université, par rapport à maintes autres, quant à l'effort de concentration de ce type de ressources, comme des recettes de prestations, dans un organisme central — concentration qui n'exclut d'ailleurs pas la responsabilité personnelle des chefs de service intéressés comme il a déjà été indiqué. Cette formule de gestion présente semble-t-il maints avantages par rapport à celle, qui est plus généralement en vigueur ailleurs, d'une dispersion des comptes : elle permet d'une part, aux chefs des services scientifiques d'éviter des tâches d'administration absorbantes et stériles (on songe par exemple à la comptabilité, au secrétariat social, à la gestion du personnel) ; elle permet d'autre part aux autorités universitaires d'être mieux et plus globalement informées de la situation réelle des différents organes productifs de travaux scientifiques et de maîtriser davantage une situation qui risquerait sinon de devenir anarchique.

Un autre point mérite encore d'être souligné — et la remarque vaut également pour maints autres comptes de services (par exemple, les comptes de l'article 63). Les dépenses effectuées par les chefs de service à partir de leurs comptes sont évidemment limitées aux ressources de ces comptes et le Patrimoine n'est en rien concerné par leurs déficits éventuels. De même, le personnel engagé par les chefs de service pour travailler, sous leur direction et sous leur surveillance, aux tâches résultant des subventions et des contrats de recherche, n'est pas, à proprement parler, du personnel du Patrimoine.

Et cependant, le Patrimoine pourrait être indirectement impliqué, surtout en cette période de restriction financière, dans les conséquences de certaines situations délicates dont nous citerons deux exemples : le financement public de certaines recherches ne s'opère pas toujours avec une régularité et une stabilité remarquables ; des décisions de renouveler certains contrats de recherche peuvent être longuement différées ; faut-il pour autant laisser se disperser des équipes de chercheurs ayant fait la preuve de leur valeur et qui sont ainsi mises en péril ? Le Patrimoine a dû dans quelques cas prendre le risque — et ce risque est parfois considérable — d'assurer, par voie d'avances qu'il espère récupérables, les périodes de transition. Mais au-delà de ces avances de trésorerie, le Patrimoine ne risque-t-il pas d'être lourdement mis en cause, en fait ou en droit, dans la douloureuse question des préavis auxquels sont contraints parfois d'avoir recours des chefs de service dont les recherches ne sont plus financées ?

Ce sont là des questions entièrement nouvelles dans une Université qui a vécu, jusqu'à il y a peu, dans des perspectives d'expansion et qui se trouve placée brusquement dans une grande incertitude financière.

7. La « masse de manœuvre »

Par ce terme d'allure militaire, on fait allusion à deux comptes qui sont rangés parmi les comptes individualisés du Patrimoine (pour une raison historique aujourd'hui dépassée), à savoir la dualité Commission administrative-Conseil d'administration.

Il s'agit de sommes dues à l'Université en raison de dépenses faites en commun par celle-ci et par les Fondations scientifiques nationales dans un cas, par l'Assistance publique dans le second cas.

Dans le premier cas, certains professeurs obtiennent des subsides des Fondations scientifiques nationales pour l'acquisition d'appareillages de recherche, moyennant le paiement par l'Université d'une quote-part de leur coût. La commande de l'appareillage étant unique, son paiement était intégralement supporté sur le budget Etat ; il était donc équitable que la Commission administrative ne bénéficie pas de la quote-part des Fondations mais la tienne, dans un compte distinct, à la disposition du Conseil d'administration.

D'une manière analogue, le Conseil d'administration supporte sur ses crédits-Etat, des charges d'équipement et des frais de fonctionnement des salles d'opérations de l'hôpital qui en définitive incombent légalement à l'Assistance publique — et qui lui sont d'ailleurs remboursés par le biais de la journée d'entretien. Celle-ci rembourse ces sommes au Patrimoine qui les place également dans un compte à la disposition du Conseil d'administration.

Une autre partie de ces remboursements, qui compense des frais pris initialement en charge par les services médicaux concernés, est affectée à ces derniers.

8. Les « comptes pour ordre »

Il s'agit de sommes d'argent, de propriété extra-universitaire, qui sont gérées par une personne de la maison ou une organisation ayant son siège dans notre Université. Voici, par exemple, un professeur liégeois qui détient un mandat dans une organisation scientifique internationale et qui de ce fait doit gérer certains crédits. Le Patrimoine lui prête ses bons offices et plus précisément son organisation comptable et financière ainsi que son secrétariat social. Il va de soi que, pour autant, il ne devient ni propriétaire des sommes qu'il comptabilise, ni employeur du personnel concerné, ni responsable en quoi que ce soit de la gestion des dits fonds. Ceux-ci sont donc tenus dans des comptes pour ordre.

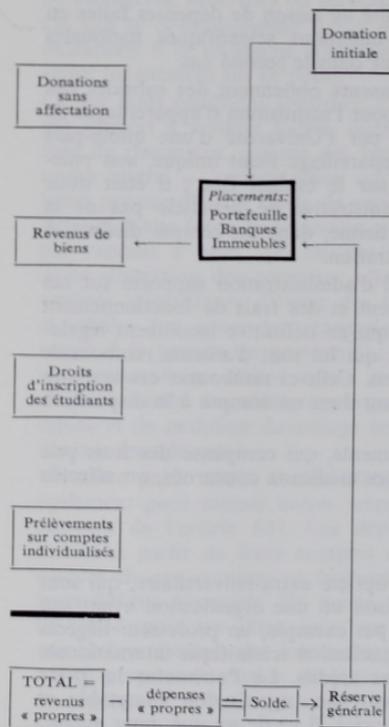
Parmi ces comptes pour ordre ainsi ouverts au Patrimoine, on peut ranger celui qui reçoit chaque année, en vertu d'une disposition légale introduite par la loi du 6 juillet 1964 dans le statut des Universités de l'Etat, pour des motifs d'ailleurs restés obscurs, le montant des indemnités d'examen à distribuer parmi les membres des jurys, selon des règles décidées par le Conseil d'administration.

9. Le compte des prélèvements

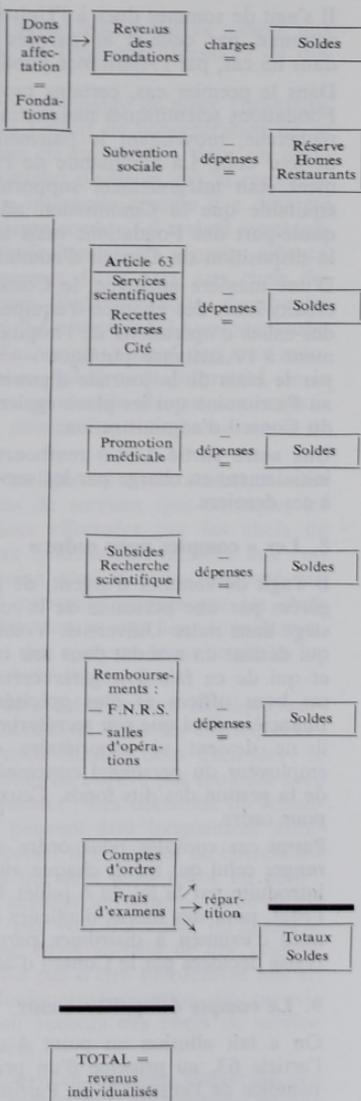
On a fait allusion au point 4 ci-dessus, en parlant des comptes de l'article 63, au principe d'un prélèvement annuel sur ces comptes au bénéfice de l'ensemble du Patrimoine, et destiné à couvrir les frais de leur gestion. Initialement ces prélèvements s'étendaient, d'une manière d'ailleurs différenciée, à l'ensemble des comptes des services ; ils ne

PATRIMOINE DE L'UNIVERSITE DE LIEGE

COMPTES « PROPRES »



COMPTES « INDIVIDUALISES »



s'appliquent aujourd'hui qu'aux seuls comptes décentralisés ainsi qu'aux comptes des cliniques et des policliniques. Les résultats de ces prélèvements rentrent dans le budget général du Patrimoine et concourent au budget général de ses dépenses annuelles ; ils couvrent en fait une partie — minime d'ailleurs — du coût des services comptables et le coût du service administratif près la Faculté de Médecine dont il a été également question au point 4 ci-dessus.

B. Mécanisme général du budget du Patrimoine

On vient de montrer quelles sont les principales sources de recettes du Patrimoine, leur origine, leurs objectifs. Comment classer ces diverses masses financières de manière à cerner de plus près la réalité de l'Institution ?

a) Un premier type de classement est possible : il consiste à regrouper les masses financières selon leur nature ; on verrait apparaître ainsi cinq types de recettes, d'importance relative très différente :

1 — les donations et les legs. On notera qu'il s'agit de recettes occasionnelles ;

2 — les revenus *des biens* appartenant au Patrimoine : portefeuille et immeubles ; ils représentaient en 1971 environ 3 % de l'ensemble des recettes ;

3 — les revenus d'*activités* exercées dans l'Université, qu'il s'agisse d'honoraires médicaux, de la rémunération d'autres prestations scientifiques ou encore du produit des locations de chambres dans les homes et des ventes dans les restaurants et bars universitaires. Cette catégorie représente environ 68 % des recettes de 1971 ;

4 — les revenus qui proviennent du versement par les étudiants des *droits* d'inscription au rôle, aux cours et aux examens. Ceci représente 3 % des recettes de 1971 ;

5 — l'ensemble des *subventions* destinées à l'Université soit par l'Etat, soit par les Fondations scientifiques pour encourager tantôt une politique « socio-culturelle » en faveur des étudiants, tantôt des programmes de recherche scientifique, tantôt encore la promotion de la médecine universitaire. Ces subventions représentaient en 1971, 26 % environ des recettes.

Cette classification a le mérite de confirmer l'impression que l'on a pu ressentir à la lecture des pages précédentes, à savoir que l'essentiel des revenus du Patrimoine ne proviennent pas des biens dont il est propriétaire, non plus que des donations dont il peut être le bénéficiaire, mais bien des activités universitaires dont il gère les ressources, c'est-à-dire des comptes des services scientifiques.

Et à cet égard, il convient d'observer que ce rassemblement, au sein d'une institution unique, de fonds provenant ou destinés à des services scientifiques est un phénomène sans doute peu banal dans l'organisation des Universités belges. D'où cette conséquence, sur laquelle il nous faudra revenir, que les comparaisons entre les Patrimoines des Universités sont nécessairement vouées à des complications extrêmes, sinon à une impossibilité.

b) Mais pour apercevoir de plus près le mécanisme général de fonctionnement du budget du Patrimoine, il faut procéder à un autre

classement. On l'a vu déjà, il existe dans le Patrimoine deux types de comptes bien distincts : les uns sont *individualisés* et nous avons montré pourquoi en examinant leur origine ; les autres servent à alimenter un budget *général* — que nous appelons communément le « budget propre » du Patrimoine. Expliquons-nous.

Lorsque l'Etat verse annuellement au Patrimoine une subvention destinée à favoriser les activités socio-culturelles des étudiants, le Patrimoine devient sans doute propriétaire de ces sommes ; mais il a le devoir de les affecter intégralement à la destination voulue par l'Etat et il ne peut les faire entrer en ligne de compte dans le calcul des recettes disponibles pour promouvoir d'autres opérations d'intérêt universitaire. Il doit donc les inscrire à un compte individualisé, distinct de son budget propre, qui servira à alimenter les seules dépenses reconnues d'intérêt socio-culturel. Si en fin d'exercice, apparaît un excédent des recettes sur les dépenses, le solde doit lui aussi rester individualisé et il est donc versé à une réserve appropriée et non pas à la réserve générale du Patrimoine.

Il en est de même, par exemple, pour les revenus des Fondations et plus généralement (du moins les choses ont-elles été comprises ainsi jusqu'à présent) pour tous les comptes repris dans la 2^e colonne du tableau.

Par contre, d'autres recettes ont jusqu'à présent été jugées entièrement disponibles — parce qu'elles n'étaient pas, dès l'origine, affectées à un objet précis — pour alimenter le « budget propre » du Patrimoine, c'est-à-dire pour permettre à sa Commission administrative (au Conseil d'administration depuis 1972) d'imaginer et de réaliser des interventions qui sont sa propre contribution au développement de l'Université. Ces recettes, ce sont essentiellement les donations éventuelles, les revenus des biens (y compris les revenus des soldes des comptes individualisés), le montant des droits d'inscription des étudiants et les prélèvements effectués chaque année sur certains comptes individualisés. Ce budget propre ne représentait en 1971 que 6 à 7 % de l'ensemble des recettes enregistrées. Il a cependant permis de financer un ensemble non négligeable d'opérations ou d'interventions d'intérêt universitaire général qui eussent été impossibles ou, en tout cas, moins rapides et efficaces si elles avaient dû être financées par le budget de l'Etat.

Ce « budget propre » est cependant fragile : on pourrait aisément le réduire à très peu de chose, par exemple en décidant de renoncer aux prélèvements, ou bien en « affectant » à une destination exclusivement étudiante la totalité des droits d'inscriptions ou bien enfin en limitant les revenus des biens aux seuls biens « propres ».

Il l'est encore, mais indirectement cette fois, par une règle introduite par la loi du 27 juillet 1971 et qui concerne la déduction du « revenu net » du Patrimoine des allocations annuelles de l'Etat. C'est ce dont il nous faut maintenant parler.

c) *Le revenu net du Patrimoine.* Réaliser une égalité de financement des Universités en établissant l'égalité de leurs statuts, tel est l'objectif avoué de la loi du 27 juillet 1971. Il y aurait bien des choses à dire sur l'égalité des statuts, comme d'ailleurs sur l'égalité de financement. Bornons-nous ici à constater que cette égalité de financement, le Législateur a entendu la réaliser en mettant en œuvre un système de critères dits objectifs et en poussant la logique jusqu'à tenir compte des « Patrimoines » respectifs des universités.

On a du penser, se souvenant de tels généreux legs ou donations faits jadis à certaines Universités, qu'il serait juste que l'Etat rétablisse l'égalité vis-à-vis des Universités moins favorisées par le mécénat. Dans cette ligne — contestable, à notre avis, mais non dénuée d'une certaine logique — on eût pu croire que l'on déduirait des allocations de l'Etat le revenu net des *biens* appartenant en propre aux Universités. C'est à une toute autre notion que le Législateur a fait appel, celle de la différence entre les *recettes* et les *dépenses* du Patrimoine. Si l'on a lu les pages précédentes, on aperçoit aussitôt la complexité du calcul à opérer pour établir cette différence.

Tiendrait-on compte de *toutes* les recettes et les dépenses qui transitent par la comptabilité du Patrimoine? A coup sûr non, car il est impensable par exemple que l'on retienne les simples «comptes d'ordre». Mais où faut-il s'arrêter? D'autre part, comme il a déjà été dit, les Patrimoines des diverses Universités recouvrent des situations bien différentes, de même que des politiques fort diverses, en ce qui concerne les comptes des services scientifiques. Comment tracer équitablement et sur le plan d'une réglementation générale, une ligne parmi les masses financières détenues par les Universités et qui permette de voir ce qui doit être déduit des ressources allouées par l'Etat pour établir une égalité complète?

Près de deux ans après le vote de la loi, on s'interroge encore.

D'autant que les « déductions » peuvent, selon la règle légale, devenir, dans certains cas, des « additions » aux allocations de l'Etat. En effet, à l'initiative d'un Parlementaire soucieux de l'avenir de certaines Universités, le Législateur a reconnu que la différence entre les recettes et les dépenses pouvait devenir négative et que, dans ce cas, la différence serait ajoutée à l'allocation de l'Etat. Ce Parlementaire songeait, en faisant sa proposition, à soulager les Universités libres des charges des emprunts contractés par elles, dans le cadre de la loi du 9 avril 1965, pour leurs constructions. La loi votée, l'interprétation de cette disposition reste litigieuse. Et cela crée une incertitude supplémentaire dans toutes les Universités, et des inquiétudes dans la nôtre, sur l'interprétation qui sera finalement donnée à cette notion de revenu net du Patrimoine.

III. Le Patrimoine, instrument de politique universitaire

Quelle a été l'œuvre du Patrimoine au cours des quelque cinquante années écoulées? Quelle a été l'importance de son rôle dans le développement de l'Université de Liège?

Il faudrait faire œuvre d'historien pour répondre à ces questions avec tous les détails nécessaires et avec l'appréciation critique souhaitable. Il faudrait un autre article pour expliquer l'objet de chacune des principales réalisations du Patrimoine, les problèmes qu'elles voulaient rencontrer, les modalités de leur mise en œuvre. Qu'il nous suffise ici d'en donner un aperçu général, en esquissant une classification rapide, schématique et d'ailleurs non exhaustive, de différents domaines où le Patrimoine a exercé son action et en tentant de définir les caractéristiques essentielles de celle-ci.

A. Domaines d'intervention du Patrimoine

Ils sont nombreux et fort divers, couvrant un large éventail des intérêts et des préoccupations de l'Université de Liège à différents moments de son existence.

Au point de départ, c'est-à-dire dans l'immédiate après-guerre 1914-1918, à une époque où les crédits mis par l'Etat à la disposition de l'Université étaient fort médiocres, les fonds du Patrimoine ont essentiellement servi à promouvoir des activités de recherches scientifiques ainsi que l'accroissement des collections et des bibliothèques. Ces interventions ont procédé, non pas de programmes volontaristes — encore que l'idée en ait été défendue à l'époque — mais d'encouragements individuels de chercheurs au moyen de distributions de subsides (voyages, publications scientifiques, animaux de laboratoires, matériel et équipements scientifiques, livres, etc.).

Mais déjà dans les premières années de son existence, le Patrimoine intervient pour appuyer des démarches universitaires qu'il ne serait pas possible de réaliser ou, à tout le moins, qui se heurteraient à de lourdes difficultés ou comporteraient des risques de retard considérable, si elles étaient entreprises selon les règles statutaires des Universités de l'Etat ; par exemple, c'est par le biais du Patrimoine et grâce à une souscription organisée par celui-ci, que l'Université a acquis, à cette époque, les terrains du Val-Benoît nécessaires à la construction des Instituts de la Faculté des Sciences appliquées.

Le développement supplétif, par rapport à l'action principale menée grâce au budget de l'Etat, de la recherche scientifique et aussi des enseignements universitaires est une constante dans l'histoire du Patrimoine. Il s'opère dans des voies et selon des types d'interventions très variés dont on donnera ci-dessous un aperçu :

— encouragement aux contacts scientifiques internationaux par le moyen d'invitations de conférenciers étrangers, de subsides pour missions scientifiques, d'organisation de colloques internationaux, d'institution d'une chaire annuelle d'actualité scientifique, d'octroi de bourses pour des chercheurs étrangers, de jumelages inter-universitaires, etc.

— création de postes scientifiques inexistant dans le cadre de l'Etat : collaborateurs de l'Université, maîtres de stages, boursiers de spécialisation, boursiers de 3^e cycle, chargés d'enseignements ; indemnisation de certains maîtres de conférences étrangers à l'Université ; création temporaire, en anticipant sur les réglementations officielles, d'un cadre d'associés, de lecteurs, etc.

— aide à la création et soutien au développement de services scientifiques par des avances de fonds, des crédits d'équipement, des constructions.

Le Patrimoine est intervenu également, et de diverses manières, dans le domaine de la politique estudiantine : participation à la création de « La Mâson » et ensuite au développement de ses installations, érection de homes et de restaurants, création du Service Social, du Service des Etudiants, du Service Psychologique des Etudiants, d'un Comité Social Consultatif ; création d'un Service des Langues Vivantes, y compris des cours de français pour étudiants étrangers ; institution de Cercles interfacultaires à caractère culturel, appui financier au Service d'information sur les carrières universitaires, incitations diverses à la participation des étudiants à la Discothèque, crédits pour voyages

didactiques, bourses pour étudiants étrangers et notamment pour des étudiants du Tiers Monde,...

Autre domaine d'intervention, celui de la présence de l'Université dans les problèmes du Tiers Monde : mandats dits, à l'époque, « coloniaux », missions scientifiques interdisciplinaires au Congo et au Ruanda-Urundi, participation à la création et au financement de FULREAC, financement du CEDEV, etc.

Le Patrimoine a apporté sa quote-part aux activités de « relations publiques » de l'Université : frais de réception de l'Université ou d'organisation de cérémonies universitaires ou facultaires, financement de conférences d'extension universitaire, paiement de cotisations à des organismes nationaux ou internationaux d'intérêt universitaire ou para-universitaire, etc.

De même encore, le Patrimoine a-t-il contribué à la présence de l'Université et à l'essor de certaines institutions régionales ; citons seulement le Centre de Recherche Métallurgique, le Centre de Technologies Nouvelles, le Conseil Economique de la Province de Liège (CEPLI), le Centre liégeois d'Informatique et d'Organisation, l'A.S.B.L. « Revivre chez soi », etc.

Le Patrimoine a de même activement participé à la création d'une administration universitaire, des secrétariats de Faculté, de services d'économat dans les Instituts.

Des problèmes inhérents au statut du personnel de l'Université ont reçu une solution grâce à la contribution du Patrimoine : indemnités pour utilisation de voitures personnelles dans certains déplacements professionnels ; frais de formation du personnel ; avances sur traitements ; aide de caractère social, etc.

Enfin le Patrimoine a développé une politique immobilière particulièrement active : acquisition de terrains au Val-Benoît pour l'érection de la Faculté des Sciences appliquées ; restauration de l'Abbaye du Val-Benoît ; acquisition de terrains au Sart Tilman ; acquisition de terrains à la presqu'île de la Revellata et construction de la station océanographique ; construction du cercle « l'Eperon » ; érection de homes et de restaurants. N'oublions pas qu'il y a peu, le Patrimoine n'a pas hésité à prendre transitoirement le relais de l'Etat pour permettre la continuation des constructions au Sart Tilman, en engageant une partie importante de ses avoirs dans des avances aux entrepreneurs et en supportant, en conséquence, une perte de revenus appréciable.

B. Nature et caractéristiques des interventions du Patrimoine

Les modes d'intervention du Patrimoine sont souples, variés, adaptés aux circonstances. Il peut s'agir d'octrois de crédits mais aussi de prêts et d'avances de fonds ou encore d'organisation de souscriptions. On utilise la personnalité du Patrimoine pour assurer la présence de l'Université de Liège dans la création d'institutions juridiques. On utilise des contrats d'emplois, des contrats d'entreprises, des contrats de bail, des contrats de recherche. Tantôt on intervient par la voie de réglementations générales, tantôt on crée des titres ou des fonctions ou encore des bourses d'études ou de recherches, des prix ou des subventions.

Mais ce qu'il est important de souligner, ce sont les caractéristiques de ces différents types d'interventions du Patrimoine. En schématisant à l'extrême, on peut dire que la plupart de celles-ci ont un caractère supplétif ; on veut dire par là qu'elles se situent au-delà des capacités soit financières, soit réglementaires de l'Université considérée comme organisme d'Etat. Maintes dépenses ne peuvent pas, en pratique, être faites par ce dernier en raison des règles de la comptabilité publique auxquelles les Universités de l'Etat sont soumises. Maintes démarches ne peuvent s'opérer que selon des procédures parfois compliquées, toujours génératrices de retard. Des adaptations sont sans doute possibles aux règles des organisations des Universités de l'Etat mais elles prennent du temps à se concrétiser et il est parfois indispensable d'anticiper. Le Patrimoine permet précisément d'intervenir efficacement et à temps.

Une autre caractéristique des interventions du Patrimoine, c'est leur caractère temporaire : une fois que les conditions sont réunies pour que l'Etat soit en mesure de reprendre des initiatives prises par le Patrimoine, celui-ci cesse ses interventions pour les consacrer à de nouveaux objets. Ainsi, avec des moyens en somme réduits mais multi-formes, peut-on consacrer un effort sur un objet reconnu d'intérêt universitaire, le réaliser et ensuite porter son attention sur un autre objet. Dernière caractéristique à noter, c'est l'harmonie des décisions prises par le Patrimoine avec celles des autorités académiques.

Une constatation en guise de conclusion. L'objet de ces notes n'est pas de porter un jugement de valeur mais d'informer. C'est, je crois, donner une information objective que d'observer ceci : on peut apprécier diversement la politique suivie par le Patrimoine en tel ou tel domaine, on peut critiquer ou applaudir telle décision prise à tel moment sur tel objet ; mais il est indéniable que le Patrimoine a été et reste un instrument irremplaçable de politique universitaire.

Jean DELCHEVALERIE.



**Emblème de la Qualité
Symbole de la Sécurité**

**TOUT LE MATERIEL
DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :**

Extincteurs portatifs et mobiles
Véhicules anti-incendie
Installations automatiques
de détection et d'extinction

ANSUL INTERNATIONAL S.A.

Rue de Stalle 151 - 1180 BRUXELLES

Tél. : 02/77.21.50



PHENIX WORKS s. a.

4110 FLEMALLE-HAUTE

SPECIALISTE DE LA TOLE REVETUE



GALBEST :

Tôle galvanisée de haute qualité.

ESTETIC :

Union métal-peinture. Tôle pré-traitée. Vaste gamme de tons et de revêtements.

SKINPLATE :

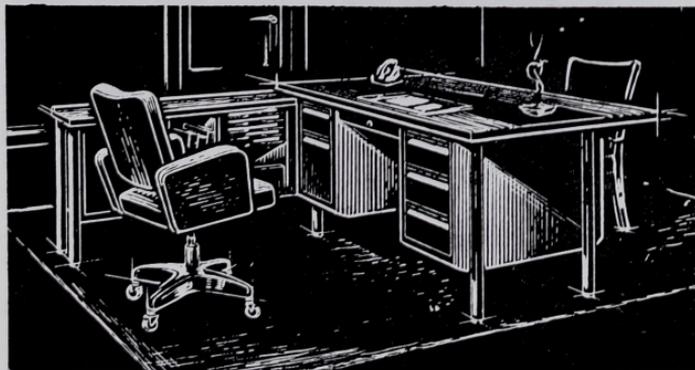
Union vinyle-métal. Tôle pré-traitée recouverte par laminage d'un film plastique.

Commercialisation par :

EURINTER S.A.

Quai Hoover 1, - 4110 FLEMALLE-HAUTE, Belgique - Tél. 04/33.49.30 - Télex 041.210

BUREAUX - TABLES - CLASSEURS
FICHIERS - ARMOIRES - BIBLIOTHEQUES
RAYONNAGES METALLIQUES - SIEGES



ACIOR

— PLUS DE 400 BUREAUX DIFFERENTS
— PLUS DE 500 SIEGES DIFFERENTS

Bruxelles 3 - Antwerpen - Gent - Charleroi - Kortrijk - Hasselt - Luxembourg

4940 TROOZ (LIEGE) Téléphone : 04-71.63.21 (6 lignes)



Des hommes
pour vos problèmes,
des ordinateurs
pour les traiter rapidement.



Société Générale de Banque

La science dénigrée !

Henri BRASSEUR,
Professeur à l'Université.

Dans le vol. 20, n° 2 (1970) d'*Impact* — Science et Société, publié comme on sait par l'Unesco, on trouve un dessin montrant un homme de science perché au sommet d'une tour pratiquement inaccessible. Imperturbable, ce savant continue ses observations au microscope pendant que, sur la place où est édiflée la tour, nombre de gens du peuple le lapident abondamment.

On comprend immédiatement que le propos de ce dessin est de rendre sous forme figurative l'opinion d'après laquelle l'homme de science s'isole dans sa tour d'ivoire, indifférent au sort de ses concitoyens et totalement asocial. Cette opinion, assez générale dans les milieux non scientifiques, n'est pas complètement sans fondement.

Je voudrais cependant, dans ce qui suit, tenter d'analyser cette situation aussi objectivement que possible.

Examinons d'abord les griefs exprimés à l'égard de l'homme de science et leur motivation.

Pendant des siècles, le savant s'est généralement isolé dans son laboratoire de recherches sans qu'aucune objection soit faite à son comportement. D'où vient qu'aujourd'hui on lui demande de rendre des comptes ?

Il me semble que la première raison se trouve dans le « complexe » d'infériorité que font un certain nombre de personnes devant l'impossibilité de comprendre les acquisitions et les applications de la science autrement qu'en en appréciant les effets. Cette attitude n'existait pas au XIX^e siècle et s'est progressivement développée et affirmée à la suite du nombre de plus en plus important des applications qui touchent le grand public et, également, de la diffusion par des moyens qui, malheureusement, par incompétence ou manque de culture scientifique, exercent souvent une influence regrettable et injustifiée sur le citoyen moyen.

L'existence d'institutions comme le Palais de la Découverte à Paris, le Science Museum à Londres et le Deutsches Museum à Munich réfutent le grief fait aux hommes de science de ne pas établir le contact avec la population. L'organisation de la collaboration entre le Palais de la Découverte et l'Université de Liège qui a conduit à l'exposition « Vibrations »* indique même le souci d'élargir l'audience et d'accroître encore les moyens de diffusion.

La deuxième raison se trouve, semble-t-il, dans la nocivité de certaines applications scientifiques. L'utilisation de la bombe nucléaire pour détruire les villes de Nagasaki et d'Hiroshima et les séquelles à longue échéance parmi la population rescapée ont sensibilisé à juste titre

* Cette exposition reproduisant la plupart des démonstrations expérimentales de physique présentées sous le titre « Nœuds et Ventres » et réalisées par le département de méthodologie spéciale des sciences physiques en collaboration avec la Société d'Etude et d'Expansion de la Télévision. Elle a duré du 20 décembre 1972 au 28 janvier 1973.

de nombreuses personnes qui craignent une généralisation de ces bombardements sous la forme d'une guerre nucléaire.

La guerre chimique, sans être aussi spectaculaire, est aussi désastreuse. Combien de combattants de la guerre 1914-1918 ont souffert dans l'après-guerre des suites d'une intoxication par les gaz ?

La guerre bactériologique, si elle devait apparaître, serait sans doute encore plus pernicieuse.

Un autre aspect des griefs envers les scientifiques tient à certains aspects de la pollution attribuée aux établissements industriels.

Venons en maintenant au comportement des hommes de science.

L'expérience montre que la recherche fondamentale s'apparente fortement par certains de ses aspects, à la poésie. Le vrai fondamentaliste s'intéresse aux phénomènes qu'il étudie comme le vrai poète rédige ses poèmes : sans esprit de lucre et dans le souci d'apprécier pour eux-mêmes les résultats de son travail. On trouve cette opinion dans la bouche d'artistes. Lors d'une interview par un reporter d'Impact, le peintre espagnol Joan Miro affirme : « Les scientifiques font sortir les secrets de la nature comme nous, artistes, mais, sous une autre optique, d'une manière différente comme les poètes aussi. Les scientifiques emploient un langage et j'en utilise un autre ».

Cette opinion, qui risque d'étonner beaucoup de monde, est sustentée par un parcours à travers l'histoire de la science.

Sans remonter trop loin, prenons quelques exemples.

Après les travaux limités de Newton, toute la spectroscopie est née de la constatation accidentelle que la lumière solaire se décompose par passage à travers certains dispositifs optiques. Il est évident qu'à l'origine les travaux de recherche en spectroscopie ont été suggérés par la simple curiosité de découvrir les composants de la lumière blanche.

D'autre part, on trouvera difficilement un esprit de lucre dans les multiples travaux de Faraday sur la liquéfaction des gaz, sur l'électrolyse et sur l'induction électromagnétique.

Enfin, les magnifiques recherches de H. Becquerel sur la radioactivité, de Pierre et Jacques Curie, Lippmann et Langevin sur la piézoélectricité, de Pierre Curie et Marie Sklodowska sur les éléments radioactifs sont du même ordre.

Sous certains aspects, la recherche fondamentale peut même avoir un caractère apparemment puéril. Au cours de la fin du XIX^e siècle, l'attention des physiciens s'est portée sur les phénomènes dont était le siège un tube à gaz raréfié traversé par un courant et, pendant de longues années, leur travail a consisté essentiellement à décrire les aspects de cette décharge. On reconnaît aujourd'hui que cette apparence puérilité a été à la source de la découverte des rayons cathodiques, des isotopes, des rayons Röntgen et de leurs nombreuses applications.

Examinons maintenant un reproche communément adressé aux hommes de science. On entend couramment exprimer l'opinion que, en raison de l'envahissement de notre monde par les applications de la science, l'homme est moins heureux aujourd'hui qu'il y a cent ans. Quand j'entends formuler ce reproche, je pense que nous vivons à une époque où beaucoup de gens se paient de mots, les utilisent dans une acception qui leur convient.

L'adage latin « Bis repetita placent » a pris aujourd'hui toute son expression publicitaire. Les slogans et la propagande nous submergent. Si l'on y réfléchit, il n'y a guère de mots qui aient été autant galvaudés que ceux de démocratie et de liberté. Le mot bonheur est un de ceux-là. Consultons le Larousse, qui n'est pas suspect. Nous trouvons comme définition « Etat de parfaite satisfaction intérieure ». N'est-il pas évident que cet état de parfaite satisfaction intérieure peut être conféré aux individus par des moyens extrêmement divers en relation avec leur formation, leur éducation, leur psychologie propre ?

Assurément, on ne manquera pas de rappeler tout de même que la bombe nucléaire, la guerre bactériologique et diverses causes de pollution ont à l'origine des découvertes scientifiques. On conviendra cependant qu'il serait mal venu d'accuser Pierre et Marie Curie, Einstein ou Pasteur des multiples méfaits de la science appliquée.

Le grand mathématicien et philosophe français, Henri Poincaré, s'est penché, avant la lettre, sur les responsabilités des hommes de science. Laissons-le parler comme il le fait dans « La morale et la science ».

« Dans la dernière moitié du XIX^e siècle, on a bien souvent rêvé de
» créer une morale scientifique. On ne se contentait pas de vanter la
» vertu éducatrice de la science, les avantages que l'âme humaine
» retire pour son propre perfectionnement du commerce de la vérité
» regardée face à face. On comptait que la science mettrait les vérités
» morales au-dessus de toute considération, comme elle a fait pour les
» théorèmes de mathématiques et les lois énoncées par les physiciens.
» Les religions peuvent avoir une grande puissance sur les âmes
» croyantes, mais tout le monde n'est pas croyant ; la foi ne s'impose
» qu'à quelques-uns, la raison s'imposerait à tous. C'est à la raison
» qu'il faut nous adresser, et je ne dis pas à celle du métaphysicien
» dont les constructions sont brillantes, mais éphémères, comme les
» bulles de savon dont on s'amuse un instant et qui crèvent. La science
» seule bâtit solidement ; elle a bâti l'astronomie et la physique ; elle
» bâtit aujourd'hui la biologie ; par les mêmes procédés, elle bâtera
» demain la morale. Ses prescriptions régneront sans partage, personne
» ne pourra murmurer contre elles et on ne songera pas plus à s'insur-
» ger contre la loi morale qu'on ne songe à se révolter contre le théo-
» rème des trois perpendiculaires ou la loi de la gravitation.
» Et, d'un autre côté, il y avait des gens qui pensaient de la science
» tout le mal possible, qui y voyaient une école d'immoralité. Ce n'est
» pas seulement qu'elle accorde trop de place à la matière ; qu'elle
» nous enlève le sens du respect, parce qu'on ne respecte bien que les
» choses qu'on n'ose pas regarder. Mais ses conclusions ne vont-elles
» pas être la négation de la morale ? Elle va, comme a dit je ne sais
» plus quel auteur célèbre, éteindre les lumières du ciel ou, tout au
» moins, les priver de ce qu'elles ont de mystérieux pour les réduire
» à l'état de vulgaires becs de gaz. Elle va nous dévoiler les trucs du
» Créateur qui y perdra quelque chose de son prestige ; il n'est pas
» bon de laisser les enfants regarder dans les coulisses, cela pourrait
» leur inspirer des doutes sur l'existence de Croquemitaine. Si on
» laisse faire les savants, il n'y aura bientôt plus de morale.
» Que devons-nous penser des espérances des uns et des craintes des
» autres ? Je n'hésite pas à répondre : elles sont aussi vaines les unes
» que les autres. Il ne peut pas y avoir de morale scientifique ; mais il
» ne peut pas y avoir non plus de science immorale. Et la raison en est
» simple ; c'est une raison, comment dirai-je ? purement grammaticale.

» Si les prémisses d'un syllogisme sont toutes les deux à l'indicatif, la
» conclusion sera également à l'indicatif. Pour que la conclusion pût
» être mise à l'impératif, il faudrait que l'une des prémisses au moins
» fût elle-même à l'impératif. Or, les principes de la science, les
» postulats de la géométrie sont et ne peuvent être qu'à l'indicatif ;
» c'est encore à ce même mode que sont les vérités expérimentales, et,
» à la base des sciences, il n'y a, il ne peut y avoir rien autre chose. »

L'usage immoral des découvertes de la science ne saurait donc se trouver dans la science fondamentale. Celui de la science appliquée est plus sujet à caution. Il suffit de regarder autour de nous pour constater que, d'une découverte de la science fondamentale, on peut généralement tirer des applications à la fois bénéfiques et maléfiques.

On peut imaginer que les éminentes découvertes de Pasteur puissent, de proche en proche, conduire à l'opinion qu'une guerre bactériologique n'est pas impossible. Mais, on constate aujourd'hui que la tuberculose a pratiquement disparu des pays développés, que, en dépit de réapparitions passagères, les maladies vénériennes ne sont plus le mal terriblement dangereux du début du siècle, que la fièvre scarlatine, cause de la mort de nombreux enfants il y a un peu plus de cinquante ans, ne se présente plus, et sans grand danger, que d'une manière épisodique. La diphtérie et la poliomyélite ont également pratiquement disparu dans les pays développés.

Les travaux de Becquerel et d'Einstein sont à l'origine des découvertes qui ont permis la découverte de l'énergie nucléaire. Il y a un demi-siècle, qui aurait pu supposer que ces travaux conduiraient à la préparation de la bombe nucléaire et de la bombe à hydrogène ?

Mais l'utilisation du rayonnement du radium et, actuellement du cobalt, a permis de guérir un certain nombre de cancéreux.

On produit actuellement, dans le monde, par les réacteurs nucléaires, des quantités d'énergie qui se chiffrent en milliards de kilowatts-heures.

On prépare, en quantités pondérables, des éléments radioactifs artificiels dont certains servent au traitement des tumeurs et beaucoup d'autres à des applications utiles.

Il n'existe que peu de découvertes de science fondamentale qui ne puissent donner lieu à des applications aussi bien maléfiques que bénéfiques.

Cependant, parmi les découvertes modernes, un certain nombre, basées sur l'utilisation des vibrations n'ont encore donné que des applications favorables. Tel est le cas du laser et de l'holographie.

Comme le dit T.O. Payne*, Directeur de la NASA, « la science et la » technologie ont accompli des miracles au cours de ce siècle : de » graves maladies ont été vaincues, l'agriculture nourrit des milliards » d'êtres humains grâce à sa productivité accrue, les moyens de commu- » nication et de transport modernes ont rapproché les hommes, la » productivité industrielle a mis de grandes richesses à la portée de » tous tout en libérant les hommes de travaux pénibles. Mais il ne » dépend pas du progrès même de la science et de la technologie que » ses conséquences sur le plan humain soient profitables ou catastro- » phiques. Ce sont les hommes qui en décideront, par l'intermédiaire » des organismes sociaux et politiques dans lesquels ils se groupent. »

* *Impact - Science et Société*, vol. XIX, n° 2 (1969), p. 137.

Que conclure sinon que c'est l'homme considéré dans son attitude morale et non l'homme de science qui est responsable du choix des applications.

C'est donc vers l'accroissement de la moralité au sens large, de l'altruisme, du sens des responsabilités que nous devons tendre.

Les moyens d'action sont variés et peuvent s'adapter aux mentalités les plus diverses.

Ainsi donc, les reproches doivent être adressés non aux hommes de science, mais aux moralistes. C'est à eux qu'incombe la tâche, difficile il est vrai, de mobiliser les consciences pour éliminer les dangers qui menacent l'humanité tout entière.

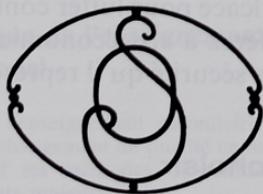
Les hommes seront-ils assez sages pour se convaincre de leur solidarité et de la nécessité de souder leur action pour arriver à un monde meilleur ?

Quant à nous, nous continuerons à être de l'avis du célèbre physicien anglais Tyndall : « Vous avez parmi vous des génies scientifiques. Ecartez de leur route les obstacles inutiles. Donnez leur la liberté nécessaire à leurs recherches, n'exigez pas de résultats immédiats et, par dessus tout, ne leur posez pas la question que si souvent l'ignorance adresse au génie : „A quoi cela sert-il ?” ».

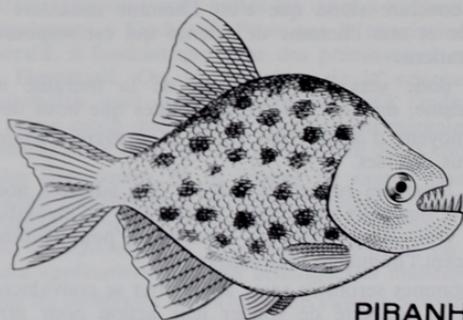
Henri BRASSEUR

O. de SCHAETZEN & Cie

BANQUIERS



4 - 6, BOULEVARD D'AVROY — 4000 L I E G E



PIRANHA

Se rencontre dans les rivières du bassin de l'Amazone.

Célèbre par sa voracité, il constitue un réel danger pour les hommes et les troupeaux lors des passages à gué.

Mais...

LUI AUSSI S'Y CASSERA LES DENTS

Le contrat revalorisable A.G. échappe à la voracité du temps. Il constitue un moyen efficace pour lutter contre l'érosion monétaire. Grâce à lui, vous conférez à vos économies un rendement maximum. Songez aussi à la sécurité qu'il représente pour vous et votre famille.

Alors... A vous de choisir

VOTRE CONTRAT REVALORISABLE A.G.

COMPAGNIES BELGES D'ASSURANCES GENERALES - BD EM. JACOMAIN 53-1000 BRUXELLES

La réforme de l'enseignement secondaire⁽¹⁾

Ce rapport est divisé en cinq points :

- A. — la finalité de l'enseignement secondaire,
- B. — la critique de l'enseignement secondaire traditionnel,
- C. — l'enseignement secondaire rénové,
- D. — la critique de l'enseignement secondaire rénové,
- E. — les suggestions de la commission « enseignement ».

A. La finalité de l'enseignement secondaire

Jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, l'enseignement secondaire n'attirait qu'une faible partie des jeunes de 12 à 18 ans ; il avait alors pour but de préparer un certain nombre de ses élèves (en principe les meilleurs) à l'Université et tous les autres à une vie d'adultes dans un monde stable. Pour ces derniers, il était donc un enseignement terminal.

Depuis la fin de la guerre, la situation s'est complètement transformée : d'une part, la société est entrée et est encore en pleine mutation et, d'autre part, l'enseignement secondaire est devenu un enseignement de masse, mais il a perdu dans une très large mesure son caractère d'enseignement terminal, car il conduit aujourd'hui la majorité de ses élèves à l'enseignement supérieur : universitaire, technologie, professionnel, artistique, etc. Cette tendance se manifeste avec force partout dans le monde. Dans dix ou quinze ans, nous serons entourés de pays où l'enseignement post-secondaire sera devenu obligatoire. Dès maintenant, il nous faut reconsidérer les problèmes de l'enseignement secondaire pour l'adapter à sa nouvelle finalité déterminée aussi bien par l'extension considérable de ses effectifs que par le développement nécessaire des études post-secondaires.

B. La critique de l'enseignement secondaire traditionnel

Depuis 1947, l'enseignement secondaire traditionnel s'est efforcé de s'adapter à ce changement de finalité en modifiant à maintes reprises ses programmes et ses méthodes. Il continue cependant de souffrir de quelques défauts majeurs.

(1) Ce document est un rapport préparé par la Commission Enseignement de l'Union des Membres du Corps Enseignant de l'Université de Liège.

La commission était composée de MM. H. Brasseur (président), G. Duyckaerts, H. Garnir, J. Gobert, M. Goffart, R. Huls, Ch.-L. Lapière, J. Moors, G. Moreau, M. Piron, B. Rosen, H. Sauvenier et A. van de Vorst.

1) L'entrée dans l'enseignement secondaire implique dès le départ un choix entre la section latine et la section moderne.

Pour les enfants — il y en a un certain nombre — dont les aptitudes scolaires n'ont pas été décelées avant la fin de l'école primaire, cette option est donc prématurée. Elle manque aussi de souplesse. Certes, elle permet sans de trop grandes difficultés le passage ultérieur d'un élève de la section latine à la section moderne, mais, en même temps, elle rend quasi impossible le passage d'un élève de la section moderne à la section latine.

2) Ce choix précoce est spécialement préjudiciable aux élèves appartenant aux couches sociales les moins favorisées sur les plans de la culture et de la fortune. Cet état de choses, ressenti aujourd'hui comme une grave injustice par une grande partie de l'opinion publique, est aussi responsable du conflit qui oppose traditionnellement les « littéraires » et les « scientifiques » (problème des deux formations).

3) L'enseignement des sciences laisse à désirer en raison de l'absence presque totale de travaux pratiques indispensables cependant à une bonne compréhension de ces cours. Il en résulte que l'enseignement des sciences est resté trop livresque.

4) L'introduction de la « mathématique moderne » a conduit à faire table rase du programme antérieur alors qu'il eut été préférable de le moderniser progressivement durant les dernières années de l'enseignement secondaire.

5) Dans sa forme actuelle, l'examen de maturité, qui conduit à l'obtention du diplôme d'aptitude à l'enseignement universitaire, n'a plus de raison d'être car :

a) il peut n'y avoir aucun rapport entre la ou les matières d'examen choisie(s) par l'élève et les études qu'il entreprendra ultérieurement à l'université ;

b) le recours à l'article 54 de la loi qui déclare que « en cas de doute sur l'aptitude d'un candidat, le jury tiendra compte des résultats obtenus par le récipiendaire au cours des deux dernières années d'études » permet de « sauver » les élèves les plus médiocres ;

c) les membres étrangers invités à participer aux travaux du jury — il s'agit souvent de professeurs d'université — ne donnent généralement leur avis qu'à titre indicatif, car l'organisation de ces examens ne leur permet pas de porter un jugement valable sur les aptitudes intellectuelles de candidats qu'ils ont à peine le temps de voir défiler devant eux ;

d) la difficulté de cette épreuve et les critères adoptés par les examinateurs varient par trop avec l'établissement. Le fait que 95 % des élèves du secondaire réussissent l'examen d'aptitude alors que 50 à 75 % des inscrits en première candidature sont ajournés aux examens démontre clairement que les jurys ne disposent pas des moyens d'apprécier l'aptitude à l'enseignement universitaire.

C. L'enseignement secondaire rénové

Lorsqu'ils abordent l'enseignement secondaire, tous les élèves sont groupés dans une même classe et pendant deux ans y sont observés dans diverses activités : cours de base, activités obligatoires d'essai, activités complémentaires au choix. Ces deux années constituent le

« cycle d'observation » qui sera suivi d'un « cycle d'orientation », puis d'un cycle de détermination », d'une durée de deux ans chacun.

Les promoteurs du rénové visent à :

a) la démocratisation de l'enseignement

Dans ce but, ils s'efforcent :

— de réaliser l'égalité des chances en rassemblant tous les élèves dans une même classe, en organisant des cours de rattrapage et le travail par groupe ;

— d'accorder une liberté plus grande aux enfants à l'école par la suppression des contraintes, le remplacement des examens par un contrôle permanent, l'abandon des cotations chiffrées qui font place à une appréciation générale, une part de plus en plus large laissée à l'initiative des élèves et même, dans certains cours, à la non-directivité.

b) l'amélioration des études

Ils espèrent y parvenir par :

— une meilleure orientation des élèves en retardant l'âge du choix, — l'interpénétration des disciplines. Dans le cycle d'observation, par exemple, le cours de sciences est associé à une initiation à la vie familiale, économique, sociale, civique et politique, y compris la formation historique et géographique.

— le renouvellement des méthodes et des programmes,

— la remise en activité des conseils de classe.

D. Critique de l'enseignement secondaire rénové

Sans mettre en doute les bonnes intentions de ses promoteurs, nous sommes obligés de reconnaître que, dès sa mise en application, l'enseignement rénové a suscité de nombreuses critiques. Exposons les succinctement en distinguant, d'une part, les critiques générales et, d'autre part, les critiques particulières.

Critiques générales

1) La rénovation de l'enseignement secondaire s'accomplit dans le désordre, désordre qu'expliquent le retard apporté à la diffusion des nouveaux programmes élaborés à la hâte, les variations continues des instructions pédagogiques, l'absence d'une véritable et préalable rénovation de la formation des maîtres du secondaire,...

2) Elle est imposée au pays bien souvent au mépris des principes démocratiques : loi de cadre qui accorde les pouvoirs les plus larges à l'exécutif tout en supprimant le contrôle du législatif ; absence presque totale de consultation des professeurs du secondaire ; méfiance vis-à-vis des Universités qui n'ont été informées que longtemps après l'introduction du rénové ; constitution de dossiers scolaires individuels qui s'attardent parfois d'une façon indiscrete sur les aspects négatifs de la personnalité ; propagande tendancieuse qui présente l'enseignement rénové comme une expérience alors qu'il s'agit d'une réforme définitive aux yeux de ses promoteurs, ou bien encore lorsqu'elle répand des slogans tels que ceux-ci : « dans l'enseignement traditionnel, l'école est

un enclos, l'élève, un martyr, le maître un mandarin ; dans l'enseignement rénové, l'enfant est heureux, il n'y a plus d'échecs, les professeurs sont enthousiastes ».

3) La plupart des conseils de classe fonctionnent mal par suite de l'absence de psychologues et de médecins pourtant prévus, par manque de temps disponible et par la lassitude des professeurs causée par la trop grande fréquence des réunions.

4) Le brassage de tous les élèves oblige les mieux doués à marquer le pas ; en l'absence de toute stimulation, c'est le plus souvent, pour ces derniers, un nivellement par le bas.

5) La suppression des examens et des cotations chiffrées peut être souvent néfaste car elle tend à faire négliger les vertus de l'émulation et engendre souvent la paresse.

6) La non-directivité conduit à l'indiscipline et est cause de considérables pertes de temps.

7) L'interpénétration des disciplines est en principe hautement souhaitable. Mais cette méthode implique, dans le chef du professeur, outre des qualités pédagogiques exceptionnelles, une culture générale très étendue que l'on ne trouvera que chez une faible minorité d'entre eux. Et c'est un leurre volontaire ou naïf de croire que les régents, qui, par le nouveau statut, sont habilités à enseigner dans les trois classes inférieures de l'enseignement secondaire, possèdent ces qualités et cette culture. Un enseignement multidisciplinaire fait par des professeurs incompetents ne peut être qu'un assemblage de connaissances disparates sans aucun rapport avec un véritable enseignement multidisciplinaire.

8) Enfin, les instructions de l'autorité sont si souvent irréalistes que même les chefs d'établissements favorables au rénové se trouvent dans l'obligation de s'en écarter très sensiblement. Elles sont de plus parfois irréalisables faute de moyens matériels appropriés.

Critiques particulières

1) *Mathématique.*

L'enseignement de la « mathématique moderne » dans le cadre de l'enseignement rénové n'est pas foncièrement différent de l'enseignement de la « mathématique moderne » qui était déjà instauré dans l'enseignement traditionnel. Or, d'après de nombreux témoignages, cet enseignement se solde par un échec complet.

La théorie des ensembles est en fait un terme savant pour désigner une matière qui pourrait faire l'objet de séances de travaux manuels. Son efficacité, sur le plan du développement mental, n'est probablement pas tout à fait nulle, mais, par contre, son utilité pour les programmes ultérieurs semble illusoire. D'autre part, les termes nouveaux qu'on propose aux élèves sont si abondants et si complexes qu'il leur est impossible de les assimiler tous. Ils ne tardent d'ailleurs pas à déformer les plus ésotériques d'entre eux auxquels ils ne comprennent foncièrement rien et à les répéter comme des perroquets.

En outre, on leur livre plusieurs notions dont ils n'ont que faire et qui ne donnent lieu qu'à des définitions et des constructions résultant de recettes plus ou moins claires.

Ainsi, est-ce utile, au niveau de la première année, de dire que deux sachets de billes sont « équipotents » ou ont le « même cardinal » pour dire tout simplement qu'ils contiennent le même nombre de billes ?

Les élèves pourront-ils mieux calculer lorsqu'ils sauront que Z , l'ensemble des entiers, muni de l'addition est un groupe commutatif ? De même, il n'est pas prouvé qu'en quatrième année, les élèves connaîtront mieux le logarithme de base a parce qu'il est défini comme l'isomorphisme $R_0^+, \cdot \rightarrow R, +$ réciproque de l'isomorphisme \exp_a :

$$R, + \rightarrow R_0^+, \cdot : y \rightarrow a^y.$$

Deux points nous paraissent particulièrement importants à l'examen de la situation :

a) le cours est essentiellement descriptif et ne fournit donc pratiquement jamais l'occasion de faire un raisonnement. Il en découle que les élèves ne savent plus ce qu'est un raisonnement, habitués qu'ils sont d'avoir construit, deviné et subi des avalanches de définitions.

b) Selon l'aveu même des professeurs, les connaissances mathématiques sont si réduites qu'il n'est plus possible de faire le moindre calcul. D'ailleurs, les élèves perdent leur enthousiasme initial à l'égard de cette « mathématique moderne ».

2) Physique.

Dans l'enseignement rénové, le programme du cours de physique est resté assez semblable à ce qu'il était dans l'enseignement traditionnel. Par contre, il comporte maintenant un nombre appréciable d'heures de travaux de laboratoire qui n'existaient pas dans l'enseignement traditionnel. Ce serait un incontestable progrès. Malheureusement, il n'est qu'apparent car les écoles manquent souvent du matériel nécessaire pour les réaliser.

Partout, on s'accorde à dire que l'introduction de travaux pratiques est en principe excellente mais que les moyens de mise en application font défaut. De plus, la réforme proposée conduit, pour les professeurs, à une surcharge d'autant plus importante que ces moyens sont le plus souvent inexistants. D'autre part, dans le programme du cycle d'orientation, la physique n'apparaît plus comme un sujet d'étude en soi. Cette substitution est profondément regrettable. Elle ne peut s'expliquer que par la volonté d'attribuer ces cours à des régents en sciences-géographie — qui sont autorisés à enseigner tous les cours de sciences — au détriment des licenciés qui ne peuvent enseigner que leur spécialité.

3) Français.

Dans l'enseignement rénové, le programme du cours de français est assez conforme aux exigences de cette discipline, mais les méthodes préconisées sont dangereuses et lourdes de conséquence, car elles accordent une place par trop importante à la technique de l'expression orale libre. Cette technique se déroule de la façon suivante : « les élèves, chacun à son tour, racontent quelque chose, ce qu'ils veulent, pendant 5 à 10 minutes. Vient alors la critique de ces narrations par les condisciples et par le professeur, à différents points de vue : lexical, orthophonique, syntaxique. Au stade suivant, en tenant compte des remarques inscrites sur fiches, les élèves remettent au maître, qui le corrige, le texte de leur exposé. Il n'y a plus de leçons systématiques à jour fixe : on n'enseigne plus le vocabulaire, la syntaxe ou la diction française : on enseigne le français ».

L'expérience a montré que l'emploi exagéré de cette méthode est néfaste, car, si elle a aidé certains élèves à vaincre leur timidité et à

parler et écrire avec une plus grande aisance, elle a fait perdre trop de temps aux autres.

4) *Latin.*

En première année du cycle d'observation, le latin est une des trois activités d'essai (durée : un trimestre) auxquelles tous les élèves doivent être soumis. Cette activité latine est un moyen de déceler les aptitudes et non une première étape dans l'étude de cette langue.

Malheureusement, le programme conçu pour cette activité d'essai risque de fausser les données de l'observation. Les textes imposés aux professeurs contiennent, en effet, un trop grand nombre de faits grammaticaux différents et difficilement explicables à de jeunes élèves. Aussi, ceux-ci acquièrent-ils souvent l'impression que cette langue accumule à plaisir les complications, les obscurités et les possibilités de confusion.

5) *Histoire.*

Dans le cycle d'observation de l'enseignement rénové, la formation historique porte sur des thèmes imposés — l'homme se nourrit, l'homme se loge, l'homme se soigne, etc. — thèmes étudiés non pas synchroniquement, mais selon un système diachronique qui consiste à examiner successivement chacun de ces thèmes, des temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Ce programme a été jugé inacceptable par la majorité des historiens professeurs d'université qui ont publiquement déclaré : « La méthode diachronique dénature l'histoire : elle découpe le passé en ses composantes qu'elle isole et elle le rend par là incompréhensible. Elle ramène les exposés à des schémas élémentaires et masque la complexité du réel, alors qu'une des missions essentielles de l'enseignement de notre discipline est de rendre les adolescents sensibles à cette complexité. Elle ouvre aussi, par ce simplisme, la porte aux slogans et aux jugements hâtifs et peu fondés. Au lieu d'alléger les programmes, auxquels on reproche à juste titre leur encyclopédisme, elle les encombre d'une foule de données qui ne forment ni informent. Elle favorise les élèves venus de cercles aisés et cultivés. Ceux-ci pourront remplacer les faits dans un ensemble qu'ils connaissent déjà plus ou moins par leur entourage. Leurs condisciples, moins heureux, en seront souvent incapables ».

6) *Langues « germaniques ».*

Il y a peu de critiques à formuler concernant l'économie générale du rénové dans ce domaine, bien qu'on doive déplorer que le programme ait suivi la réforme et que les premières directives présentées sous forme stencilées aient indisposé les professeurs à cause des hérésies linguistiques et psychologiques et de l'« hexagonalisme » qui les entachaient.

Il reste à déplorer que l'inspection impose l'usage exclusif des méthodes structuro-globales (les audio-visuels) alors que le programme n'en fait état qu'implicitement. L'emploi de ces méthodes ne doit être qu'une possibilité parmi toutes les autres, au choix du professeur, qui tient compte du niveau de sa classe et des buts poursuivis. Les méthodes structuro-globales sont imposées sans que les conditions matérielles de réussite soient remplies : aménagement, c'est-à-dire diminution des horaires des professeurs, fourniture d'appareils, création de places de

moniteurs et de techniciens, diminution de la population des classes, etc. Il s'avère d'ailleurs financièrement impossible de réaliser ces conditions, conditions *sine qua non*.

Il est, au surplus, actuellement impossible de démontrer que les méthodes structuro-globales donneront de meilleurs résultats que la méthode « directe » traditionnelle.

Nous regrettons aussi, encore une fois, l'absence d'enseignement grammatical systématique.

Enfin, ici comme ailleurs, le rénové présuppose la présence de professeurs de haute qualification, alors que, par suite de la pénurie de licenciés en philologie germanique, les cours sont donnés dans les classes de début — les plus difficiles ! — par des régents, voire des interprètes-traducteurs, dont la formation est indubitablement insuffisante. Le nouveau statut du personnel de l'enseignement secondaire prévoit malheureusement la nomination définitive de ces personnes.

Des critiques de même nature pourraient être formulées à l'égard d'autres disciplines.

E. Conclusions et recommandations

Dans ce qui précède, nous avons clairement exprimé notre point de vue en ce qui concerne l'expérience du « rénové ».

Tout en étant d'accord avec la nécessité de réformer en profondeur les programmes et les méthodes d'enseignement dans le secondaire, nous considérons que l'expérience actuellement entreprise dans ce sens en Belgique ne correspond nullement au désir d'une vaste majorité d'enseignants de tous les niveaux.

Le rénové actuel a été caractérisé comme une « expérience irréversible », c'est-à-dire comme une expérience qui, de toute façon, sera poursuivie jusqu'au bout. Or, nous pensons qu'un tel procédé ne peut pas être considéré comme une expérience valable. En effet, une expérience pédagogique ne peut être jugée qu'à l'échelle d'une génération d'élèves. Lui conférer dès le départ le caractère d'irréversibilité relève d'une fausse conception de la notion d'expérience.

Nous ne pensons pas que le « rénové » doive être rejeté en bloc : plusieurs de ses aspects nous semblent valables à condition de limiter l'étendue de l'expérience et d'établir un contrôle efficace. Il serait d'autre part intéressant de procéder parallèlement à d'autres expériences, limitées à quelques classes ou quelques établissements, comme cela se pratique depuis longtemps déjà dans la plupart des pays industrialisés. Le contrôle de toutes les expériences devrait se faire d'une façon aussi objective que possible par des groupes de spécialistes de la théorie et de la pratique de l'enseignement.

Il est évident que toutes ces expériences devraient, d'autre part, être poursuivies avec les précautions les plus strictes. En particulier, il faudrait veiller à n'introduire les initiatives nouvelles que progressivement et en réservant une possibilité d'adaptation.

Nous insistons sur le fait que les conditions essentielles du succès de telles expériences sont les suivantes :

- a) le volontariat général et sincère des professeurs qui font l'expérience,
- b) une préparation minutieuse de ces professeurs,

c) un contrôle efficace de l'expérience aussi bien par les professeurs qui la font que par les autorités pédagogiques qui la dirigent et par des spécialistes indépendants,

d) un contact étroit entre les professeurs du secondaire et l'Université,

e) une information objective du public sur le but et les résultats de l'expérience.

D'autre part, l'efficacité de toutes les expériences de rénovation dépend dans une large mesure de l'accord aussi général que possible au sujet des buts de l'enseignement secondaire et de sa position dans l'ensemble de l'éducation nationale ainsi que sur les aspects essentiels du problème crucial de la formation des enseignants.

Sans attendre la réalisation d'un tel accord, nous proposons les mesures suivantes qui peuvent être appliquées sans retard.

1) *Suppression de l'examen de maturité.*

Il est vain, en effet, de vouloir réformer l'examen de maturité s'il continue à être subi dans les établissements d'enseignement secondaire et devant un jury composé majoritairement de professeurs de cet enseignement qui, seuls, ont le pouvoir de décision.

2) *Sélection et orientation des élèves à l'entrée à l'Université.*

Une épreuve serait subie à l'échelle nationale devant un jury de professeurs — ou de leurs mandataires — de la section ou de la faculté à laquelle se destine l'étudiant. Elle aurait pour but non seulement de mesurer les connaissances du candidat, mais aussi et surtout de discerner ses aptitudes à entreprendre telles ou telles études universitaires.

3) *Promotion des mieux doués.*

Pour réduire au minimum le risque du nivellement par le bas que fait courir le brassage de tous les enfants à leur entrée dans l'enseignement secondaire rénové, il est nécessaire d'encourager les mieux doués. Pour atteindre ce but, il faut :

a) dans le cycle d'observation, créer à l'intention des mieux doués des cours plus avancés, contrepartie des cours de rattrapage à l'usage des moins doués,

b) dans le cycle d'orientation, leur permettre de choisir des cours plus spécialement organisés à leur intention.

4) *Création de commissions permanentes*

composées, en dehors de toute opinion politique, de professeurs de l'enseignement secondaire et de professeurs de l'enseignement universitaire.

Ces commissions seraient chargées :

a) d'établir et de tenir à jour les programmes et les méthodes de l'enseignement secondaire,

b) d'organiser la coordination entre l'enseignement universitaire et l'enseignement secondaire de manière, non seulement à mieux préparer les futurs élèves des Universités, mais aussi à mieux former les futurs maîtres de l'enseignement secondaire.

Le Palais de la Découverte s'ouvre à l'Université de Liège

Ch. PENEL

Sous-Directeur du Palais de la Découverte.

En octobre 1972, le Directeur du Palais de la Découverte accepte l'invitation du Professeur Brasseur, de l'Université de Liège, pour assister à la présentation d'expériences de Physique illustrant les phénomènes vibratoires. Les montages étudiés et mis en œuvre par le Professeur Brasseur, le Professeur Sauvenier et leurs collaborateurs, font l'objet de démonstrations accompagnées d'exposés destinés à un public non spécialisé, reçu dans le cadre de visites « Laboratoires Portes ouvertes ».

Le choix des expériences, le thème développé, l'esprit même de l'opération ne peuvent qu'évoquer le souvenir de Jean Perrin qui, en 1937, lors de la création du Palais de la Découverte, écrivait : « Nous avons d'abord voulu familiariser nos visiteurs avec les recherches fondamentales par où s'est créée la Science, en répétant journallement les grandes expériences auxquelles ont abouti ces recherches sans en abaisser le niveau mais pourtant de façon accessible à un très grand nombre d'esprits. Et nous avons voulu par là répandre dans le public le goût de la culture scientifique en même temps que les qualités de précision, de probité critique et de liberté de jugement que développe cette culture, et qui sont utiles à tout homme, quelle que soit sa carrière ».

Depuis cette date, la pensée de Jean Perrin est restée le fil conducteur de toute action du Palais de la Découverte : le public parisien doit donc pouvoir bénéficier de l'heureuse entreprise de l'Université de Liège.

L'accord est rapidement établi entre les deux organismes, un titre est retenu : « Vibrations » ; une période fixée : 16 décembre 1972 au 28 janvier 1973.



L'inauguration a lieu le samedi 16 décembre 1972. Le Professeur Sauvenier fait le premier exposé devant un public très varié et extrêmement attentif, passionné par les expériences. Les liaisons apparaissent clairement entre des phénomènes qui peuvent paraître différents. Une idée générale se dégage, le sujet est compris.

Les expériences sont présentées sur un long comptoir de douze mètres ; certaines donnent lieu à des projections ; pour d'autres, oscilloscopes ou récepteur de télévision permettent de figurer ou de distinguer ce que l'observateur non averti ne saurait voir. Enfin, dans de nombreux cas, ce sont des signaux sonores qui constituent les repères d'observation (localisation des ventres de vibration). Devant le comptoir, cinq rangs de sièges en gradins permettent de bien voir et transforment la salle en amphithéâtre.

Pendant six semaines, les chargés d'expériences du Palais de la Découverte font vivre cette exposition. Trois présentations au moins ont lieu chaque jour, quatre les mercredi, samedi et dimanche. Bien que l'exposé soit long, presque une heure, le public reste attentif. Le nombre de places assises est souvent insuffisant, mais le public reste même debout ! Près de 20 000 personnes en six semaines.

Pourtant la plupart des expériences existent déjà au Palais de la Découverte, mais elles sont dispersées dans diverses sections : vibrations mécaniques, optique physique, ondes hertziennes s'intégrant dans une logique qui est celle d'une discipline particulière.

Ce qu'apporte l'exposition « Vibrations » est par contre une synthèse sur les aspects communs des ondes, qu'elles nécessitent ou non un support matériel. C'est cela cette autre façon d'aborder les mêmes phénomènes, qui en fait un nouvel objet d'intérêt.

Ch. PENEL

LIVRES SCOLAIRES
EDITION - IMPRESSION

Maison d'Editions

Ad. Wesmael-Charlier s.a.

Rue de Fer 69 - 5000 NAMUR - Téléphone : 081-201.48

CATALOGUE GRATUIT
SUR DEMANDE

L'enseignement des langues de spécialité

Compte rendu d'un voyage d'études en Grande-Bretagne (1)

André MOULIN,

Assistant au Service des Langues Vivantes de l'Université.

Depuis une trentaine d'années, l'enseignement des langues vivantes connaît une profonde mutation. Le renouveau s'est amorcé aux Etats-Unis sous la pression des événements de la seconde guerre mondiale et il s'est progressivement répandu à travers le monde. Certes, les méthodes nouvelles n'ont pas entièrement, ni partout supplanté les anciennes. Celles-ci gardent, d'ailleurs, leur raison d'être dans des cas déterminés. Notre pays, lui aussi, s'est ouvert aux idées modernes et nombreux sont ceux qui, soit d'expérience personnelle, soit à travers celle de leurs enfants, ont pu se rendre compte de l'évolution qui s'est fait jour. Je ne pense pas tellement ici aux moyens techniques, tels que le magnétophone ou le laboratoire de langues, dont l'emploi se généralise, j'ai plutôt en vue les principes et les fondements mêmes des méthodes d'enseignement : l'importance accordée à l'aspect oral de la communication linguistique, l'exploitation de l'acquis de la linguistique contemporaine, le recours à une analyse renouvelée de la langue enseignée et aux données psychologiques mises en lumière par les recherches relatives aux procédures d'apprentissage.

Le renouvellement des méthodes est venu à point nommé alors que, selon la formule désormais classique, le monde se rétrécit et que la connaissance de plusieurs langues est devenue impérative pour un nombre d'hommes toujours croissant.

L'Université de Liège a, quant à elle, reconnu de longue date le prix et la nécessité d'une telle connaissance pour ses étudiants et ses diplômés. Son Conseil d'Administration, en créant le 28 octobre 1959, un Service des Langues Vivantes, a voulu leur donner, au moins, la possibilité d'acquérir ou d'approfondir les notions linguistiques nécessaires pour lire dans le texte original les publications étrangères relatives à leur spécialité (2).

Au fil des années, les tâches du Service des Langues Vivantes, modestes au départ, se sont multipliées et diversifiées. Tout en conservant, dans nombre de ses cours, l'objectif précis et limité que le Conseil d'Administration lui avait assigné, le Service a été amené à inclure dans certains de ses enseignements l'entraînement à la langue orale et à mettre en œuvre des moyens didactiques nouveaux : projecteurs de diapositives, magnétophones et laboratoires de langues.

Dans le cadre des contacts qu'il a établis avec d'autres Instituts similaires en Belgique et à l'étranger, le Service des Langues Vivantes a chargé M. André Moulin, assistant, d'une mission d'étude en Grande-

(1) Du 25 avril au 8 juin 1971.

(2) Voir à ce sujet P. Halleux : Le Service des Langues Vivantes de l'Université de Liège, dans *Bulletin de l'Association des Amis de l'Université de Liège*, 1959, 4, pp. 20-24.

Bretagne. A cette occasion, M. Moulin a visité, du 23 avril au 8 juin 1971, un nombre important de centres universitaires d'enseignement et de recherche dans le domaine des langues dites « de spécialité ».

M. Moulin a rapporté de son séjour en Grande-Bretagne une somme considérable d'informations dont il a fait la synthèse dans un article que l'Association des Amis de l'Université de Liège a accepté de publier dans sa Revue. Je voudrais dire ici ma très vive gratitude aux responsables de cette Association qui ont bien voulu accorder droit de parole à un des collaborateurs les plus distingués du Service des Langues Vivantes.

On ne pourra manquer, je crois, d'être frappé par l'effort véritablement impressionnant que consentent les Britanniques en matière de langues vivantes. J'incline à penser que le rapport de M. Moulin pourrait bien être pour beaucoup une révélation. N'a-t-on pas trop longtemps affirmé dans nos pays que les Britanniques, forts qu'ils étaient de l'audience que trouvait partout leur langue, ne pouvaient sentir à apprendre celle des autres ? Il paraît bien maintenant qu'il nous faille renoncer à cette idée.

Au moment où elle entre dans le Marché Commun, la Grande-Bretagne fait ce qu'il faut pour donner à ses hommes politiques, à ses juristes, à ses économistes, à ses médecins, à ses ingénieurs, l'atout capital que représente la maîtrise des autres langues de l'Europe. Pussions-nous méditer son exemple et en tirer les conclusions qui s'imposent.

R. ALEXIS,

Directeur du Service
des Langues Vivantes
de l'Université.

Les lignes qui suivent donneront au lecteur un aperçu de mes brefs séjours dans des Universités, Ecoles Polytechniques ou Centres d'Enseignement des Langues. La documentation que j'ai récoltée est si abondante et les horizons que certaines conversations ou discussions m'ont ouverts sont si vastes et si riches de promesses que je me vois forcé de me limiter ici à une esquisse assez sommaire des problèmes abordés.

Les objectifs de ce voyage d'études étaient de recueillir des données concrètes et des opinions de spécialistes concernant :

— l'enseignement des langues de spécialité et plus particulièrement l'enseignement de l'anglais comme langue étrangère à de futurs managers et hommes d'affaires ;

— l'utilisation du laboratoire de langues et d'autres techniques modernes dans ce domaine précis.

Je me suis donc intéressé à la fois aux aspects théoriques (besoins et motivations des étudiants dans ce domaine, didactique spécifique, incidence des derniers progrès de la linguistique sur cette didactique, etc.) et aux réalisations pratiques (expériences en cours, projets des spécialistes de cet enseignement, etc.).

Le lecteur comprendra qu'il est impossible d'être curieux de l'enseignement des langues de spécialité sans se préoccuper en même temps de l'enseignement des langues étrangères en général et que je ne pouvais négliger les nombreux cours inscrits désormais aux programmes de certaines facultés et qui visent à faire acquérir à l'étudiant à la fois

une compétence linguistique de niveau élevé et une connaissance approfondie d'un contenu non linguistique (économique, politique, social, etc.).

En général, les préoccupations majeures de l'institution ou du département visité s'affirmaient clairement au début de chaque entrevue : « Ici, nous faisons surtout de la recherche théorique » ou « Ici, nous enseignons aux étudiants ce dont ils auront besoin dans l'exercice de leur métier ». Les théoriciens ou chercheurs que j'ai rencontrés m'ont frappé par leur circonspection et leur modestie ; les praticiens ou enseignants, par leur ferme volonté de se tenir au courant des derniers progrès de la recherche et d'éviter l'écueil de la routine. Les Anglo-Saxons étant gens très pragmatiques, toute recherche théorique est, dans la mesure du possible, soumise à une expérimentation quasi immédiate. Parallèlement, tout enseignement est continuellement remis en question et alimenté par les dernières découvertes des chercheurs.

ELTI

L'*English Language Teaching Institute*, placé sous le contrôle direct du *British Council* se consacre à l'enseignement de l'anglais comme langue étrangère (« English as a Foreign Language », EFL) à des niveaux divers sans toutefois s'intéresser à celui de la langue de spécialité. Mr Mullen, English Language Officer, utilise intensivement le laboratoire de langues (méthodes audio-linguales). Après avoir expérimenté des cours enregistrés de types divers qui étaient à l'image des préoccupations majeures de leurs auteurs (primauté accordée à l'aspect phonétique, lexical ou grammatical de la langue), Mr Mullen en est arrivé à la conclusion que seuls donnaient des résultats satisfaisants les cours dont le contenu apportait à l'étudiant une information susceptible de l'intéresser et que cette exigence croissait avec l'âge et la maturité de l'auditoire.

En d'autres termes, un cours impeccable du point de vue de l'enseignant parce qu'il présente des faits de langue authentiques, s'efforce d'inculquer à l'étudiant des tournures et idiomes d'usage quotidien, entraîne son oreille à des distinctions phonétiques essentielles, est, du point de vue de l'étudiant, condamné d'avance s'il n'apporte pas à ce dernier une solide information de caractère non linguistique. La langue objet abstrait, système de règles dont l'élève distingue mal la logique interne ou dont il ne voit pas encore l'utilité, cette langue le repousse. La langue instrument magique qui lui permet de pénétrer dans un monde quasi merveilleux de faits nouveaux, qui l'invite à explorer un territoire inconnu, cette langue le fascine. Un cours de langues destiné à un adulte doit reposer sur des « textes » (conversations, dialogues, descriptions, etc.) dont le contenu accroche parce qu'il lui apporte une information intéressante dans un domaine précis du savoir humain (les sciences, l'exploration spatiale, la médecine, la psychologie, l'anthropologie, etc.) ou parce qu'il lui permet de nouer des contacts directs avec d'autres êtres humains pour lesquels il se sent de réelles affinités.

Pour aider l'étudiant à sortir de sa passivité ou à vaincre sa timidité, l'enseignant doit continuellement renouveler sa tactique : il doit tour à tour séduire, choquer, amuser, intriguer, instruire. Il doit aussi tenir compte de l'évolution qui se produit petit à petit dans l'état d'esprit et

la motivation de son auditoire. C'est ainsi que si les exercices phonétiques ou grammaticaux intensifs sont à déconseiller au tout premier stade, ils peuvent rendre de grands services lorsque, sensibilisé par des erreurs répétées dans un domaine précis, l'étudiant se rend compte qu'ils représentent le remède spécifique à sa faiblesse particulière (3).

L'ELTI utilise également pour ses étudiants avancés des enregistrements faits dans son propre studio. Il s'agit de conversations à bâtons rompus sur un sujet déterminé emprunté à l'actualité. Les interlocuteurs ne sont pas nécessairement des spécialistes du problème mais simplement des gens avertis et, condition indispensable, des « native speakers ». Mr Mullen considère que ce genre de matériel est d'un intérêt indéniable lorsqu'on veut entraîner des étudiants étrangers à la compréhension à l'audition, mais il estime que la technique en est encore au stade expérimental. J'y reviendrai plus loin, à propos de ma visite à Mr Lelie Dickinson, l'auteur de *Varieties of Spoken English*, publié aux Presses Universitaires d'Oxford.

International Language Centre (4)

Ce n'était pas la première fois que je me rendais à l'*International Language Centre* et, convaincu depuis toujours du sérieux de l'institution, j'y avais envoyé à diverses reprises des étudiants débutants. L'anglais s'y enseigne principalement par des méthodes audio-linguales à des étudiants de tout âge et de toute nationalité. Comme l'école vient de créer un cours destiné à préparer des étudiants de niveau avancé à passer l'examen de la *London Chamber of Commerce*, une nouvelle visite s'imposait.

Les étudiants plus jeunes coudoient ici des hommes d'affaires ou des managers qui souhaitent approfondir leurs connaissances linguistiques et commerciales afin d'être mieux équipés pour les échanges internationaux. Souvent leur séjour est financé par un employeur qui considère l'opération comme un investissement. Lors de ma visite les étudiants étaient à la veille de l'examen et s'y préparaient fébrilement. Le cours auquel il m'a été possible d'assister était en somme une répétition pendant laquelle le professeur contrôlait l'assimilation par sa classe d'une série de concepts économiques fondamentaux (« capital », « circulating capital », « assets », etc.).

La leçon était moins une leçon de langue étrangère qu'une leçon d'économie. J'ai été quelque peu déçu de voir des notions et des problèmes économiques qui n'ont rien d'enfantin discutés dans une langue qui fourmillait encore d'erreurs grammaticales grossières. Ceci n'est nullement un reproche que j'adresse au professeur. Il donnait à ses élèves ce dont ils avaient besoin, c'est-à-dire un minimum de correction dans la langue et un maximum de connaissances dans une matière bien précise.

Cette situation apporte un élément nouveau au problème que j'ai évoqué à propos de mon passage à l'ELTI, à savoir l'importance du contenu non linguistique d'un cours de langue. Entre contenant et contenu, il y a un équilibre idéal que tout enseignant doit s'efforcer

(3) Voir par exemple C. E. Nuttall, *English Language Units*, Longman for the British Council, qui sont des exercices grammaticaux dont chaque « unit » est consacrée à un point important (auxiliaires de mode, pronoms relatifs, « phrasal verbs », etc.).

(4) International House, 40 Shaftesbury Avenue, London W1V 8HJ.

de créer et de sauvegarder. Lorsqu'on se trouve au niveau de la langue de spécialité, ce contenu prend aux yeux des étudiants une importance qui dans les cas extrêmes peut tourner à l'obsession. Il faut certes respecter cet intérêt, cette motivation explosive. Mais la correction de la langue reste capitale. Si on la néglige, on en vient vite à discuter des doctrines de Keynes dans une sorte de pidgin pseudo-économique, sacrifiant à la fois l'exactitude linguistique et économique. Je voudrais ici suggérer un remède. L'étudiant qui désire aborder la langue de spécialité devrait au préalable s'efforcer d'acquiescer à la fois une bonne formation dans le domaine en question (cette formation lui étant donnée par les spécialistes de la discipline) et une connaissance satisfaisante de la langue courante écrite et parlée. Sinon, ses préoccupations majeures risquent d'entrer en conflit avec les exigences de son professeur de langues. S'il n'a pu prendre ces précautions, il devra s'armer de patience et accepter que l'on corrige ses fautes de grammaire alors qu'il rêve peut-être déjà d'une nouvelle réfutation des théories de Malthus...

Ealing Technical College

De mon passage à l'*Ealing Technical College* (5) j'ai retenu un certain nombre de faits saillants. J'ai été frappé par l'orientation résolument pragmatique de l'institution. Celle-ci se reflète tout particulièrement dans le cours intitulé « B.A. Honours in Applied Language Studies » qui figure au programme de sa « School of Liberal Arts ». Le but de ce cours est de répondre aux aspirations de certains étudiants que ne satisfont pas entièrement les programmes traditionnels des sections de langues des facultés universitaires.

Ici, la langue étrangère (français, allemand, espagnol, russe) n'est plus étudiée strictement d'un point de vue philologique ou littéraire mais plutôt en tant que technique de communication raffinée. Outil perfectionné, elle permet de pénétrer au cœur même de la civilisation contemporaine et de l'étudier sous ses aspects multiples : économique, politique, social, culturel. Plutôt que de démonter les rouages de ce bel outil, on apprend à l'utiliser avec dextérité et délicatesse. Le but de ces cours est donc de développer la compétence linguistique pratique tout en la fondant sur une culture générale de niveau élevé. Dès le début de la seconde année d'études, l'étudiant choisit une branche dans laquelle il se spécialisera : l'Économie, la Politique, le Droit, la Littérature Moderne ou la Technologie, cette spécialisation n'impliquant nullement qu'il négligera sa culture générale. Cet aspect particulier de la civilisation étrangère sur lequel il a décidé de faire converger ses efforts, l'étudiant l'approfondira par l'assistance à des cours et séminaires donnés à la fois en anglais et dans la langue du pays par des spécialistes qualifiés. Des lectures obligatoires et un séjour d'études prolongé dans une institution d'Enseignement Supérieur du pays en question contribueront à renforcer encore son information et sa formation dans le domaine élu. Ce séjour d'études à l'étranger, qui correspond à une année académique entière, est considéré comme une nécessité et fait partie intégrante du programme des cours.

(5) St Mary's Road Ealing, London W5. J'y ai été très aimablement reçu et piloté par Mr Brian Abbs, Director of English Studies, et auteur du cours audio-lingual bien connu *Realistic English* (OUP).

Des exigences très sévères sont imposées aux étudiants, aussi bien dans le domaine du contenu des cours que dans celui des langues parlées et écrites. Continuellement tenus en haleine, ils doivent rédiger des rapports, des résumés, des projets d'études, des dissertations. La langue étrangère est utilisée régulièrement dans certains cours, discussions ou séminaires. La facilité d'expression et la compréhension à l'audition sont renforcées par des exercices systématiques en laboratoire au cours desquels les étudiants sont mis en contact avec les différentes variétés de langue parlée : dialogues, interviews, conversations à bâtons rompus, communications à caractère scientifique, discours, cours ex cathedra, etc. Bien qu'il constitue sans doute une excellente préparation à la carrière d'interprète de conférence, le « B.A. Honours in Applied Language Studies » n'est pas un diplôme d'interprète. Les promoteurs du cours estiment que la tâche hautement spécialisée de l'interprète, particulièrement dans les organismes internationaux, exige une préparation plus spécifique et plus intensive encore.

Je mentionnerai également l'« Ealing Diploma in English Studies ». Il s'agit d'un cours d'un an destiné soit aux étudiants étrangers qui veulent se préparer à des études universitaires dans le domaine de la langue anglaise, soit aux jeunes professeurs d'anglais (étrangers) qui veulent approfondir leur connaissance du monde anglais contemporain.

Edimbourg

Il me serait matériellement impossible de donner en quelques lignes un aperçu complet des informations que m'a apportées ma visite à Edimbourg (6) et des perspectives qu'elle m'a ouvertes : elle fut une des plus fructueuses de mon voyage.

De l'avis du Professeur Corder, l'attention accordée jusqu'à ce jour aux langues de spécialité, ainsi d'ailleurs que l'intérêt porté aux besoins spécifiques des étudiants avancés, sont nettement insuffisants. Il semble possible, pour ne pas dire facile, d'atteindre un niveau moyen. Mais la recherche scientifique et les directives didactiques qui pourraient en découler font défaut dès qu'on veut dépasser ce niveau moyen. Les linguistes qui s'aventurent dans le domaine des langues de spécialité sont en général poussés par des raisons pratiques. Ils ont rarement le temps de s'arrêter à des considérations théoriques ou de se livrer à la recherche scientifique. Leur démarche est presque toujours la même. Ils rassemblent des textes rédigés dans la langue étrangère par des spécialistes de la branche en question, se familiarisent avec le contenu en lisant dans leur langue maternelle et dans la langue étrangère des ouvrages fondamentaux et se lancent alors dans la lecture de ces textes avec leurs étudiants, dans l'espoir qu'à force de répéter l'exercice ces derniers finiront par maîtriser le jargon de leur spécialité. Mais cette méthode empirique est-elle la bonne ?

Il serait sans doute plus justifiable de s'orienter vers une recherche scientifique effectuée en collaboration par des linguistes et des spécialistes des diverses disciplines. Peut-être découvrirait-on alors que les langues de spécialité se composent en réalité de nombreuses variétés

(6) University of Edinburgh. Department of Linguistics, 14 Buccleugh Place, Edinburgh 8. Mes remerciements au Professeur Pit Corder, Head of Department; au Dr Allen, à Mr A. Howatt et Mr Widdowson, lecturers, et à leur collaborateur Mr L. Dickinson, attaché au Jordanhill College of Education, Glasgow.

et sous-variétés. Peut-être en viendrait-on aussi à la conclusion que les méthodes actuelles d'enseignement ne sont pas les plus efficaces.

Apprendre une langue étrangère, c'est apprendre à y distinguer l'essentiel de l'accessoire. Beaucoup d'étudiants éprouvent des difficultés à suivre de manière fructueuse une conférence donnée dans une langue étrangère, alors qu'ils possèdent des connaissances lexicales approfondies et que les problèmes traités leur sont familiers. C'est leur manière d'écouter (« listening strategy ») qui est inadéquate. Ils s'efforcent de comprendre des mots ou des groupes de mots et ne se préoccupent pas assez de découvrir la manière dont les phrases se construisent et dont la pensée s'articule. Une étude consacrée à l'articulation logique du discours d'un économiste ou d'un physicien les aiderait sans doute à mieux répartir leur attention.

C'est un peu dans ce sens que travaillent les collaborateurs du Professeur Corder. Mr Widdowson s'occupe de stylistique. Bien que ses recherches se soient jusqu'à présent limitées à des textes littéraires, il est convaincu que l'étude stylistique d'un nombre suffisant de textes se rapportant à la même spécialité ne manquerait pas de déceler des caractéristiques communes dans la manière dont leurs auteurs présentent et s'efforcent de transmettre leur message (7).

Le problème serait relativement simple si ces caractéristiques étaient stables et constantes. Mais de loin s'en faut ! Un adulte cultivé parlant sa langue maternelle fait preuve d'une telle souplesse qu'il restera longtemps encore une énigme pour les psychologues qui s'efforcent d'élucider son comportement et une source de vexations pour les linguistes à la recherche de catégories fondamentales.

Le lecteur me pardonnera le paradoxe si je lui propose une illustration simple de ce phénomène compliqué. Notre exemple sera un économiste expliquant ces notions essentielles que sont l'« offre » et la demande ».

A. Si ces notions sont expliquées par écrit, dans un cours ou un manuel, par un économiste, il est sans doute possible de prévoir l'allure générale de son exposé. Il partira d'exemples concrets qu'il décrira brièvement en termes courants, puis redira la même chose en approfondissant et en faisant appel à un certain nombre de notions et de termes techniques qu'il aura définis précédemment ou définira dès que le besoin s'en fera sentir (« utilité marginale », « élasticité de la demande », etc.). Il imposera à son discours une progression logique et une continuité rigoureuse. Il le structurera, l'articulera.

B. Si le même économiste dirige un séminaire et y répond à des questions, il s'imposera la même rigueur quant à la définition du contenu, mais emploiera sans doute un nombre moins élevé de termes techniques. Si besoin est, il les remplacera ou les explicitera par des expressions ou périphrases courantes. Son style sera, inmanquablement, plus spontané. Ses phrases seront moins bien construites, voire incomplètes : l'expression des visages, l'attitude de son auditoire lui

(7) « The purpose of the writer and the nature of the subject matter with which he deals in his writing seem to dictate what rhetorical devices he uses and with what frequency. In technical writing, for example, there is, characteristically, a development of a central idea by means of expanded definition, scientific classification and analysis, etc., and this involves the use of certain developmental patterns of rhetoric: cause and effect, comparison and contrast, principle and illustration, analogy and so on. It is reasonable to suppose that other kinds of writing would draw on different rhetorical devices. »

L. Selinker and H. G. Widdowson, « Advanced Reading », cyclostypled, Edinburg 1969; quoted in Leslie Dickinson, « Techniques of Teaching Aural Comprehension », stencilled sheet, Glasgow, 1970.

auront fait comprendre que sa pensée a été saisie et qu'il peut poursuivre. Son but sera maintenant moins de donner une définition scientifiquement inattaquable que de faire appréhender à tout prix une notion fondamentale. Non seulement il aura quitté le domaine de la langue écrite pour celui de la langue orale, mais l'érudit devra — souvent à contre-cœur — faire place au pédagogue, et leur idiome n'est pas le même.

C. Si un étudiant désire poser une question ou interrompre l'explication à un moment précis, il devra manifester son intention d'une certaine manière en se soumettant aux contraintes que lui impose le contexte : celles-ci détermineront le style de son intervention qui devra être compréhensible, claire et déférente.

Voyons maintenant ce que devient le scénario que je viens d'esquisser si nous modifions une des données du problème. L'auteur du manuel est anglais. Son séminaire d'Économie s'adresse à un auditoire anglais mais dans cet auditoire se trouve un étudiant dont la langue maternelle n'est pas l'anglais. Comment pourrions-nous le préparer à s'intégrer à ce contexte, à le comprendre, et, au besoin, à intervenir correctement dans le but d'obtenir des éclaircissements ou des compléments d'information ?

Nous pouvons le préparer à (A) en lui enseignant dans sa langue maternelle les notions théoriques en question. C'est la tâche spécifique de ses professeurs de section ou de faculté, et je ne m'y attarderai pas. Si nous pensons préparation linguistique, nous pouvons lire, résumer et, dans une certaine mesure, discuter avec lui des textes extraits de manuels ou d'ouvrages spécialisés rédigés en anglais, et nous donnerons sans doute la préférence au manuel qu'il devra utiliser lors de son futur séjour à l'étranger. La traduction vers la langue maternelle de certains chapitres clefs sera également un exercice fructueux parce qu'elle l'astreindra à une exactitude rigoureuse.

Cette préparation nous permettra d'attirer son attention sur les termes techniques, ceux auxquels il doit être particulièrement attentif, et d'établir des correspondances plus ou moins adéquates : « supply » = « l'offre », « demand » = « la demande », etc. Cette démarche appellera pas mal de mises au point, surtout si l'étudiant en question n'a reçu aucune formation linguistique : l'aire sémantique du terme anglais « supply » ne coïncide pas avec celle de son équivalent « offre » ; même pour un économiste, le mot « supply » a d'abord un sens général (ou *des* sens généraux) dont il reste conscient et que rien ne lui interdit d'utiliser dans un contexte économique ; etc. Nous pourrions aussi nous efforcer de faire saisir à cet étudiant la manière dont le discours s'articule, en souligner les charnières grammaticales et logiques. Bien d'autres éléments qui risquent d'entraver sa compréhension nécessiteront une explication : les exemples concrets pris dans un contexte humain différent du sien, les allusions à des coutumes ou institutions autres, bref, tout ce qui rend si difficile la tâche de celui qui veut expliquer un texte ou le traduire.

La participation fructueuse du même étudiant à un séminaire (B) va dépendre de nombreux facteurs. Les mêmes termes techniques vont réapparaître, mais il n'aura plus le support du texte écrit et il est fort possible qu'il ne reconnaisse pas à l'audition des termes pourtant familiers, simplement parce qu'ils sont insérés dans une phrase prononcée à vitesse normale par un « native speaker ». La langue utilisée

au cours de ce séminaire sera fort différente de celle de l'exposé écrit. C'est la langue parlée (8) qui va apparaître avec tout ce qu'elle peut comporter d'expressions idiomatiques familières, d'allusions au contexte géographique, politique social, etc. ; avec ses volte-face, ses hésitations, ses digressions.

Il est d'ailleurs impossible de prévoir dans quelle mesure cette langue parlée va se marier avec la langue de l'exposé écrit : les proportions varieront selon le locuteur, son tempérament, son état d'esprit, les réactions de l'auditoire, etc. Il est à prévoir que si notre étudiant intervient dans le débat (C), on tiendra compte de sa qualité d'étranger et on acceptera avec le sourire qu'il s'écarte de la norme, à condition qu'il ne dépasse pas certaines limites et fasse un effort pour s'adapter. Ce problème pourrait devenir crucial si nous remplaçons le séminaire par le débat qui suivrait une conférence. Il y a des formes à respecter, et celui qui s'en éloigne peut rapidement provoquer l'irritation de l'assemblée ou en devenir la risée.

J'ai longuement discuté tous ces problèmes avec Mr Leslie Dickinson. Sa tâche est de former ses étudiants à l'enseignement de la langue maternelle mais il a également l'expérience des cours de vacances pour professeurs d'anglais étrangers et est au courant de tout ce qui se fait et se publie dans le domaine des méthodes audio-visuelles et audio-linguales. A son avis, ces dernières mettent à juste titre l'accent sur la langue parlée mais s'en tiennent trop souvent à cette variété que le Professeur Abercrombie appelle de la « prose parlée », c'est-à-dire une langue parlée qui repose sur la langue écrite. Même si ces méthodes utilisent beaucoup le dialogue et farcisent celui-ci de tournures propres à la langue parlée (par exemple, les « question tags »), elles insistent sur la correction du terme et l'impeccabilité de la syntaxe. Du point de vue pédagogique, cela se comprend d'ailleurs très bien : on imagine difficilement un enseignement qui s'efforcerait d'inculquer une langue heurtée et boiteuse.

Il n'en reste pas moins vrai que la langue spontanée des autochtones est bien différente de celle que l'on enseigne aux étrangers. En plus des phrases incomplètes, des arrêts brusques, etc., il y a ce que le Professeur Abercrombie dénomme « intimacy noises », c'est-à-dire les exclamations, les interjections, hésitations, etc. Ces bruits conventionnels, propres à chaque langue, partie intégrante du message oral, sont souvent éliminés dans les cours enregistrés. Il faudrait au contraire les enseigner, apprendre à l'étudiant à les employer à bon escient, avec l'intonation correcte, et insister jusqu'à ce qu'ils deviennent de nouveaux réflexes.

Je disais tout à l'heure mon émerveillement en face d'un être humain parlant sa langue maternelle. On pourrait éprouver tout autant d'admiration pour celui qui l'écoute. Les deux activités sont d'ailleurs intimement associées et souvent complémentaires. Automatiquement, le « native hearer » enregistre, classe, associe, élimine les bruits de fond, redresse les lapsus, interprète les « intimacy noises » et les colorations dialectales, filtre tout ce débit pour n'en retenir que ce qui est significatif. Pour un étranger — cet étudiant que nous voulons préparer — une telle souplesse est difficile à acquérir. Il est continuellement dans

(8) L'emploi de l'article défini n'implique nullement qu'il s'agit ici d'une variété simple, non composite, facile à circonscrire ou analyser. Voir à ce propos : David Crystal and Derek Davy, *Investigating English Style*, London, Longman, 1969.

un état de tension, parce qu'il craint de manquer quelque chose d'important et enregistre consciencieusement la totalité du message — tâche particulièrement éreintante et en partie inutile.

Mr Dickinson a mis au point un cours pour étudiants avancés qu'il a intitulé « Varieties of Spoken English ». Il a enregistré en studio des conversations spontanées entre « native speakers ». Il ne s'agit donc pas ici de s'en tenir à un scénario soigneusement élaboré par son auteur, et de lire aussi expressivement que possible des tirades préparées et étudiées. Seul le sujet de la conversation a été défini. Pour le reste, les interlocuteurs donnent libre cours à leur spontanéité, à ce point qu'il leur arrive de parler... ou de se taire ensemble !

Le travail du professeur consiste à choisir dans ces dialogues des passages intéressants, où la conversation est particulièrement animée et coule de source. Il ne s'agit nullement de supprimer ou d'atténuer les bruits, hésitations et autres phénomènes paralinguistiques, mais au contraire de familiariser l'étudiant avec leur présence et de lui faire découvrir leur signification éventuelle. Les exercices qu'on peut lui proposer sont variés et dépendent du niveau qu'il a atteint. Le professeur peut, à partir d'une transcription écrite de son texte, imaginer une série d'exercices qui débroussailleront progressivement le terrain jusqu'au moment où l'étudiant sera capable de reconstituer lui-même le texte dans sa totalité. Il peut, par exemple, demander à l'étudiant de compléter une phrase dont il lui fournit certains éléments, ceux à propos desquels il prévoit des difficultés insurmontables au niveau atteint. Il peut inviter ce dernier à indiquer sur sa feuille de travail les syllabes sur lesquelles tombent les accents toniques, les « rising (falling) tones », etc. Il peut contrôler sa compréhension de certains mots ou expressions inhabituels, etc. La technique n'implique nullement que dès l'abord il demande à l'étudiant de reconstituer dans son intégralité une conversation spontanée enregistrée. Le but poursuivi est d'entraîner son oreille et toutes ses facultés à se hisser progressivement à ce niveau « non expurgé ».

A l'heure où se multiplient les congrès internationaux, les colloques, les échanges, et où l'anglais devient la langue de tous et de chacun, il me semble essentiel de reconnaître l'importance de la langue parlée et d'accorder à ses différentes variétés l'attention qu'elles méritent. La plupart des cours de langues de spécialité instaurés ces vingt dernières années avaient comme but premier d'initier les étudiants à la lecture de textes écrits se rapportant à leur discipline. C'est un objectif auquel il faut éviter de renoncer, surtout si l'on s'adresse à de futurs chercheurs. Mais d'autres nécessités sont apparues. De nos jours, tout spécialiste doit pouvoir s'exprimer oralement dans une ou plusieurs langues étrangères. Il a besoin d'un entraînement intensif à la compréhension à l'audition qui le mette en mesure d'identifier et d'extraire l'information qui l'intéresse quel que soit le « style » dans lequel cette information lui est présentée. Nous pouvons et, à mon avis, nous devons l'aider à surmonter ces obstacles que sont une langue familière, un débit rapide, une légère coloration dialectale. Certes, cette tâche exigera un effort soutenu. Mais je suis intimement convaincu que les investissements en capital temps et argent qu'elle nécessitera s'avère-

ront très productifs. Multiplier les congrès et séminaires internationaux n'a guère de sens si l'on ne s'efforce pas en même temps d'en accroître la rentabilité.

Bradford

Le « Modern Languages Centre » de l'Université de Bradford (9) a mis au point un cours intitulé « Undergraduate Honours Course in Modern Languages ». Il s'agit d'un cours de langues (10) et civilisations européennes qui apporte à l'étudiant :

- une connaissance pratique approfondie de deux langues étrangères ;
- une connaissance poussée de la vie et des institutions des pays dont il a choisi d'étudier la langue.

Ces cours visent en outre à lui faire maîtriser des techniques telles que l'interprétation simultanée et consécutive et la traduction de textes spécialisés, tout en l'obligeant à se familiariser avec les structures économique, politique et sociale des pays concernés. Ce sont des « sandwich courses » en ce sens qu'un séjour prolongé à l'étranger (l'équivalent d'une année académique) fait partie intégrante du programme. Ce séjour se situe en deuxième ou troisième année et se concrétise soit par l'assistance à des cours universitaires dans le pays choisi, soit par un stage dans le service de traduction ou d'interprétariat d'une importante entreprise ou institution étrangère disposée à aider et guider l'étudiant dans ses recherches.

J'ai eu le plaisir d'assister à un cours donné par Mr Henderson. Il s'agissait d'une séance d'entraînement à l'interprétation consécutive : la traduction du français vers l'anglais d'une interview du Président Pompidou. Les étudiants n'avaient donc à leur disposition aucun texte écrit et devaient traduire après les avoir entendus une seule fois des passages relativement courts que l'enregistreur du maître transmettait à chacune de leurs cabines isolées. Leur traduction, prononcée devant micro, était enregistrée automatiquement. Ce travail individuel était suivi de l'examen et de la discussion par le groupe (11) des traductions proposées par chacun. Il s'agit là d'un exercice extrêmement fructueux parce qu'il force l'étudiant à faire continuellement appel à sa culture et à son information dans les différents domaines et à les utiliser activement et judicieusement au service d'une traduction correcte et élégante.

En assistant à ce genre d'exercice on perçoit clairement que l'interprète doit non seulement posséder des connaissances théoriques approfondies dans le domaine où il travaille, parler avec facilité les deux langues qu'il manipule, mais également maîtriser, à l'intérieur de ces deux langues, le jargon spécialisé de la discipline à laquelle se rapporte le texte traduit. Si l'un de ces aspects a été négligé dans sa formation, la qualité de son travail s'en ressent.

(9) University of Bradford, Modern Languages Centre, Wardley House, Bradford, Yorkshire. J'y ai été reçu et piloté par Mr J.A. Henderson, MA, lecturer, et Mr G. Dobble, BA, lecturer.

(10) Français, allemand, russe et espagnol.

(11) Chaque « groupe » comporte un maximum de huit étudiants.

Cambridge

Le « Department of Linguistics » (12) de l'Université de Cambridge, qui est responsable du fonctionnement des laboratoires de langues, travaille sur des plans divers.

Son initiative principale a été de mettre à la disposition de la communauté universitaire (enseignants et étudiants) un laboratoire de langues où chacun peut venir étudier la langue qu'il souhaite aux moments qui lui conviennent le mieux. Le département a créé une audiOTHèque impressionnante qui offre le choix entre 35 langues différentes (langues européennes, asiatiques, etc.). Le contenu et le niveau des enregistrements sont évidemment très variables. Si, pour les langues européennes les plus utilisées, le laboratoire dispose de cours structurés et progressifs, conçus et réalisés par des spécialistes, dans le cas des autres langues, il est souvent moins bien équipé : ici il ne possède qu'un cours pour débutants ; là, simplement quelques enregistrements épars faits au département même par des visiteurs ou des étudiants étrangers inscrits à l'Université, et se limitant à la lecture à voix haute d'un texte se rapportant à une discipline particulière.

Le laboratoire reste ouvert toute la journée. Les étudiants travaillent seuls. La multiplicité des langues mises à leur disposition rend impossible la présence à la console de contrôle d'un spécialiste de chacune d'elles. On pourrait d'ailleurs imaginer que travaillent simultanément dix étudiants ou plus apprenant chacun une langue différente : il faudrait alors dix consoles, alors que les laboratoires les plus modernes en ont trois ou cinq...

Le système semble donner des résultats satisfaisants dans le cadre des objectifs limités qu'il poursuit. Il n'est pas question ici de cours réguliers sanctionnés par un examen. Les étudiants ou enseignants qui utilisent le laboratoire le font de leur propre initiative. Un voyage d'études ou un stage à l'étranger, des travaux de recherche nécessitant la connaissance approfondie d'une langue étrangère sont en général les raisons qui les poussent à profiter des possibilités offertes.

Reste évidemment l'épineux problème de l'absence du maître. L'auto-correction est-elle un leurre ? Lorsque les cours utilisés sont bien conçus non seulement dans leur contenu linguistique mais aussi dans leur présentation (instructions claires, conseils adéquats, etc.) il semble que cette absence ne soit pas toujours un handicap insurmontable. Il faut évidemment tenir compte ici de la formation préalable des étudiants et de leur expérience dans le domaine de l'apprentissage d'une langue. Le département s'efforce par ailleurs de fournir des moniteurs chaque fois que cela est possible. Leur présence s'est avérée extrêmement souhaitable voire indispensable lorsqu'il s'agit de conseiller des débutants. Elle contribue à faire saisir plus rapidement à ces derniers quels genres de problèmes ils ont à résoudre, à quelles difficultés ils peuvent s'attendre et sur quels points ils doivent faire porter leurs efforts.

Il arrive également que les résultats obtenus ne soient guère satisfaisants. Un travail solitaire intensif et même obstiné conduit à une con-

(12) Mes remerciements à mes hôtes : Mr W.A. Bennett, Assistant Director of Research in Applied Linguistics, University of Cambridge, auteur de *Aspects of Language and Language Teaching*, Cambridge University Press, 1968, et Mr J.L.M. Trim, Director, co-éditeur (avec G.E. Petren) de *Applications of Linguistics*, Selected Papers of the Second International Congress of Applied Linguistics, Cambridge 1969, Cambridge University Press, 1971.

naissance passive assez poussée, mais la connaissance active — celle qu'on recherchait — piétine, se maintient malgré tous les efforts à un niveau trop bas. La question est de savoir si la présence régulière d'un moniteur averti y aurait changé quelque chose. Tout professeur de langues a rencontré de ces étudiants qui n'entendent pas la différence entre un (t) et un (d) ou qui parlent toutes les langues étrangères avec un accent du terroir indéradicable. Cela ne les empêche pas de se distinguer dans d'autres domaines.

Quelle que soit la position théorique que l'on adopte, l'expérience de ce département peut être exploitée : mettre à la disposition des étudiants et des enseignants (professeurs, chercheurs, assistants) des autres Facultés des moyens d'étude utilisant des techniques modernes est une des fonctions qu'un Service de Linguistique Appliquée ou de Langues Vivantes semble être destiné à assumer.

Personnellement, je considère la présence du moniteur qualifié comme souhaitable en toutes circonstances. Lorsque l'étudiant débute et se trouve en face de problèmes de prononciation ou de syntaxe élémentaires, il risque d'adopter et de renforcer par la répétition des articulations ou des constructions incorrectes. Un mode d'emploi ou même des instructions détaillées qui à première vue apparaissent claires et à toute épreuve peuvent, on ne sait pour quelle raison si ce n'est l'humaine faillibilité, être mal interprétées par une classe entière. Quoiqu'on a l'expérience du laboratoire de langues a vécu ce genre d'incident où il se voyait forcé d'arrêter le travail individuel en cabine et de donner de nouvelles instructions ou explications à son groupe tout entier.

J'admets difficilement qu'il soit possible de bien apprendre une langue étrangère par le seul travail de laboratoire, surtout si l'étudiant y est laissé à son propre sort. Je considère comme indispensables les conversations, discussions, séminaires, bref, tout ce qui est travail de groupe animé par le professeur. L'utilité de ces contacts n'est d'ailleurs pas à sens unique. S'ils offrent aux étudiants la possibilité de parfaire ou de préciser leur information, ils permettent à l'enseignant de mieux s'adapter à son auditoire, de modifier sa méthode ou d'améliorer les exercices qu'il propose.

Bath

J'ai inclus la *Bath University of Technology* dans mon périple parce que sa « School of Modern Languages » (13) avait à son programme trois cours qui semblaient correspondre à mes préoccupations :

- (a) BA Honours Degree in European Studies ;
- (b) BSc Degree in Engineering with French ;
- (c) Postgraduate Diploma in Language Studies.

L'option (a) est très proche de l'« Undergraduate Honours Course in Modern Languages » de Bradford et du « BA Honours in Applied Language Studies » d'Ealing, seuls l'agencement des cours et leur importance relative étant légèrement différents. Comme ses deux homologues, Bath rend obligatoire le séjour d'un an dans une institution universitaire étrangère.

(13) School of Modern Languages, Professor J. Coveney, Head of School, Bath University of Technology, Claverton Down, Bath BA2 7AY.

A Bath la dernière année comporte 3 options fondamentales choisies selon la carrière que l'étudiant désire embrasser :

— « Comparative Management » pour ceux qui souhaitent accéder à des postes de gestion ou d'administration dans les affaires, l'industrie, les services publics ou les organismes internationaux ;

— interprétation et traduction pour ceux qui veulent se spécialiser dans ces techniques ;

— littérature pour ceux qui désirent se diriger vers l'enseignement.

Considérant qu'une connaissance poussée des problèmes économiques contemporains et des concepts fondamentaux de la science qui les étudie faisait actuellement partie du bagage intellectuel de tout homme cultivé, l'Ecole a inscrit au programme de première année un cours d'Economie obligatoire pour tous les étudiants.

Le second cours (b) est à ma connaissance unique en son genre : il est intitulé « Engineering with French » (14). Les étudiants s'inscrivent normalement à la section ingénieurs et le programme « Engineering with French » se présente sous la forme d'une option qu'ils peuvent choisir en troisième année à condition d'avoir obtenu des résultats satisfaisants au cours de langue française pendant les deux premières années. Cette option ne diffère en rien des autres que peuvent choisir les étudiants de troisième année, si ce n'est que certains cours de section importantes, ainsi que les séminaires qui s'y rapportent, sont ici donnés entièrement en français par un professeur dont la langue maternelle est le français mais qui est diplômé d'une université anglaise. Il va de soi que la conception même de ces cours force les étudiants à consacrer beaucoup de temps à l'apprentissage du français. Pour cette raison, le projet a rencontré au début de sérieuses résistances de la part de certains ingénieurs qui auraient préféré que ce temps précieux soit consacré à l'étude de matières se rapportant plus directement à leur discipline.

Après avoir fait l'expérience décevante de diverses formules de compromis dont les résultats ne satisfaisaient personne, le Directeur de la « School of Modern Languages » mit la « School of Engineering » devant ses responsabilités. Si l'on ne renonçait pas à un système qui condamnait les ingénieurs à la médiocrité linguistique, la « School of Modern Languages » se verrait forcée de cesser toute collaboration.

Les ingénieurs acceptèrent d'introduire la réforme qui s'imposait. Les programmes des cours de langues furent établis en commun et ces cours mis sur un pied d'égalité avec les cours de section. Le reproche fait initialement aux linguistes d'avoir des prétentions exagérées s'est révélé injustifié. L'expérience tend à prouver qu'une formation linguistique adéquate constitue pour tout spécialiste d'une autre discipline un maître atout. On a l'impression de se trouver ici devant une nouvelle application de la théorie keynésienne du multiplicateur : l'effort supplémentaire consenti produit des effets bénéfiques cumulatifs. La lecture d'ouvrages spécialisés rédigés en français atteint chez les ingénieurs de Bath une rentabilité maximum. Leur familiarité avec la langue parlée les débarrasse de tout complexe et de toute timidité. Ils prennent une part beaucoup plus active aux congrès et colloques auxquels ils participent. Lorsqu'ils viennent en France pour collaborer à des projets

(14) Il existe également un projet fort avancé de création de cours intitulé « Engineering with German ».

communs, ils se trouvent dans une position de force et se passent facilement des services d'un interprète. Attentifs aux nuances et aux subtilités de la langue de leurs collègues, ils défendent leurs positions avec conviction et doigté et font ainsi apprécier à sa juste valeur le sérieux de leur recherche ou l'originalité de leurs solutions.

Le troisième point (c) est donc le « Postgraduate Diploma in Language Studies ». Il s'agit d'un cours du troisième cycle d'une durée d'un an. Son objectif est de former des spécialistes en interprétation consécutive et simultanée. L'Ecole est en relations avec des organismes internationaux dans lesquels ses étudiants font un stage en cours d'études.

Canterbury

De ma visite assez brève au « Language Centre » de l'Université de Canterbury (15) j'ai ramené une série de suggestions fort intéressantes concernant l'utilisation du laboratoire de langues dans l'enseignement des langues de spécialité. Mais leur caractère technique laisserait le lecteur et je préfère les lui épargner.

Le « Language Centre » joue au sein de la communauté universitaire un rôle analogue à celui de notre Service des Langues Vivantes. Il est également à la recherche d'une formule idéale qui satisfasse à la fois les enseignants linguistes et les facultés qu'ils desservent. La Faculté des Sciences Sociales et le Centre sont actuellement en train d'élaborer un système de collaboration dans lequel les cours de langues se verraient imposer les mêmes exigences que les cours de Faculté et seraient mis sur pied d'égalité avec ces derniers. La longue expérience du Centre dans ce domaine l'a conduit aux mêmes conclusions que son homologue de Bath. Si un nombre croissant d'universités instaurent des cours de langues de spécialité, c'est qu'elles se rendent compte de leur nécessité. Elles assignent souvent à ces cours des objectifs fort ambitieux. Ceux-ci ne peuvent être atteints que si l'on confère aux cours un statut à la mesure de l'importance que tous semblent leur reconnaître.

University of Essex et ELTDU (16)

Je me dois aussi de signaler mon passage au « Language Centre » de l'Université d'Essex où mes hôtes m'ont entretenu de leurs recherches passionnantes dans le domaine du français parlé contemporain et du titanesque travail de dépouillement auquel ils se livrent maintenant à partir de leurs interviews faites « sur le terrain ».

C'est également à Colchester que se trouve l'ELTDU, dont le Directeur est Mr John Webb. Ce centre d'études, émanation de l'Oxford University Press, se prépare à publier un cours destiné à l'enseignement de l'anglais des affaires (« business English ») à des étrangers.

Pour déterminer le contenu de ce cours, l'ELTDU a adopté la méthode des études scientifiques de marché. Ayant mis au point un question-

(15) The Language Centre, University of Kent at Canterbury.

(16) University of Essex, Language Centre, Wivenhoe Park, Colchester, Essex. Mes aimables amphitryons y furent le Professeur A. Spicer, Mr John Ross, Mr and Mrs J. Kay, lecturers. ELTDU (English Language Teaching Development Unit), 19 Lexden Road, Colchester, Essex.

naire détaillé reposant sur une enquête préalable, le centre s'est assuré la collaboration d'un nombre important d'entreprises qui ont accepté de le remplir avec soin. Ce questionnaire qui m'a paru à la fois clair et complet peut se ramener à deux interrogations fondamentales :

(1) — QUI dans votre entreprise utilise l'anglais ? A quel niveau cette personne se situe-t-elle dans votre hiérarchie interne : s'agit-il d'une secrétaire de direction ou d'un directeur de département ou division (Recherche, Vente, Marketing, etc.) ?

(2) — Dans l'exercice de QUELLE ACTIVITE utilise-t-elle l'anglais ? Est-ce pour répondre au téléphone, assister à une conférence ou en assumer la présidence, lire la presse spécialisée, interpréter ou traduire des instructions de fonctionnement ou des modes d'emploi, etc. ?

En ce qui concerne ce deuxième point, il a été établi une liste reprenant 20 activités diverses que l'on pourrait grouper sous les rubriques :

(a) activités professionnelles au sens strict (sous-rubriques : parler, lire, écrire) ;

(b) activités professionnelles à caractère social (recevoir, être reçu, etc.).

La langue est donc considérée ici comme un instrument de communication : le but du cours sera d'entraîner les étudiants à recevoir et à transmettre des informations avec une efficacité optimale. Les promoteurs du projet se sont par conséquent efforcés d'identifier avec certitude et précision les actes de communication qui devront être accomplis dans la langue cible, c'est-à-dire, de définir les techniques spécifiques que ces futurs utilisateurs de la langue devront maîtriser : aptitude à tenir une conversation téléphonique, à présider une réunion, à recevoir un visiteur étranger, etc. Le cours s'efforce de simuler ces actes de communication, de recréer dans leur intégralité les situations ou contextes authentiques dans lesquels ils se sont insérés. Selon Mr Webb, ce caractère d'authenticité est le stimulant le plus puissant que l'on puisse administrer aux étudiants, particulièrement si ceux-ci sont des adultes qui ont déjà une certaine expérience dans le domaine en question.

Il me semble qu'il s'agit là de principes sains, et j'attends avec impatience la parution de ce cours apparemment fait sur mesure.

En guise de conclusion

Une des raisons pour lesquelles ce voyage d'études m'a rempli d'enthousiasme est la possibilité qu'il m'a offerte de rencontrer de nombreux intellectuels anglais dont la majorité enseignait dans des universités ou des établissements de niveau supérieur. C'est de ces hommes et de l'impression profonde qu'ils m'ont laissée que je voudrais parler dans cette conclusion.

Je ne sais combien de mois ou d'années il faudra encore à la Grande-Bretagne pour qu'économiquement et politiquement elle devienne membre à part entière de la Communauté Européenne. Par contre, j'ai la ferme conviction qu'intellectuellement parlant son pouls bat déjà au même rythme que celui de l'Europe — peut-être est-il même un peu plus rapide...

J'ai été frappé de constater que la grande majorité des enseignants et des chercheurs que j'ai rencontrés ne pense plus en termes anglo-saxons, ou en termes « Commonwealth », mais en terme européens. Ils connaissent intimement les problèmes économiques, politiques et sociaux de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Bénélux. Ils ont des amis dans tous ces pays et dans beaucoup d'autres. Tous les établissements d'Enseignement que j'ai visités ont noué des liens étroits et solides avec des établissements similaires du Continent et les échanges culturels entre spécialistes d'une même branche se multiplient. L'attitude que j'ai signalée à Bradford, Bath, Colchester, Canterbury se manifeste dans beaucoup d'autres universités : dans toutes les facultés le dialogue avec l'Europe s'intensifie. Beaucoup d'étudiants anglais passent une année académique entière à l'étranger et les détails de leur séjour d'études sont soigneusement mis au point par les enseignants qui les y ont précédés.

Cette intensification des contacts extérieurs à d'ailleurs contribué à resserrer les liens intérieurs unissant les facultés d'une même université. Les ingénieurs, les juristes, les médecins, etc., se sont rendus compte des services que pouvaient leur rendre leurs collègues des autres facultés, particulièrement les linguistes, et une collaboration amicale s'est établie. Partout les cours de langues pour spécialistes se généralisent. Ils sont confiés à des linguistes disposés à acquérir une solide formation dans des domaines qui leur étaient autrefois étrangers ou peu familiers. Ces cours se donnent dans des conditions matérielles optimales. Les enseignants travaillent avec de petits groupes, ce qui leur permet de connaître intimement leurs étudiants et d'établir avec chacun d'eux un dialogue fructueux. Ils disposent par ailleurs d'un soutien logistique (matériel — laboratoires, studios d'enregistrement, audiothèques, caméras et récepteurs de télévision, programmes de télévision propres, etc. — et techniciens qualifiés) dont l'ampleur fait rêver. Malgré des résistances et des critiques dont il serait vain de vouloir se dissimuler l'importance mais que l'ampleur croissante des contacts et des échanges internationaux vide progressivement de toute substance, ces cours semblent devoir accéder à plus ou moins longue échéance au statut qu'impliquent leur nécessité et leur utilité de plus en plus grandes.

Sans vouloir porter la moindre atteinte au crédit de la langue écrite ou mettre en doute sa valeur intrinsèque, je constate que la langue orale tend à se généraliser comme véhicule de ces échanges. En conséquence elle semble destinée à devenir l'objet de recherches toujours plus poussées et d'enseignements toujours plus perfectionnés et diversifiés dans lesquels les techniques modernes comme le laboratoire de langues pourraient être appelées à jouer un rôle de premier plan.

Remerciements

Ces six semaines que j'ai passées dans des Universités, Ecoles et Centres de Recherche de Grande-Bretagne et qui m'ont permis de parcourir le pays de Londres à Edimbourg et de Colchester à Bath sont parmi les plus belles et les plus enrichissantes de ma carrière. Je prie tous ceux qui ont contribué à cette réussite de trouver ici l'expression de ma profonde gratitude.

Je tiens à remercier tout d'abord mes supérieurs hiérarchiques : M^{lle} I. Simon, Professeur à l'Université de Liège ; MM. les Professeurs M. Delbouille, Président, et P. Halleux, Vice-Président du Service des Langues Vivantes ; M. R. Alexis, Directeur du même Service. Je n'oublie pas non plus MM. les Membres du Comité de Sélection du « British Council » à Bruxelles, qui m'ont permis d'obtenir une bourse de voyage. Envers le « British Council » lui-même j'ai une dette toute particulière. Il m'a non seulement accordé une généreuse bourse de voyage mais a pris en main toute l'organisation pratique. J'ai été particulièrement sensible à l'amabilité et à l'obligeance avec lesquelles tous ses représentants m'ont accueilli et aidé. Un merci tout particulier à Miss A. Hayter, Representative, et à Mr K. Whitty, Assistant Representative à Bruxelles, ainsi qu'à Miss A. Davis, ma dévouée « program-organiser » à Londres. Mes remerciements aussi à tous les Professeurs et Lecteurs dont j'ai tenu à faire figurer les noms au bas des pages qui précèdent. Tous m'ont patiemment écouté et aimablement documenté sur leurs réalisations, leurs recherches, leurs projets. Merci à tous ceux que l'inévitable brièveté de ce rapport m'a empêché de mentionner : je les prie humblement de m'excuser et d'accepter ici la part qui leur revient dans ces remerciements trop laconiques.

André MOULIN

SOCIÉTÉ DES MINES
ET FONDERIES DE ZINC DE LA

Vieille - Montagne S. A.

Direction générale : 4900 ANGLEUR
Téléphone : 04/65.38.00 - Telex : 41258

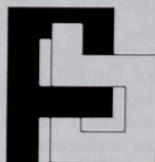
- Zinc } sous toutes formes
- Plomb }
- Cadmium • Acide sulfurique
- Argent • Oxyde de zinc
- Poussière de zinc
- Sulfate de thallium

SEMI-CONDUCTEURS :

- Germanium
- Silicium

PRODUITS HYPERPURS :

Arsenic - Bismuth - Cadmium - Indium
- Mercure - Plomb - Thallium - Bromure,
Iodure & Chlorure de Thallium -
Zinc - Bromure de Zinc.



PARIBAS

**BANQUE DE PARIS
ET DES PAYS-BAS BELGIQUE**
société anonyme

**Siège social : rue des Colonies 31
BRUXELLES**

SUCCESSALES

Anvers : Hôtel Osterrieth, Meir 85
Gand : Kouter 31
Charleroi : Boulevard Tirou 11
Liège : Boulevard d'Avroy 17
Courtrai : August Reynaertstraat 2
Turnhout : Markt 41

Agences dans toute la Belgique

FILIATIONS INTERNATIONALES

PARIS - AMSTERDAM - CASABLANCA -
GENEVE - KINSHASA - LONDRES - NEW
YORK - LUXEMBOURG

Banques affiliées dans le monde entier

Au fil des jours...

L'Assemblée générale de 1973

Le jeudi 29 mars, l'Assemblée générale annuelle des Amis de l'Université s'est tenue, à la salle académique de l'Université, en présence de nombreux membres et de plusieurs personnalités que M. le Président A. Leroux remercia de leur présence : MM. G. Dejardin, Président du Conseil culturel, J.P. Grafé, Ministre des Affaires wallonnes, R. Godefroid, Chef de Cabinet représentant le Ministre de la Culture française, A. Jacquemin, Chef de Cabinet représentant le Ministre de la Politique scientifique, A. Duquesne, Chef de Cabinet représentant le Secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles et administratives, A. Parisi, ancien Ministre, E. Moreau, Député permanent, H. Hoen, Commissaire d'arrondissement, G. Halbart, Vice-Président du C.E.R.W. et H. Melkin, Directeur du CEPLI.

M. le Président salua également la présence de M. le Recteur M. Welsch, Vice-Président de notre Association, de M. le Vice-Recteur C. Renard, de M. l'Administrateur H. Schlitz, de différents représentants des Autorités académiques et de la Communauté universitaire, de Présidents et dirigeants des Associations de diplômés de l'ULg., dont M. le Recteur honoraire M. Dubuisson, Vice-Président de notre Association.

Après avoir excusé les personnalités et les membres empêchés, M. le Président pria l'assistance d'observer quelques instants de recueillement à la mémoire de tous les Amis de l'Université décédés depuis la dernière Assemblée, en particulier : M. le Professeur P. Halleux et M. J.L. Meyers, disparus tragiquement, MM. les Professeurs A. de Marneffe, G. Neujean, P. Térache, J. Bonnet et A. Willam.

Après approbation du procès-verbal de l'Assemblée de 1972, M. le Président donna la parole à M. J.-M. Teheux, Secrétaire Général de l'Association, qui présenta la synthèse des activités des Amis de l'Université et du Centre de recherche et d'information sur les carrières universitaires durant l'exercice écoulé.

M. le Doyen A. Fettweis, Administrateur-Trésorier, donna ensuite connaissance de la situation financière de l'Association qui a rendu nécessaire un ajustement des cotisations pour tenir compte de l'érosion monétaire.

Ces deux rapports de même que les nouveaux taux de cotisation étant approuvés, M. le Président adressa les remerciements de l'Association à l'Université, pour l'aide importante qu'elle apporte à notre activité majeure, — l'information sur les Carrières universitaires, — ainsi qu'au Ministère de l'Education nationale, pour sa précieuse subvention annuelle.

Les mandats des Administrateurs sortants et rééligibles furent ensuite renouvelés, avant que trois nouveaux membres du Conseil soient élus par acclamations : M. Georges Sauvenier, le nouveau Président des Anciens et Amis de l'ULg., à Lubumbashi, en remplacement de M. le Professeur J. Compère à qui il vient de succéder ; M. Jean Vilenne,

Administrateur de la Banque Nationale à Liège, M. le Professeur J.-Cl. Ruwet, nouvel Administrateur-Secrétaire de l'Association.

M. le Président annonça, avec regret, que M. le Ministre J. Rey souhaita être déchargé de sa fonction au sein du Bureau, tout en continuant bien entendu à nous apporter son appui en qualité de Vice-Président honoraire. Pour occuper la Vice-présidence vacante, le Conseil a désigné M. le Professeur J. Stassart, Président du Conseil central de l'Economie, jusqu'ici Administrateur-Secrétaire ; ce choix fut vivement applaudi par l'assemblée.

La séance se poursuit par la remise des prix gérés par l'Association et, tout d'abord, par celle du Prix quinquennal Charles Hanocq. Cette distinction est réservée à l'auteur du meilleur mémoire relatif à la mécanique appliquée à l'art de l'ingénieur ; elle est attribuée par un jury de professeurs d'Université, délégués par les différentes Associations belges d'Ingénieurs, que préside un représentant de notre Association, M. le Professeur émérite A. Schlag.

Aux applaudissements de l'assemblée, ce prix fut remis à M. Guy Sander, chargé de cours associé à la Faculté des Sciences appliquées de notre Université, pour son mémoire intitulé : « Application de la méthode des éléments finis à la flexion des plaques ». M. Sander avait été désigné comme lauréat par un vote unanime du jury.

Les prix annuels des Amis de l'Université furent ensuite remis à six chercheurs de grande valeur dont M. le Président présenta la personnalité et les travaux :

— M. Jean-Clair Duchesne, Docteur en sciences géologiques et minéralogiques, chef de travaux à la Faculté des sciences : « Iron—Titanium Oxide Minerals in the Bjerkrem-Sogndal Massif, South Western Norway » ;

— M. Ghislain Fonder, Ingénieur civil des constructions — Philosophical degree in civil engineering de l'Université de Berkeley, chercheur qualifié du F.N.R.S., « A Doubly curved quadrilateral element for thin elastic shells of revolution » ;

— M. Michel Gérardin, Ingénieur physicien — docteur en sciences appliquées, chargé de recherches du F.N.R.S., « Analyse dynamique duale par la méthode des éléments finis » ;

— M. Henri Kulbertus, Docteur en médecine, agrégé de l'enseignement supérieur, chercheur qualifié du F.N.R.S., « Construction à l'étude des blocs segmentaires de la branche gauche du faisceau de His et de leurs associations avec le bloc de branche droit » (Prix de Launoit) ;

— M. Michel Malaise, Docteur en philosophie et lettres (histoire), chargé de recherches du F.N.R.S., « Inventaire préliminaire des documents égyptiens découverts en Italie » — « Conditions de pénétration et de diffusion des cultes égyptiens en Italie » ;

— M. Maurice Radermecker, Docteur en médecine, agrégé de l'enseignement supérieur, chef de travaux à la Faculté de Médecine, « Contribution à l'étude de la nature et du rôle pathogène des réagines » ;

Ces brillants lauréats furent acclamés par l'assemblée à qui avait été rappelée la grande notoriété des prix, due à un règlement et à une procédure comportant un maximum de garanties.

M. le Président remercia MM. les Professeurs, membres des commissions de lecture des ouvrages, ainsi que M. le Professeur J.-Cl. Ruwet, Administrateur-Secrétaire, et rapporteur général de la question, avant de déclarer ouvert un nouveau concours pour l'attribution de prix en 1974.

La réunion statutaire s'acheva par un bref aperçu de la situation actuelle des travaux au Sart Tilman et l'envoi d'un télégramme à Sa Majesté le Roi, Président d'honneur de l'Association.

Après une courte interruption, M. le Président présenta le thème de la séance publique d'information et le conférencier du jour : M. Henry Lesguillons, Maître de conférences agrégé des Facultés françaises de Droit.

Dans un exposé, présenté sous le titre : « Université ouverte ou Université sans murs ? » l'orateur devait évoquer divers projets et réalisations, notamment « l'Open University » britannique, qui, malgré une réelle audace technologique, ne lui semblent pas aboutir à créer un modèle alternatif d'éducation.

Par contre, une initiative récente lui paraît promise à un très bel avenir : il s'agit du mouvement qui groupe actuellement vingt-cinq universités des Etats-Unis, sous le nom « d'University without walls ». M. Lesguillons en exposa, dans le détail, les caractéristiques et les lignes directrices qui visent à étendre l'action des universités vers de nouveaux milieux et à diversifier leurs modes d'intervention.

Cette conférence, vivement appréciée par le public, fut suivie d'un échange de vues clôturé par une intervention de M. le Recteur M. Welsch. Ce dernier rappela tout l'intérêt que l'Université de Liège porte au vaste problème de l'éducation permanente et de l'ouverture à des missions nouvelles au service de la société et spécialement de la région.

La soirée se termina par une réception animée qui réunit, en la Salle des Professeurs, un grand nombre d'Amis de l'Université et leurs invités.

Journées d'éducation naturelle au Sart Tilman

Depuis plus de dix ans, l'Université organise au Sart Tilman des journées d'éducation « naturelle » pour les enfants des écoles primaires de l'agglomération liégeoise.

L'objet de ces visites a été le plus souvent de faire planter des arbres forestiers par les enfants. Cependant, depuis deux ans, à la demande des maîtres et de leurs élèves, d'autres sujets d'intérêt ont été abordés.

En 1973, deux journées ont permis d'accueillir au Sart Tilman plus de 200 enfants d'Angleur et de les familiariser avec *la météorologie et la climatologie*. Les 30 mars et 3 mai, le programme suivant leur a été proposé. Après une visite à la Station Climatologique du Sart Tilman, les enfants ont participé à une séance d'information animée par M. Koenigsfeld, professeur à l'Université. Malgré la complexité du sujet, il est réconfortant de constater que les jeunes auditeurs ont enregistré nombre de données sur la prévision du temps et les réseaux mondiaux de mesures et d'informations météorologiques. Les questions posées par les enfants sur les radio-sondes stratosphériques, les types de nuages, les fronts chauds et froids, les hautes et basses pressions, ont montré qu'il n'y a plus guère de secret pour eux dans ce domaine.

Après un dîner offert au restaurant universitaire du Sart Tilman par les comités scolaires de la commune, une excursion en car a conduit les enfants jusqu'au Signal de Botrange. En cours de route et à Botrange, M. P. Gathy, conservateur du domaine du Sart Tilman, leur a démontré comment la végétation forestière évolue selon les conditions climatiques depuis la chênaie jusqu'à la Fagne en passant par la hêtraie. Il leur a expliqué la raison d'être de forêts de résineux, plus artificielles, mais plus intéressantes au point de vue économique. Enfin, une courte incursion en Fagne wallonne a permis aux enfants d'approcher le milieu très particulier des tourbières hautes.

Convention entre le Ministère de la Culture, la Province et l'Université

Une importante convention entre le Ministère de la Culture française, la Province de Liège et l'Université a été signée le 12 mai au Palais provincial. Soigneusement préparé par une commission spéciale d'études, cet accord a pour objet la mise en œuvre d'un plan concerté pour l'aménagement du plateau du Sart Tilman et de la vallée voisine de l'Ourthe.

L'infrastructure liégeoise en matière de sports et de loisirs étant manifestement insuffisante, il s'imposait de regrouper les forces, de coordonner les initiatives au bénéfice de la région tout entière. A cette fin, les 2 000 hectares du Sart Tilman constituent un terrain de choix.

Dans cet ensemble, l'Université dispose de quelque 600 hectares. Attachée, dès ses premières acquisitions, à la sauvegarde du site, elle entend aussi promouvoir une de ses vocations : être un foyer de culture au service de la population. Or, son intégration dans la communauté sociale devrait se trouver favorisée par l'actuelle concertation.

Lors de la cérémonie du 12 mai, où prirent la parole M. le Ministre P. Falize, M. le Gouverneur G. Mottard et M. le Recteur M. Welsch, des projets aussi nombreux que variés furent évoqués par M. Wasterlain, Directeur de l'Administration de l'Education physique et des Sports. Leur réalisation couvrira sans doute une période assez longue, dont deux phases ont été dégagées.

La première prévoit l'amélioration des centres sportifs de l'Institut d'Education physique et des homes de l'Université. Un des objectifs, auquel le Ministère de la Culture apportera son concours, est la possibilité d'héberger 200 stagiaires ou visiteurs et de recevoir 500 enfants dans des plaines de vacances.

La seconde partie du programme concerne la vallée de l'Ourthe, spécialement les sports nautiques, ainsi que d'autres aménagements à Angleur, à Sainval et sur le versant d'Ougrée.

On notera enfin qu'une convention particulière a été scellée entre l'Université et le Ministère de la Culture, en vue d'une étroite collaboration en matière de recherche scientifique et de contrôle médico-sportif.

XXVI^{es} Journées médicales liégeoises

Les Journées médicales liégeoises, couronnement traditionnel d'une fructueuse saison d'enseignement postuniversitaire, se sont déroulées au Sart Tilman les 18, 19 et 20 mai.

Des communications et démonstrations de très grande qualité ont été présentées en trois demi-journées qu'ont présidées successivement MM. les Professeurs J. Lecomte, A. Lambrechts et A. Nizet. Elles étaient consacrées tant à des acquisitions scientifiques récentes qu'à des mises au point d'actualité diagnostique et thérapeutique.

Ces journées auxquelles assistaient quelque 300 médecins, s'achevèrent par l'exposé de M. le Professeur H. Van Cauwenberge qui portait, cette année, sur les drogues introduites récemment sur le marché.

Caractérisées une fois de plus par leur haute tenue scientifique et par leur atmosphère cordiale, les Journées ont connu une entière réussite à mettre à l'actif de la Faculté de Médecine, de sa Commission d'enseignement postuniversitaire et de l'A.M.Lg.

On signalera d'autre part que, le premier jour, avait eu lieu la remise des certificats de fréquentation à l'enseignement postuniversitaire, ainsi que l'ouverture de l'exposition « Chenilles et papillons », présentée par le Docteur P. Houyez. Le lendemain, les familles médicales se réunissaient, au château de Colonster, pour le banquet annuel de l'A.M.Lg.

« Retour à Liège » des Anciens de Bruxelles

Après une saison extrêmement active, la section bruxelloise des Amis de l'Université a clôturé son exercice 1972-73 par un « Retour à Liège » les 19 et 20 mai.

Conduits par leur Président A. Doneux et leur Secrétaire Général D. Tassin, une centaine d'Amis de l'U.Lg. habitant l'agglomération bruxelloise nous ont donc rendu visite.

L'après-midi du premier jour devait commencer par la découverte des admirables collections du Musée de la Vie wallonne. Elle se poursuivit dans le domaine du Sart Tilman qui ne manqua pas d'impressionner tous ceux — et ils sont encore nombreux — qui ne l'avaient pas encore visité.

Après une réception, présidée par M. le Recteur M. Welsch à Colonster, les participants se scindèrent en deux groupes : les uns rentraient à Bruxelles, les autres partaient pour Francorchamps et une excursion en Fagne prévue le lendemain.

Faut-il ajouter que ce « retour » fut l'occasion de nouveaux et chaleureux contacts au sein de notre groupement.

25^e anniversaire du Comité Universitaire de Solidarité

Le 21 mai à Bruxelles, le 25^e anniversaire de la fondation du C.U.S. a été fêté lors d'une séance académique présidée par M. le Ministre d'Etat P. Vermeulen.

Les principaux objectifs et réalisations du C.U.S. ont été exposés tour à tour par les orateurs M. Vermeulen, M. le Professeur E. Maurice, Président, M. le Recteur J. Baugniet et M. L. Bozic, Président d'honneur et fondateur, à qui un vibrant hommage fut rendu. Depuis le lancement du « Plan d'entraide et d'éducation estudiantine » de l'après-guerre, le C.U.S., avec le concours de l'Office National de l'Emploi, a notamment donné à plus de 12 000 étudiants l'occasion d'effectuer un stage social et aidé plus de 2 000 diplômés à trouver un emploi.

Compte tenu du nombre des étudiants, les débouchés professionnels que leur réserve l'avenir restent d'ailleurs une des préoccupations majeures du C.U.S. C'est pourquoi le souhait fut émis que les universités s'en occupent davantage et que soit constituée une commission permanente chargée de surveiller et de faire connaître les grandes tendances de l'emploi.

A la station de recherche sous-marine de l'Université

On se souviendra qu'en 1964 l'Université prit la décision d'installer une station de recherche sous-marine et océanographique (en abrégé : STARESO) en Corse, à la punta Revellatta (Calvi). Recommandée par les Nations-Unies, la création de cette station s'inscrivait dans la ligne d'un programme de système mondial intégré pour le contrôle et l'étude des mers.

Notre Université s'est particulièrement attachée à ces questions qui intéressent aujourd'hui la plupart des pays. Elle est la seule en Belgique à présenter un programme complet d'enseignement et de recherche en la matière et plus de quarante chercheurs, groupés en équipes, s'y consacrent actuellement.

La STARESO est, d'autre part, en passe de devenir un haut lieu de la collaboration universitaire nationale et internationale, ce qui était voulu dès l'origine. Son site remarquable lui permet un très bel avenir.

Cet essor était néanmoins contrarié par un différend qui opposait, depuis quatre ans, les pêcheurs de la région à l'Université. Un terrain d'entente fut donc cherché et des négociations entreprises par M. H. Schlitz, Administrateur de l'Université. Conduites d'une manière très heureuse, elles devaient aboutir à un accord définitif et équitable, conclu le 22 juin et ratifié le 27 par le Conseil d'administration unanime.

Cet obstacle à l'exécution de différents travaux étant franchi, l'Université peut envisager d'inaugurer officiellement la STARESO dans le courant de l'année académique 1973-74.

Chez les Anciens de Namur

En dépit de quelques perturbations au programme fixé en début d'exercice, les réunions du second semestre de l'année 1972-73 ont connu leur succès habituel.

Le 18 janvier, à la Maison de la Culture de Namur, l'Association namuroise des Anciens organisait un grand débat sur le thème : « A quoi bon la Science ? » Cette séance, qui réunissait un nombreux public, était présidée par M. Paul Manil, Professeur émérite à la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux. Priront successivement la parole MM. les Professeurs Jean Leclercq, de la Faculté de Gembloux, Lucien François, de la Faculté de Droit de Liège, et Gérard Fourez, des Facultés Notre-Dame de la Paix. Un échange de vues très animé clôtura cette excellente soirée.

Le 23 janvier, la section namuroise de l'A.I.L.g. accueillait à sa tribune M. Fernand Baudhuin, Professeur à l'Université de Louvain. Ce dernier entretint son auditoire d'un sujet fort controversé : « Croissance et pollution ».

Le 3 mai, à la Maison de la Culture, avec le concours des Jeunesses Musicales, nos amis namurois recevaient une « Initiation à la musique russe » sous la conduite de M. Charles Hyart, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres. Après un court historique de la question, l'orateur présenta un magnifique spectacle audio-visuel, émaillant les extraits musicaux de projections appropriées.

Le 27 mai, avait lieu la promenade familiale de printemps avec pour objectif une tournée parmi les artisans de la province : ateliers d'orfèvres à Floriffoux et de poupées folkloriques à Fosses-la-Ville, exposition à Maredret, musée à Falaën. Le pique-nique traditionnel partageait cette journée ensoleillée qui se termina à Annevoie.

L'assemblée générale du 23 juin clôtura l'année par la présentation des rapports, le souper de circonstance et les vœux de l'infatigable président, le Docteur A. Ringlet, pour une nouvelle et excellente saison 1973-74.

Musique en Wallonie

A l'instar de celui des deux années précédentes, le programme 1973 de l'Association « Musique en Wallonie » comporte la réalisation de quatre disques qui sont autant de premières mondiales d'une haute qualité musicale et technique :

1. Roland de Lassus (1530-1594) : « Chansons sur des poèmes français et italiens » réalisées avec chant et un ensemble d'instruments anciens ; ensemble Charles Koenig.
2. François Cupis de Camargo (1719-1772) : « Six Symphonies pour cordes » ; ensemble à cordes de l'Orchestre symphonique de Liège, sous la direction de Gérard Cartigny.
3. Guillaume Lekeu (1870-1894) : « Seconde étude symphonique sur Hamlet (1890) » et « Fantaisie contrapuntique sur un cramignon liégeois pour clarinette, hautbois, basson, cor et orchestre à cordes (1890) » ; Orchestre symphonique de Liège, sous la direction de Paul Strauss.
4. Joseph Jongen (1873-1953) : « Sonatine (pour ma fille Christine) », « Deux études de concert op. 65 », « Sarabande Triste op. 58 » et « Deux pièces pour piano op. 33 : soleil à midi — clair de lune » ; Marcelle Mercenier au piano Steinway.

Chaque œuvre de cette collection unique est accompagnée d'une monographie détaillée, rédigée par un spécialiste.

Tous ceux qui désirent participer à cette remarquable entreprise de découverte et de promotion de notre patrimoine musical sont invités à s'adresser au Secrétariat de « Musique en Wallonie », Mont Saint-Martin, 23, à Liège.

Les universitaires dans l'Enseignement secondaire

Durant les mois de juin et juillet, les Amis de l'Université et les Associations de Diplômés de l'U.Lg. directement intéressés ont été amenés à faire le point en matière d'emploi des universitaires dans l'Enseignement secondaire et à prendre un certain nombre de mesures appropriées.

C'est à la suite d'informations faisant état de projets de réorganisation qui constituaient autant de nouvelles et graves menaces, que nos groupements d'Anciens se sont réunis le 7 juin en présence de nombreux représentants des Autorités académiques et de la Communauté universitaire.

A l'issue de cette réunion, un télégramme des Associations concernées devait être adressé à M. le Ministre de l'Education nationale pour attirer son attention sur nos préoccupations et lui demander audience. Un groupe de travail était par ailleurs mandaté aux fins de rédiger une note sur la question.

Le 2 juillet, notre délégation était reçue par M. C. Gentilhomme, Conseiller au Cabinet du Ministre de l'Education nationale. L'entretien permit un large échange de vues sur les problèmes de l'Enseignement secondaire en général et sur la situation des licenciés en particulier.

Outre une volonté de concertation nettement affirmée au nom du Ministre, le principal résultat de cette audience fut que nous avons reçu l'assurance qu'il n'est pas question de limiter — et encore moins d'exclure — la présence des licenciés dans les trois premières années de l'enseignement secondaire.

Par la suite, les Associations correspondantes de Diplômés des autres universités étaient informées de notre action, la presse devait y donner un important écho et les délégués des groupements liégeois étaient invités à se réunir en octobre dans le but d'examiner l'évolution de la situation.

Congrès mondial de démographie

Du 27 août au 1^{er} septembre, plusieurs centaines de démographes, venus de quelque 80 pays, se sont réunis à Liège, à l'occasion du 17^e congrès général de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP).

C'est la première fois que notre pays accueillait une manifestation de cette envergure dans une discipline dont nul ne conteste aujourd'hui l'importance pour la vie sociale, politique et économique.

Au cours de la séance inaugurale, la place de plus en plus grande de la démographie parmi les préoccupations des responsables nationaux et internationaux devait être soulignée par plusieurs orateurs, parmi lesquels M. le Recteur M. Welsch, M. le Professeur P. Harsin, M. R. Sallas, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, et M^{me} M. Verlackt, Secrétaire d'Etat à la Famille.

De nombreux thèmes furent abordés par la suite au cours des multiples réunions plénières ou spécialisées prévues par le Congrès. Faut-il ajouter que les travaux de Liège s'inscrivaient dans la perspective de l'Année mondiale de la population, fixée par les Nations Unies en 1974.

Une préparation scientifique de longue date avait évidemment précédé le congrès et les résultats considérables qui y ont été enregistrés sont largement dus à un comité d'organisation dont faisaient notamment partie MM. les Professeurs E. Hélin, J. Sporck et J. Stassart.

Le secrétariat du comité était assuré par M. B. Remiche, Directeur de l'UIESP, cette organisation scientifique internationale ayant son siège à Liège depuis plusieurs années.

La communication audio-visuelle et l'Université

Un mois durant, Liège a accueilli les pays de langue française et chacun gardera longtemps en mémoire le succès des manifestations qui se sont déroulées dans ce cadre. De par sa richesse, le bilan en est assurément difficile à établir.

C'est au cours de cette période exceptionnelle que s'est tenu, du 24 au 28 septembre, le septième colloque international de l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française), consacré, cette fois, à la « communication audio-visuelle et l'Université ».

Organisé suivant un programme particulièrement souple et diversifié, ce congrès aura été la première rencontre réunissant un grand nombre d'universitaires francophones spécialisés ou intéressés par la question : ils étaient en effet quelque 250 appartenant à 69 universités de 25 pays.

Les quatre thèmes proposés associaient l'audio-visuel respectivement à l'enseignement, la recherche, les expériences et les applications à l'Université, l'ouverture de l'Université vers le monde extérieur. Ils furent l'objet d'innombrables échanges d'expériences, d'informations et une soixantaine de documents divers devaient être présentés.

Par ailleurs, une table ronde était consacrée à l'organisation d'un centre audio-visuel à l'intérieur de l'Université, tandis qu'un mini-studio était mis en permanence à la disposition des participants et permettait, avec le concours actif d'étudiants, la réalisation d'un reportage sur le colloque.

Comme le note le rapport de synthèse, présenté lors de la séance de clôture, « l'ambition et les dimensions du thème du colloque ne pouvaient évidemment prétendre apporter des réponses à la multiplicité et à l'importance des questions posées. On chercha toutefois à formuler celles-ci avec précision et à mieux définir leur approche ».

Un vaste travail reste donc à accomplir et les participants n'ont pu manquer d'émettre plusieurs recommandations mettant notamment en évidence la nécessité de répertorier les réalisations et les recherches en la matière, d'intensifier les échanges d'hommes et de documents.

Un des souhaits principaux est sans doute que « sur la base des conclusions de ce colloque, des séminaires soient organisés par l'AUPELF ayant pour objet d'approfondir la recherche en commun sur des thèmes tels que : les fonctions des centres audio-visuels dans les Universités — l'audio-visuel et la formation des maîtres — l'Université à distance — l'Université et les satellites d'éducation ».

La séance de rentrée académique

Le 29 septembre, la séance officielle de rentrée s'est déroulée, au Sart Tilman, devant une nombreuse assistance dans laquelle on reconnaissait, parmi d'autres personnalités, MM. les Ministres E. Close et J.P. Grafé, les Secrétaires d'Etat J. Defraigne et L. Olivier, le Président du Conseil culturel G. Dejardin et le Ministre d'Etat J. Rey.

Après avoir salué les autorités présentes, M. le Recteur M. Welsch rendit hommage aux membres de la Communauté universitaire liégeoise décédés durant l'année académique précédente.

L'allocution de M. l'Administrateur H. Schlitz était consacrée à l'exposé de la politique qu'entend mener l'Université, pendant les cinq prochaines années, au Sart Tilman. Il s'agit d'une nouvelle étape du transfert, couvrant les années 1973 à 1977, qui fait l'objet d'un programme précis, récemment adopté par le Conseil d'administration.

Ce programme a pour objectif la mise en service de nombreuses installations : une partie importante de l'Hôpital (600 lits sur les 1 000 prévus), les cliniques vétérinaires, des laboratoires d'électricité et de génie civil, le Centre de calcul, la Faculté de droit et l'Institut des sciences de l'éducation. En y ajoutant un certain nombre de travaux complémentaires, l'ensemble représente quelque cinq milliards, soit un milliard par an ; cette somme n'est sans doute pas garantie par le Gouvernement, mais il paraît raisonnable de l'escompter sur la base des crédits obtenus depuis 1971.

Après avoir souligné qu'à ce rythme le transfert total prendrait encore plus d'une décennie, M. Schlitz démontra que le problème n'est plus seulement universitaire : en effet, « ce qui est en cause, c'est la réussite du pari de l'urbanisation des 2 000 hectares du Sart Tilman. » Il devait conclure en relançant une idée très séduisante et que les organismes liégeois intéressés devraient avoir à cœur de réaliser : la constitution d'une société chargée de mettre en valeur l'ensemble du territoire du Sart Tilman.

Prenant ensuite la parole, M. le Recteur M. Welsch, évoqua différentes orientations et réalisations de l'Université durant l'année écoulée, en matière sociale, d'enseignement, d'aide à la région.

L'essentiel de son discours devait porter sur les choix qui se présentent aujourd'hui à l'Université. Se livrant à un examen approfondi des orientations possibles, il se garda de donner une réponse définitive aux multiples questions que l'on peut se poser. Au sein même de l'Université, ne conviendrait-il pas de substituer à un développement sans ligne directrice précise, une véritable politique générale qui vise à l'utilisation optimale des moyens limités dont on dispose ? Ne devrions-nous pas nous développer dans des voies nouvelles, plutôt que de « faire ceci parce qu'on le fait ailleurs » ? Ne serait-il pas préférable, dans certains domaines, de viser une spécialisation des universités, chacune ne pouvant prétendre à faire tout à la fois ?

Pour conclure et traduire par un exemple la complexité de l'Université, M. Welsch la compara au corps humain où chaque cellule a son rôle propre, mais où doit s'exercer, sous peine de paralysie, le même mécanisme régulateur.

Enfin, un hommage fut rendu à M. le Vice-Recteur Cl. Renard, sortant de charge après vingt années de mandats au Conseil d'administration. Une réception devait clôturer cette importante manifestation.

« Les cahiers des 2 000 hectares »

Dès ses premières acquisitions au Sart Tilman, l'Université avait eu le souci d'entreprendre un certain nombre d'études visant à une meilleure connaissance du domaine, son aménagement et sa protection.

On se souviendra des « Cahiers du Sart Tilman » publiés précédemment.

A l'automne dernier, le Conseil scientifique des sites de l'Université a entamé la publication d'une nouvelle série de plaquettes sous le titre de « Cahiers des 2 000 hectares ». C'est qu'entre-temps, les 615 hectares du domaine universitaire se sont inscrits dans un cadre plus vaste qui a fait l'objet, à la fin de 1972, d'un plan d'aménagement global.

Les quatre premiers cahiers, édités sous une forme condensée, ont trait à la Géologie, la Zoologie, les Phénomènes karstiques et l'Hydrobiologie. Introduits par M. l'Administrateur H. Schlitz qui y voit un instrument de « l'indispensable dialogue entre tous ceux qui croient en la vocation régionale du Sart Tilman », ils aboutissent à de très intéressantes recommandations : mesures urgentes pour protéger la nature, création d'un laboratoire et d'un musée consacrés au milieu cavernicole, création d'un parc naturel représentatif de l'Ardenne condruzienne, etc.

D'autres études ont également été prévues, de même que des guides destinés au grand public, une carte du promeneur, etc. Ce programme témoigne incontestablement d'une importante ouverture de l'Université vers la région et ses habitants. Sa réalisation permet à de nombreux services universitaires d'acquérir une expérience approfondie dans plusieurs domaines directement utiles à la Communauté et de se mettre à sa disposition par des travaux analogues.

Festival international du Diaporama

Du 25 au 28 octobre, a eu lieu, au Sart Tilman, une manifestation jusque-là inédite en Wallonie. Le Cercle Dia-Son de l'Amicale du personnel de l'Université organisait un Festival international du Diaporama (diapositives accompagnées d'une bande sonore).

Pendant trois jours, quelque 63 œuvres venant de plusieurs pays furent soumises à l'appréciation d'un jury international et d'un nombreux public. Pas moins de dix catégories avaient été prévues, depuis « Enseignement et recherche scientifique » et « Environnement » jusqu'à « Humour » et « Fiction ».

Deux semaines plus tard, les 10 et 11 novembre, l'organisation de deux séances de gala, avec la projection d'œuvres sélectionnées, prolongea cette importante manifestation qui recueillit un très vif succès.

100^e anniversaire de la F.E.M.O.

Le 7 novembre, la Fédération de l'enseignement moyen officiel du degré supérieur (F.E.M.O.) fêtait son centième anniversaire. De nombreuses autorités, M. M. Toussaint, Ministre de l'Education nationale, et des représentants de son département rehaussaient la manifestation de leur présence.

Plusieurs allocutions furent prononcées, dont celles de la Présidente, M^{lle} J. Muyters, et de M. le Préfet G. Etienne, tous deux Anciens de notre Université. La présidente rappela, en termes émus, les objectifs et les problèmes de la grande famille qu'est la F.E.M.O., tandis que M. Etienne prononça un important discours consacré au « Professeur de l'enseignement secondaire. Nouveautés et traditions ».

M. le Ministre M. Toussaint prit à son tour la parole pour rendre hommage à l'action de la F.E.M.O. Evoquant les mutations profondes que connaît notre société, il constata la nécessité d'y adapter l'enseignement et, dans cette œuvre de longue haleine, il fit appel à la collaboration de tous.

Une réception et un banquet fort animés devaient clôturer la célébration du premier siècle de cette Association particulièrement vivante.

Foyer culturel du Sart Tilman

Le 19 novembre, la salle de spectacle du Centre culturel universitaire du Sart Tilman a été inaugurée par la représentation du « *Mistero Buffo* » de Dario Fo, joué par le groupe « La nouvelle scène ». De nombreuses personnalités assistaient à cette manifestation.

Le nouveau centre est géré par l'A.S.B.L. « Foyer culturel du Sart Tilman » dont M. le Recteur M. Welsch, son Président, rappela l'origine et les objectifs. Cette Association, fondée en juillet 1972, réunit l'Université et sept communes avoisinantes ; elle bénéficie également de l'appui du Ministère de la Culture et de la Direction des Affaires culturelles de la Province.

Née de la volonté de l'Université de s'intégrer à sa région, l'Association en est, depuis plus d'un an, une très vivante illustration. Cet effort remarquable devait être salué par M. Petit, Echevin d'Ougrée, et par M. R. Godefroid, Chef de cabinet représentant le Ministre de la Culture. Ce dernier devait insister sur le caractère prometteur d'une initiative qui est unique en Belgique.

Le Foyer culturel du Sart Tilman met de nombreux services à la disposition de tous et le calendrier de ses manifestations est extrêmement étoffé. *Pour tous renseignements*, on peut s'adresser à ses bureaux (ouverts le matin de 9 à 13 heures) au domaine du Sart Tilman (Tél. 04/56.12.99).

Séance académique de décembre

Le 6 décembre, en présence de nombreuses personnalités, l'Université rendait hommage à ses Professeurs Emérites de l'année 1972-73 et remettait plusieurs diplômes de docteur *honoris causa*.

M. le Recteur Welsch retraça les principales étapes de la carrière de huit de ses collègues admis à l'éméritat :

M. E. Lobet, chargé de cours à l'Institut de Psychologie et des Sciences de l'Éducation ;

M^{me} S. Collon-Gevaert, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres ;

M. R. Spronck, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées ;

M. M. Delbouille, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres ;

M. L. Beduwe, professeur à la Faculté des Sciences appliquées ;

M. E. Bodart, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées ;

M. F. Vercauteren, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres ;

M. J. François, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées.

Il leur remit la médaille d'argent de l'Université.

Après un intermède musical présenté par l'Ensemble instrumental de l'Université, le diplôme de docteur *honoris causa* était remis à huit éminentes personnalités dont la valeur et les liens amicaux qu'ils entretiennent avec Liège furent rappelés :

M. Georges Simenon ;

M. Jerzy Kurykowitz, professeur émérite à l'Université jagellonne de Cracovie, membre de l'Académie polonaise des Sciences ;

M. André Couder, membre de l'Académie des Sciences de l'Institut de France ;

M. Jean Lecomte, membre de l'Institut de France, directeur honoraire de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;

M. Louis Leprince-Ringuet, membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences ;

M. Henri Gastaut, président de l'Université d'Aix-Marseille ;

M. le D^r Frederick Denys Richardson, professeur à l'Imperial College of Science and Technology de Londres ;

M. le Professeur D^r-Ing. Herwart Opitz, direktor des Laboratoriums für Werkzeugmaschinen und Betriebslehre der Rheinisch-Westfälischen Technischen Hochschule Aachen.

Une réception à la Salle des Professeurs clôtura cette belle cérémonie.

Inauguration à l'Hôpital de Bavière

Le 15 décembre, dans le cadre de la lutte contre le cancer, le service de radiothérapie de l'Université a inauguré officiellement un nouveau générateur à radiations ionisantes. Il s'agit d'un accélérateur linéaire « Neptune » d'un type très perfectionné et, à ce jour, unique en Belgique.

C'est après un an de service et d'expérimentation que cet appareil a été présenté à différentes personnalités, parmi lesquelles M^{lle} Hanquet, du Cabinet du Ministre des Affaires Wallonnes, adjoint à la Santé publique, et le D^r Maréchal, président de la C.A.P. de Liège. Entre-temps, une importante amélioration technique, depuis lors brevetée, avait pu être apportée à l'Université même.

M. le Professeur J. Closon, Chef du service, devait exposer les raisons de cette acquisition : le nombre des traitements a fortement augmenté au cours des dernières années, à tel point que les trois appareils en fonctionnement (radio-césium, radio-cobalt et béta-tron) étaient pratiquement saturés.

Il souligna, d'autre part, un problème financier grave dû à l'absence de subventions adéquates et aux taux de remboursements dérisoires que prévoit l'assurance maladie-invalidité en Belgique. Alors qu'on peut atteindre, dans certains cas, un pourcentage élevé (jusqu'à 50 %) de guérisons, il serait impensable que les moyens nécessaires ne soient pas rapidement mis en œuvre.

L'avenir de l'Université menacé ?

Pendant plusieurs semaines, de la fin octobre au début décembre, l'Université a connu une période de vive inquiétude. Celle-ci s'est peut-être atténuée mais n'en est pas pour autant dissipée, loin de là ! Si la cause remonte à la loi de financement de juillet 1971, dénoncée en son temps, l'occasion de la crise se produisit, le 24 octobre 1973, quand le Ministère de l'Education nationale mit en question le remplacement d'assistants dans des orientations d'études dites « excédentaires ». Il faut se souvenir que la loi de 1971 prévoit des « critères objectifs » de subordination, des taux d'encadrement enseignants/étudiants, etc., mais qu'elle garantit, d'autre part, le maintien des « droits acquis ».

Une action vigoureuse fut alors entreprise par le Personnel scientifique de l'université, aussitôt appuyé par tous les groupes de la Communauté universitaire. Plusieurs assemblées, convoquées par le Conseil Universitaire, réunirent un nombre massif de participants : outre la décision concernant les assistants, l'absence d'une politique de la recherche, la réduction des subsides aux Fonds de recherche et le blocage de statut du chercheur furent stigmatisés. Le 6 novembre, une grève des cours paralysa l'Alma Mater et de multiples démarches et interventions jalonnèrent tout le mois.

Le Conseil d'administration de l'Université s'était prononcé à l'unanimité contre la thèse du Ministère ; il défendit son point de vue dans un Memorandum, sur lequel notre Association s'appuya pour adresser à la presse et à tous les parlementaires francophones, la motion suivante :

« Le Conseil d'administration de l'Association des Amis de l'Université de Liège (Association générale des anciens étudiants de Liège), réuni ce 29 novembre 1973, tient à exprimer sa plus vive inquiétude devant la *situation très grave créée à l'Université de Liège* à la suite du recours déposé par le Commissaire du Gouvernement contre des nominations d'assistants dans les orientations d'études dites excédentaires.

Il affirme son entière solidarité avec les positions adoptées par le Conseil d'administration de l'Université de Liège, et à travers lui par l'ensemble de la Communauté universitaire liégeoise ; il l'assure de l'appui total des diplômés et des amis de l'Université.

Il s'insurge contre l'interprétation de la loi de financement donnée par le Ministère de l'Education nationale qui obligerait les Universités en général, et l'Université de Liège en particulier, à devoir respecter aveuglément, quelles que soient les circonstances et pour toujours, des « taux d'encadrement » qui n'ont été adoptés par le législateur qu'en vue du calcul de l'allocation globale revenant à chaque institution.

Il souligne qu'une telle interprétation viole le principe adopté par le législateur selon lequel les cadres du personnel sont établis sous la responsabilité des Conseils d'administration des Universités, dans les limites de l'allocation globale ; si cette interprétation n'était pas abandonnée, l'Université serait, à brève échéance, soumise à l'arbitraire de mesures ministérielles dans la plupart de ses décisions de nomination.

Au-delà du conflit actuel qui met fondamentalement en cause l'exercice normal des responsabilités universitaires, il juge alarmantes les conditions financières que connaît actuellement l'Université de Liège en

raison du système de financement instauré par la loi du 27 juillet 1971 ; celui-ci aboutit au résultat inadmissible de compromettre non seulement le développement mais même *le simple maintien des activités* présentes de l'Université.

Il estime tout à fait indispensable qu'une révision de cette loi soit entreprise *rapidement* et que, *dans l'immédiat*, des décisions interviennent en vue de rétablir des conditions de nomination du personnel conformes aux lois et aux nécessités pédagogiques et scientifiques. »

Quelques jours plus tard, le Ministre reconnaissait le bien-fondé de la position de l'Université en matière de nominations. Un premier problème était donc résolu, mais qu'en sera-t-il des disponibilités financières qui, en termes réels, se restreignent d'année en année ?

Dans une lettre adressée, le 20 décembre, aux membres du Conseil académique, M. le Recteur M. Welsch écrivait notamment ceci :

« D'après les informations que nous possédons, notre budget de 1974 sera augmenté globalement de quelque 6 % par rapport à 1973. On sait qu'au cours de cette année, les seules dépenses de personnel se sont accrues de plus de 10 %.

La part du budget global destinée au paiement des traitements et rémunérations du personnel en place s'élevait en 1970 à 64 % ; elle s'est accrue progressivement à 68 % en 1971, à 70 % en 1972 pour atteindre environ 77 % en 1973 (Pour mémoire, le taux le plus élevé que nous ayons connu depuis 1953 s'élève à 75 % en 1955).

Ces quelques chiffres mettent cruellement en lumière les problèmes qu'aura à affronter, dès 1974, le Conseil d'administration :

— ou bien, il faudra réduire les frais de fonctionnement et, par exemple, devoir constater, pour la troisième année consécutive, l'impossibilité d'acquérir de l'équipement scientifique. Ainsi, se dessine, à la limite, la perspective de ne plus donner au personnel en place les moyens de travailler ;

— ou bien prendre des mesures d'organisation nouvelles en vue de réduire les dépenses de personnel sans pour autant porter atteinte aux intérêts matériels des personnes concernées. »

La situation est donc particulièrement grave. C'est pourquoi notre Association a repris contact avec tous les parlementaires francophones en vue d'attirer, une seconde fois, leur attention sur les menaces qui pèsent sur l'avenir de l'Alma Mater. Nul doute que les Amis de l'Université y reviendront en temps opportun.

Université et Environnement

Le samedi 27 avril 1974, aura lieu une importante Journée d'information sur le thème : « L'Université de Liège au Sart Tilman et son environnement ».

Cette journée, patronnée par M. le Recteur M. Welsch, est organisée par la Commission interfacultaire pour l'organisation des cours publics, en collaboration avec le Conseil scientifique des sites du Sart Tilman et l'A.S.B.L. « Foyer culturel du Sart Tilman » ; le secrétariat en est assuré par le Service d'information de l'Université.

Un programme provisoire a d'ores et déjà été établi ; conçu dans le cadre élargi des 2 000 hectares que compte l'ensemble du territoire du Sart Tilman, il est axé à la fois sur les aspects physiques et sur les aspects culturels de la question.

Pour la matinée, une série d'exposés généraux ont été prévus ; ils portent sur les sujets suivants : Aménagement du domaine universitaire — Autoroutes et accès au domaine — Urbanisme et habitat — le Sart Tilman : centre de culture — le Sart Tilman : centre de délassement.

Pendant le temps de midi, une collation pourra être prise au restaurant universitaire. Une plantation d'arbres et une animation culturelle sont également prévues dans cet intervalle.

L'après-midi, les participants seront invités à choisir entre :

1. une promenade pédestre dans le domaine, l'itinéraire étant conçu en vue d'illustrer les différents sujets abordés au cours de la matinée ;
2. un colloque centré sur les problèmes d'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat ;
3. un colloque consacré aux divers types de pollution qui menacent le Sart Tilman (eau, air, immondices, déchets industriels) ;
4. un colloque relatif à l'animation culturelle au Sart Tilman.

La Journée se terminera par une réception au château de Colonster. On ne peut évidemment douter qu'un programme aussi remarquable ne retienne l'attention d'un vaste public.

Cours universitaires d'été au Sart Tilman

Une seconde session des cours universitaires d'été en langue esperanto aura lieu du 4 au 25 août 1974 au Sart Tilman. Les directions d'études prévues comportent des cours et exercices pratiques en biologie, en chimie et en socio-linguistique. S'y ajouteront des visites et activités culturelles, des excursions et un cours de perfectionnement en esperanto.

Cette décision a été prise à la suite du succès remporté par la première session d'août 1972. En effet, au cours de celle-ci, une dizaine de professeurs d'Université dispensèrent en esperanto un enseignement de linguistique et de sciences médicales, suivi par quelque 70 étudiants de 17 nationalités différentes. Il s'agissait là d'une « première mondiale » dont notre Université était le théâtre.

Entre-temps, une association « Someraj Universitataj Kursoj » (Cours universitaires d'été) s'est d'ailleurs créée à Liège sous la présidence de M. le Professeur émérite E. Natalis.

Pour plus de précisions sur ce groupement, ses activités et ses projets, on s'adressera aux S.U.K., boîte postale 9, 4000 Liège 3.

Fondation Fernand Lazard

La Fondation Fernand Lazard a pour objet d'accorder, au seuil de leur vie professionnelle, une assistance financière, sous la forme de prêts, exempts d'intérêts, à des jeunes gens de nationalité belge ayant achevé leurs études supérieures.

Les interventions de la Fondation Fernand Lazard peuvent se manifester : 1. — en facilitant l'acquisition d'instruments de travail, quels qu'ils soient, requis par la profession (par exemple : trousse médicale, livres indispensables, etc.) ; 2. — en permettant la prise en charge des frais d'installation d'un cabinet de consultations, à l'exception de changes locatives, quelles qu'elles soient.

Pour être prise en considération pour examen, toute demande devra être patronnée par deux des Professeurs du candidat.

Un premier remboursement de ce prêt devra s'opérer à partir de la troisième année, par un acte récongnitif représentant le dixième au moins du prêt accordé. Les remboursements subséquents seront annuels de manière qu'à la fin de la neuvième année il ne reste plus qu'un dixième du prêt à rembourser, la dette devant être éteinte en dix ans.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. Marcel Grosjean, Administrateur de la Fondation Fernand Lazard, rue d'Egmont 11 à 1050 Bruxelles, *avant les 1^{er} janvier ou 1^{er} juin de chaque année.*

Prix Gallia-Noël 1974

L'A.S.B.L. « Les Beaux Spectacles Français », à Eupen, attribuera prochainement le Prix Gallia-Noël. Ce prix, d'un montant minimum de dix mille francs, est remis tous les cinq ans à l'issue d'un concours ouvert à tous.

Il est réservé à un ouvrage traitant du tourisme régional des Cantons de l'Est et envisagé sous trois points de vue : 1) inventaire des monuments, des sites et de l'infrastructure existante en 1973 ; 2) analyse et commentaire du parti tiré des possibilités et de l'infrastructure existantes ; 3) plan d'expansion de l'industrie touristique quant à l'infrastructure et à l'exploitation.

Les mémoires, d'une ampleur de douze mille mots au minimum, doivent être originaux, rédigés en français et dactylographiés en trois exemplaires. Ils seront déposés pour le 30 septembre 1974 au plus tard.

Un exemplaire complet du règlement peut être obtenu sur demande, aux B.S.F.-Prix Gallia-Noël 1974, boîte postale 11, 4700 Eupen.

IMPRIMERIE

George MICHIELS

Société Anonyme

4000 LIEGE, 6, rue de la Paix — 3700 TONGRES, 13, rue Corver

Livres et périodiques scientifiques en toutes langues — Plus de 8.000 signes spéciaux — Machines à composer Monotype — Matériel moderne — Personnel d'élite. **Travaille à la plus grande satisfaction de sa clientèle**

LIBRAIRIE

J. BELLENS

S.A.

Téléphone : 23.78.60 (7 l.)

Dépositaire

des éditeurs

du monde entier

PATRIOTIQUE S. A.

finance l'établissement d'une

CARRIERE LIBERALE

telle que MEDECIN, PHARMACIEN... et l'assure
par son assurance du

REVENU GARANTI

l'assurance CARRIERE par excellence



Demandez notre plan carrière à votre courtier ou agent, ou à :

PATRIOTIQUE s. a.

ANVERS : 1, Avenue de France.

Tél. : 03/33.98.95

BRUXELLES (succursale) : 57b, Avenue d'Auderghem.

Tél. : 02/35.60.07

Inspection pour LIEGE : 17, Quai Marcellis.

Tél. : 04/42.46.41

In Memoriam

Notre Association a été endeuillée par la perte de deux membres du Conseil d'administration :

M. Raymond MARECHAL, Président de l'Association des Mathématiciens diplômés de l'ULg., Professeur à l'Athénée Royal de Liège 1, Administrateur depuis 1970, est décédé le 21 juillet 1973 ; quelques jours auparavant, il participait activement à nos travaux consacrés à la situation des universitaires dans l'enseignement secondaire.

M. Charles DONNAY, Ingénieur civil des mines de 1941, attaché à l'usine d'Athus de la S.A. Cockerill, est décédé le 10 septembre 1973 ; il avait accepté la présidence de la section du Sud-Luxembourg de notre Association dont il était Administrateur depuis 1968.

Les Amis de l'Université ont eu aussi à déplorer la disparition de deux membres éminents du Corps professoral qui, depuis longtemps, leur accordaient un précieux soutien : M. Fernand DESONAY, Professeur émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres, le 9 décembre 1973 ; M. Boris ROSEN, Professeur émérite à la Faculté des Sciences, au début de janvier 1974. Nos lecteurs se souviendront notamment des importantes contributions que l'un et l'autre ont apportées à cette revue.

C'est avec un très vif regret que nous avons également appris le décès de nombreux membres qui, souvent depuis de longues années, apportaient à notre Association un fidèle appui :

- MM. Dieudonné ANCION, Docteur en droit 1925 (24.11.73) ;
Charles BELLEFROID, Ingénieur civil des mines 1931 (22.5.73) ;
Michel BOUHY, Licencié en philologie romane 1967 (26.6.73) ;
Ernest BRAHY, Docteur en médecine 1928 (16.2.73) ;
Sylva BRISON, Ingénieur civil électricien 1926 (9.8.73) ;
Léon CHALET, Ingénieur civil des mines 1921 (23.5.73) ;
Alphonse CHAUDIERE, Ingénieur civil métallurgiste 1927 (30.5.73) ;
Henri CORPER, Docteur en médecine 1935 (18.4.73) ;
Joseph CROISSANT, Docteur en droit 1940 (9.6.73) ;
Lucien-Firmin DEBATTY, Docteur en droit 1940 (9.6.73) ;
Léon-A. de BECO, Docteur en droit 1941 (11.2.73) ;
Marc DESMET, Docteur en médecine 1972 (16.8.73) ;
Henri DESOER, Docteur en droit 1912 (1.4.73) ;
Joseph DESTEXHE, Ingénieur civil des mines 1907 (9.10.73) ;
Robert DEWERT, Ingénieur civil mécanicien 1922 (17.11.73) ;
Jacques D'HEUR, Ingénieur civil des mines 1931 (16.5.73) ;
Eugène DUCHESNE, Docteur en sciences géographiques 1921 (27.4.73) ;
Robert DUMONT, Ingénieur civil des mines 1926 (23.12.73) ;
François FEUILLAT, Ingénieur civil électricien 1910 (22.1.73) ;
Charles GAROT, Docteur en médecine 1934 (22.11.73) ;
Denis GEORGES, Docteur en médecine 1943 (5.1.74) ;
René GLESENER, Candidat notaire 1929 (6.4.73) ;
Jean GOB, Docteur en philologie romane 1925 (15.3.73) ;
M^{me} Madeleine GODART-BERTRAND, Docteur en sciences physico-chimiques 1943 (17.6.73) ;

MM. Fernand GOTHIER (21.5.73) ;
 Eugène-Hubert GRAND'RY, Ingénieur civil chimiste 1929
 (25.2.73) ;
 Pierre GUIAUX, Ingénieur civil des constructions 1955 (22.7.
 73) ;
 Pierre GUILLAUME, Licencié en sciences mathématiques 1965
 (13.12.73) ;
 Joseph HAINAUT, Pharmacien 1911 (4.1.73) ;
 Laurent HORION, Ingénieur civil chimiste 1935 (28.4.73) ;
 Adolphe JACQUEMOTTE, Docteur en médecine 1925 (24.12.
 73) ;
 Joseph JAUQUET, Docteur en médecine 1931 (11.2.73) ;
 Henri JEUNEHOMME, Ingénieur civil des constructions 1952
 (16.5.73) ;
 Jules LACROSSE, Ingénieur civil des mines 1927 (22.12.73) ;
 Robert LALOUX, Docteur en droit 1947 (26.6.73) ;
 Fernand LAMBERMONT, Ingénieur civil électricien 1923
 (3.5.73) ;
 Gabriel LEFEBVRE, Docteur en sciences commerciales 1929
 (15.11.73) ;
 Charles LEMAIRE, Docteur en droit 1909 (17.10.73) ;
 Charles LOTHAIRE, Licencié en sciences commerciales 1927
 (5.12.73) ;
 Nicolas LYDAKIS, Ingénieur civil des constructions 1939
 (11.10.73) ;
 Jean MARTIN, Licencié en sciences commerciales 1927 (5.12.
 73) ;
 Jean-Marie MONSEE, Docteur en droit 1964 (16.9.73) ;
 Michel PAUMEN, Docteur en philologie germanique 1905
 (31.5.73) ;
 Louis PENELLE, Ingénieur civil des mines 1924 (21.7.73) ;
 Albert PIERARD, Ingénieur civil des constructions 1939 (25.8.
 73) ;
 Fernand RAIKEM, Ingénieur civil des mines 1909 (19.6.73) ;
 Albert RADELET, Docteur en médecine 1925 (28.8.73) ;
 Georges RENSON, Ingénieur civil électricien 1926 (11.10.73) ;
 François RENTIER, Ingénieur civil des mines 1923 (14.2.73) ;
 André SAUBAIN, Ingénieur civil des mines 1927 (5.5.73) ;
 Maurice STIENNON, Licencié en sciences commerciales 1906
 (5.7.73) ;
 Lambert THIRION, Ingénieur civil des constructions 1934
 (10.1.74) ;
 Philippe THYS, Ingénieur civil des constructions 1937 (5.1.73) ;
 Charles TIXHON, Docteur en sciences physiques 1937 (22.1.
 73) ;
 Pierre VAN BEIRS, Ingénieur civil mécanicien 1925 (22.2.73) ;
 Henri VAN SOEST, Docteur en droit 1911 (23.6.73) ;
 Félix VRANCKEN, Ingénieur civil chimiste-électricien 1926
 (14.3.73).

Une nouvelle fois, l'Association présente ses sincères condoléances aux familles de ses Amis disparus et leur exprime ses sentiments de très vive sympathie.

Nouveaux membres de l'Association

Listes clôturées le 30 septembre 1973.

MEMBRES PROTECTEURS (1) :

BAIWIR Albert, D^r dr. 1973 - BARBIEUX Guy, D^r dr. 1952 - BARBIEUX-DELATOUR Solange, Lic. not. 1954 - BELLENS Marcel - BELLENS-GERARD Jeannine, Lic. sc. péd. 1959 - BLAVE Florimond - BOTTIN Edmond, Lic. sc. écon. 1953 - BURY Emile-Jean, D^r, méd. chir. acc. 1952 - CHAUMONT Nestor-Francis - CONSTANT Jean, D^r dr. 1923 - CONSTANT-DAVID Simone, D^r dr. 1941 - CRUTZEN Jacques, D^r méd. chir. acc. 1959 - CRUTZEN-PETERS Maryvonne, D^r méd. chir. acc. 1959 - DAMAS Henriette, Lic. sc. géog. 1938 - DEGESVES André, D^r méd. chir. acc. 1960 - DELEIXHE Gérard, D^r dr. 1955 - DEROULOU Jean, Ing. civ. métal. 1965 - DERWA Léon, D^r dr. 1951 - DISPAS Fernand - FONTAINE Fernand, D^r philo. clas. 1946 - FONTHIER Norbert, Ing. civ. mines 1919 - GOVAERTS Albert, Lic. philo. rom. 1942 - GOVAERTS A. M^{me} - HAUTIER René, Ing. civ. const. 1944 - HOUARD Hubert, D^r méd. chir. acc. 1924 - JADIN André, Lic. philo. germ. 1938 - KORN Maurice, D^r méd. chir. acc. 1965 - KORN-LEWIN Danièle, Lic. philo. rom. 1964 - LAMEERE William - LAPERCHES Jean-Pierre, Lic. sc. chim. 1961 - THIRIONNET-LAPERCHES Anne-Marie, Lic. sc. chim. 1961 - LAPIERE Charles, D^r méd. chir. acc. 1956 - LAPIERE Ch. M^{me} - LEENDERS Jules, Pharm. 1925 - LEMOINE Jean - LISING Maurice, D^r dr. 1953 - MAQUINAY Charles, D^r méd. chir. acc. 1940 - MERENNE René, Lic. sc. écon. 1945 - MORAUX Constant, Lic. philo. clas. 1937 - MORAUX-JACQUES Jeanne-Françoise, Pharm. 1953 - ORBAN Fernand, D^r méd. chir. acc. 1927 - ORBAN F. M^{me} - PETIT Paul, D^r dr. 1953 - RAICKMAN Jacques, D^r méd. chir. acc. 1952 - REARD Paul, D^r dr. 1941 - REARD P. M^{me} - RENKIN Albert, D^r méd. chir. acc. 1949 - RENKIN A. M^{me} - ROELANDTS Edgard, D^r méd. chir. acc. 1961 - ROLAND Pierre, Pharm. 1950 - ROLAND-GRAMME Jeannine, Pharm. 1949 - SIMON Irène, D^r philo. germ. 1940 - THIERNESSE André, D^r méd. chir. acc. 1932 - THIERNESSE A. M^{me} - VERBOG-DETRY Nicole, Pharm. 1969 - VERSTRAETEN Jean, D^r sc. phys. (Bruxelles) - WARZEE Jean, Ing. civ. mines 1928 - WEEKERS Pierre, Ing. civ. élect. 1952 - WELSCH Maurice, D^r méd. chir. acc. 1934 - AUTEUIL PADDOCK (Firme).

MEMBRES EFFECTIFS :

ABRAHAM Françoise, D^r méd. chir. acc. 1972 - ACOLTY Jacques, D^r méd. chir. acc. 1972 - ACOLTY-BRUCK Françoise, D^r, méd. chir. acc. 1972 - ADAM Bernard, Ing. civ. arch. 1971 - ALARDOT Jean, D^r méd. chir. acc. 1972 - ANDRE Bertrand, D^r méd. chir. acc. 1972 - ANSQUER Michèle, Lic. dr. 1972 - ARNOULD Jeanne de Chantal, Lic. sc. zool. 1972 - AUPAIX Alfred, Lic. sc. math. 1972 - BAILLY Jacques, D^r méd. chir. acc. 1972 - BALTHAZAR Charles, D^r méd. chir. acc. 1972 - BEAULEN-JOACHIM Yvette, Lic. sc. math. 1971 - BECKERS Alain, Ing. civ. électro-méc. 1972 - BECKERS Georges, Lic. sc. géog. 1972 - BECKERS Jean-François, D^r méd. vét. 1973 - BEKAERT Robert, Ing. civ. électro-méc. 1972 - BENEDETTI Massimo, Lic. sc. math. 1972 - BERCK Daniel, Lic. sc. chim. 1973 - BERLO Jacques, Pharm. 1972 - BERNARD François, Lic. sc. math. 1972 - BERNARD Jean-Marie, D^r dr. 1972 - BERTUZZI Claude, Lic. adm. aff. 1972 - BEULEN-ANDERNACK Danielle, Lic. sc. géog. 1972 - BIERLAIRE Denis, Ing. civ. const. 1973 - BLAISE Gilbert, D^r méd. chir. acc. 1972 - BLOCHOUSSE Hortense, Pharm. 1972 - BLOCKX Jacques, Ing. civ. chim. 1973 - BLOCKX J. M^{me} - BOKKEN Claude, Ing. civ. const. 1971 - BOLLAND Joseph, D^r méd. chir. acc. 1972 - BOLLINGER Marcelle, Lic. dr. 1973 - BOTHY Bernard, Ing. civ. const. 1973 - BOTTRIAUX Martine, Pharm. 1972 - BOVEROUX Lucien, Lic. dr. 1973 - BOVY Elisabeth, Pharm. 1972 - BRANGS Gilbert, D^r

(1) Figurent dans cette liste plusieurs anciens Membres effectifs qui, en 1973, ont versé une cotisation de Membre protecteur ou de 500 F au moins.

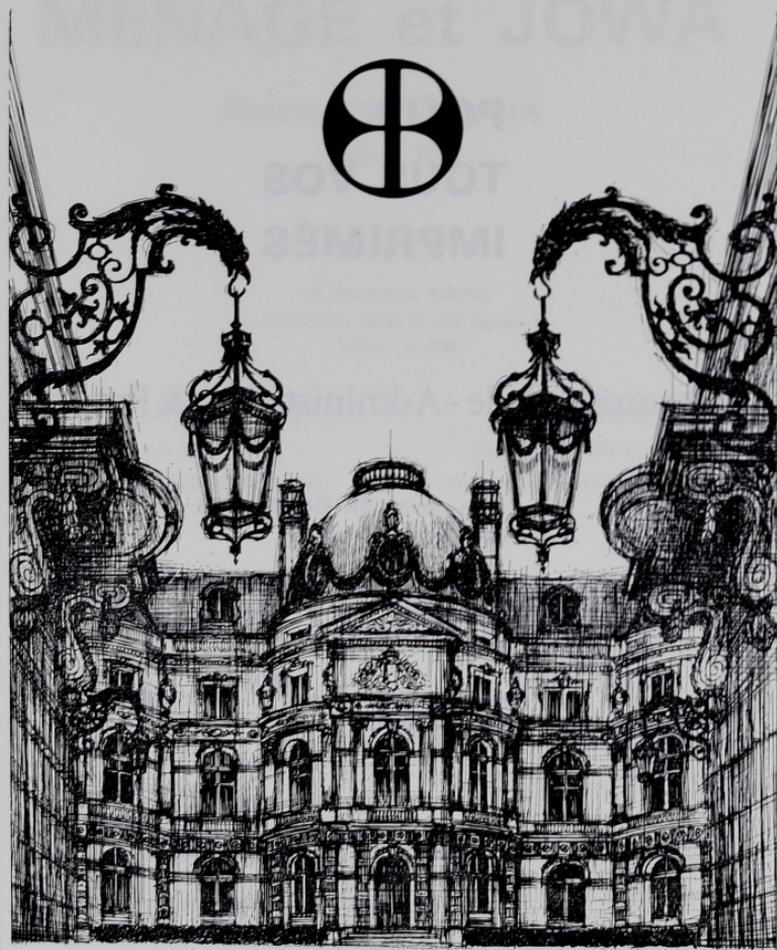
méd. chir. acc. 1972 - BRANKART Léon, Ing. civ. électro-méc. 1973 - BREMER Joseph, Ing. civ. électron. 1973 - BROUILLET Francine, Lic. philo. germ. 1972 - BRUX Bernard, Lic. philo. germ. 1968 - BRUX-WEDEAU Irène, étudiante - BUDO Camille, D^r méd. chir. acc. 1972 - CAMBIER Jean-Robert, Ing. com. (Mons) - CAMBIER J.-R. M^{me} - CARPENTIER Jean-Louis, D^r méd. chir. acc. 1972 - CASIMIR Rita, Pharm. 1972 - CESSION Chantal, Lic. dr. 1973 - CHABALLE Michel, Lic. adm. aff. 1972 - CHABOTTAUX Carl, Ing. civ. métal. 1973 - CHABOTTAUX C. M^{me} - CHARLIER Francis, Lic. adm. aff. 1972 - CHAUSTEUR Jean, Ing. com. (Bruxelles) - CLAES Marie-Paule, Lic. philo. germ. 1973 - CLERCX Pierre, D^r méd. chir. acc. 1972 - CLOSSET René, Ing. civ. électro-méc. 1971 - COLMAN-LHOIST Berthe, Lic. hist. art. archéo. 1954 - CONRARDY Georges, Ing. civ. électro-méc. 1973 - COOLS Marcel, Lic. dr. 1973 - CORNEZ Jean, Pharm. 1973 - COX Micheline, Lic. sc. math. 1973 - CUCCHIARO Antonio, Lic. sc. phys. 1972 - DAELE Jacques, D^r méd. chir. acc. 1972 - DAFJE Albert, Ing. civ. chim. 1973 - DAHIN Bernadette, D^r méd. chir. acc. 1972 - DALVIN Luciano, D^r méd. chir. acc. 1972 - DANDENNE André, Lic. dr. 1973 - DAoust Paul, D^r méd. chir. acc. 1972 - DARRAS Christian, D^r méd. chir. acc. 1972 - de BEER de LAER Bénédicte, Lic. dr. 1973 - DECKER André, D^r méd. chir. acc. 1972 - DE CONINCK José, D^r dr. (Louvain) - DEFECHE Renée, Lic. sc. dent. 1972 - DEFOIN Christine, Lic. philo. rom. 1973 - DEGUEE Marie, Lic. sc. chim. 1972 - DELANAYE Francis, Lic. sc. phys. 1972 - de la KETHULLE de RYHOVE Emmanuel, D^r dr. (Louvain) - de la KETHULLE de RYHOVE E. M^{me} - DELINCE Guy, Lic. sc. zool. 1972 - DELLEUZE Jean-Marie, D^r méd. chir. acc. 1972 - DELLICOUR Michel, Lic. dr. 1973 - DELMAL Jean, Lic. sc. chim. 1972 - DEOGE Jean-Paul, Ing. phys. 1971 - DELWICHE Viviane, Lic. éd. phys. 1973 - DEPREZ Marie-Françoise, Pharm. 1972 - DEROUAUX Marc, D^r méd. chir. acc. 1972 - DERWAEEL Jean-Claude, Lic. sc. géog. 1972 - DESOUTER Michèle, Lic. sc. chim. 1972 - DETELLIER Christian, Lic. sc. chim. 1972 - DETRY Paul, Pharm. 1972 - de VILLE de GOYET Bernard, Cond. civ. 1972 - DEWE Walthère, D^r méd. chir. acc. 1972 - DEWEZ Marie-Thérèse, Pharm. 1972 - D'HAeyer Raymond, Ing. phys. 1973 - DIRICK Alain, Lic. sc. chim. 1972 - DI VALENTIN Antoine, D^r méd. chir. acc. 1972 - DIVE Renée, Pharm. 1972 - DOME Marcel, D^r méd. chir. acc. 1972 - DOUETTE André, Lic. adm. aff. 1970 - DOUETTE-GERARD Paulette, Pharm. 1973 - DRION-ANCEAUX Nadine, D^r méd. chir. acc. 1972 - DUBOIS Jean, Cond. civ. 1948 - DUBOIS J. M^{me} - DUBOIS Philippe, Lic. ps. 1972 - DUCHATEAU Jean-Pierre, D^r méd. chir. acc. 1972 - DUCHESNE Jean-Claude, Lic. sc. dent. 1972 - DUCHESNE Yves, Ing. civ. chim. 1971 - DUCKERTS Françoise, D^r méd. chir. acc. 1972 - DUFER Paul, Lic. sc. com. 1933 - DUFOUR Eliane, Pharm. 1973 - DUFRASNE Alain, Pharm. 1972 - DUPLAT Ginette, Pharm. 1972 - DUPUIS Thierry, D^r dr. (Bruxelles) - DUYCKAERTS Alberte, Pharm. 1972 - ELIAS René, D^r méd. chir. acc. (Gand) - ELIAS R. M^{me} - EVERARD Robert, D^r méd. chir. acc. 1972 - EVRARD-CARPENTIER Françoise, Lic. sc. soc. 1961 - EVRARD Michel, D^r méd. chir. acc. 1972 - FANIELLE Jacques, D^r méd. chir. acc. 1972 - FIRQUET Jacques, D^r méd. chir. acc. 1972 - FLAMME Jean-Paul, Lic. sc. chim. 1972 - FOCAN-HENRARD Danielle, D^r méd. chir. acc. 1970 - FRANK Benoit, D^r méd. chir. acc. 1972 - FRASELLE Robert, Pharm. 1972 - FREDERICK Yves, Ing. civ. électro-méc. 1967 - FRERE André, D^r méd. chir. acc. (Bruxelles) - GAKWAYA Rugema, Lic. sc. com. fin. 1967 - GALLOY Jean-Paul, Lic. dr. 1972 - GARNIR Henri, Lic. sc. phys. 1972 - GARNIR-MONJOIE Francine, Lic. sc. math. 1972 - GATHOYE Jeannine, D^r méd. chir. acc. 1972 - GAVAGE Pierre, Pharm. 1972 - GAVRAY José, Ing. civ. const. 1973 - GERARD Alain, Lic. sc. zool. 1972 - GERARD Thérèse, Lic. sc. chim. 1972 - GERMAIN Bernadette, D^r méd. chir. acc. 1972 - GHYMERS Michel, D^r méd. chir. acc. 1972 - GLAUDE Jean, Ing. civ. arch. 1972 - GOBIN Richard, D^r méd. chir. acc. 1972 - GODARD Michel, Ing. phys. techn. sp. 1972 - GODBILLE Nicole, Pharm. 1972 - GODIN Thierry, Ing. civ. électro-méc. 1971 - GODISIABOIS Viviane, Pharm. 1972 - GOFFIN Jean-Claude, D^r méd. chir. acc. 1972 - GOLDENBERG Charles, Ing. civ. const. 1967 - GRAAS Philippe, Lic. philo. germ. 1972 - GRAINDORGE Herbert, D^r méd. chir. acc. 1972 - GRANDVILLE-BERVAES Anne-Marie, D^r méd. chir. acc. 1972 - GRAYVY Henri, Pharm. 1972 - GRISAR Thierry, D^r méd. chir. acc. 1972 - GROS-GEAN Michèle, D^r méd. chir. acc. 1972 - GROSJEAN Michel, Ing. électro-méc. 1970 - GRYGLEWICZ Lucien, Lic. sc. chim. 1972 - GUILLAUME Michel, Ing. civ. électro-méc. 1972 - GURNE Pierre, Pharm. 1972 - GUSTIN-VANDERMEULEN Geneviève, Pharm.

1972 - HALLEUX-DERROY Colette, Lic. philo. clas. 1972 - HANCISSE Robert, Lic. sc. géog. 1972 - HANSENNE Bernard, Ing. civ. électro-méc. 1972 - HARDY André, D^r méd. chir. acc. 1972 - HARDY-BRUNINX Christine, D^r méd. chir. acc. 1972 - HARDY François, Pharm. 1972 - HARVENG Albert, Lic. dr. 1972 - HAUGLUSTAINE Alain, Lic. ps. 1972 - HAUWAERT Christian, D^r méd. chir. acc. 1972 - HAYEZ Freddy, Pharm. 1972 - HEIDERSCHIEDT René, Lic. adm. aff. 1972 - HEINZ Martine, D^r méd. chir. acc. 1972 - HELLIN Georges, D^r méd. chir. acc. 1972 - HENROTTAY Jean, Lic. sc. géog. 1972 - HENRY Christiane, Pharm. 1972 - HENRY Claude, D^r méd. chir. acc. 1972 - HERMANN Brigitte, Lic. sc. zool. 1972 - HERMANS Jean-François, D^r méd. chir. acc. 1972 - HERWATS Luc, Lic. sc. chim. 1972 - HEYEN Georges, Ing. civ. chim. 1973 - HORBACZEWSKI Philippe, D^r méd. chir. acc. 1972 - HOTERMAN Roger, Lic. dr. 1973 - HOUBRECHTS Nicole, Lic. sc. zool. 1972 - HOURLAY Jean, D^r méd. vét. 1972 - HOUSSIERE Pol, Lic. éd. phys. 1970 - HUBIN Georges, Ing. civ. électro-méc. 1970 - JACQUET Roger, Ing. phys. 1969 - JACQUET R. M^{me} - JADOT Fernande, Pharm. 1972 - JADOT Michel, D^r méd. chir. acc. 1972 - JAMART Bruno, Ing. phys. 1972 - JANSISS Léon, D^r méd. chir. acc. 1972 - JAVAUX André, Lic. sc. dent. 1972 - JEANMART José, D^r méd. chir. acc. 1972 - JEANMART J. M^{me} - JEHASSE Jean-Claude, Pharm. 1972 - JEUNE-CHAMPS Julien, Lic. sc. math. 1972 - JEWTOUCH Pierre, Pharm. 1972 - JOBKEN Joseph, Lic. sc. pol. soc. 1973 - JOSSE Fred, D^r méd. chir. acc. 1972 - JULEMONT Richard, Lic. adm. aff. 1973 - KELLER Jacques, Lic. sc. chim. 1971 - KLUTZ Michèle, Lic. sc. phys. 1972 - KRAUSH Claude, Pharm. 1972 - LABOUREUR Francis, Ing. civ. métal. 1973 - LAIXAY André-Paul, Lic. dr. 1972 - LALOUX Françoise, étudiante - LAMALLE Dominique, D^r méd. chir. acc. 1972 - LAMBERT André, Lic. sc. géol. minér. 1973 - LAMBERT Joseph, Ing. civ. électro-méc. 1973 - LAMBOTTE Norbert, Lic. sc. dent. 1972 - LANOTTE-GOFFAUX Françoise, Lic. philo. rom. 1968 - LAWALREE Marie-Françoise, D^r méd. chir. acc. 1972 - LEBEAU Ilith, D^r méd. chir. acc. 1972 - LEBRUN Christian, Lic. adm. aff. 1972 - LECLERCQ Huguette, Pharm. 1972 - LECOQ Albert, D^r méd. chir. acc. 1972 - LECOQ Claude, D^r méd. chir. acc. 1972 - LECORSAIS Reggie, Ing. civ. chim. 1972 - LEDOUX Michel, D^r méd. chir. acc. 1972 - LEFORT Marie-Claire, Pharm. 1972 - LEJEUNE Philippe, Lic. hist. (J.E. 1971) - LEMPEREUR Luc, D^r méd. chir. acc. 1972 - LEONET Claude, D^r méd. chir. acc. 1972 - LEPOT-LOUIS Danielle, Pharm. 1972 - LEWALLE Pierre, Lic. philo. germ. 1972 - LHOEST Léon, D^r méd. chir. acc. 1972 - LHOIST-DERICQ Suzette, D^r méd. chir. acc. 1972 - LICHTERMAN André - LICHTERMAN A. M^{me} - LIZIN Jacques, D^r méd. chir. acc. 1972 - LONDOT Franz, Lic. sc. écon. 1965 - LONGDOZ Monique, Lic. sc. dent. 1972 - LORQUET Claudette, D^r méd. chir. acc. 1972 - LOUSBERG Léon, D^r méd. chir. acc. 1972 - LUCASSEN Flore, Lic. sc. géog. 1972 - MAAS Michel, Ing. civ. électro-méc. 1972 - MADENSPACHER Jacques, D^r méd. chir. acc. 1972 - MAES Philippe, Lic. sc. math. 1972 - MAGNEE Nicolas, Lic. philo. rom. 1972 - MAIRESSE Michel, Ing. civ. const. 1971 - MALCHAIR Claude, D^r méd. chir. acc. 1972 - MALHERBE Nicole, Pharm. 1972 - MARCHAL Charles, Lic. sc. math. 1972 - MARCHAND Annie, Lic. philo. rom. 1972 - MARGUE Nicolas, Ing. civ. électro-méc. 1972 - MARTINO Michel, Ing. civ. const. 1973 - MASSON Frans, Lic. sc. chim. 1972 - MASSON Michel, D^r méd. chir. acc. 1972 - MATHIEU André, Lic. dr. 1973 - MEDART Jacques, D^r méd. chir. acc. 1972 - MEDART Thierry, Lic. sc. dent. 1972 - MELARD Marguerite, Lic. hist. 1972 - MELONI Remo, D^r méd. chir. acc. 1972 - MEWISSEN Dieudonné, D^r méd. chir. acc. 1950 - MICHAUX Michèle, Lic. philo. germ. 1972 - MICHEELS Georges, Ing. civ. chim. 1970 - MICHEL Georges, Lic. sc. écon. (Louvain) - MICHEL Luc, D^r méd. vét. 1972 - MICHELIS Archibald, Lic. philo. germ. 1973 - MIGNOT Bernard, Ing. civ. électro-méc. 1971 - MILIS-LANDENNE Lucienne, Lic. sc. chim. 1972 - MONET Francis, D^r méd. chir. acc. 1972 - MORAY Daniel, D^r méd. chir. acc. 1972 - MOREAU France, Pharm. 1972 - MULLENEERS Jacques, Lic. sc. math. 1972 - NELIS Pierre, D^r dr. (Bruxelles) - NELIS P. M^{me} - NEZER-DECKER Martine, D^r dr. 1972 - NIZET Cécile, D^r méd. chir. acc. 1972 - NLOME NZE Abel, D^r méd. chir. acc. 1972 - NOTELTEERS Jean, D^r méd. chir. acc. 1972 - NOWAK Chistian, Ing. civ. électro-méc. 1973 - NUELENS Roland, D^r méd. chir. acc. 1972 - OLIVIER Elie, D^r méd. chir. acc. 1972 - OUHADI-HULIN Geneviève, Lic. sc. chim. 1972 - PAGNOULLE Christine, Lic. philo. germ. 1972 - PARADIS Gaetan, Ing. civ. chim. 1972 - PARBHU Dayanand, Ing. civ. const. 1973 - PARIS Agnès, Lic. sc. chim. 1972 - PARISIS

Geneviève, Lic. sc. math. 1972 - PAUWELS André, Lic. philo. rom. 1938 - PEPIN Jean - PEPIN J. M^{me} - PERREAUX Roland, Lic. sc. écon. 1957 - PERREAUX-LAKATOS Catherine, Lic. sc. écon. 1957 - PETER Jeannine, Pharm. 1972 - PETIT André, Lic. sc. chim. 1972 - PETRY André, Lic. sc. math 1972 - PHAN QUANG Chan, Ing. civ. électro-méc. 1973 - PIERRE-BOUCHAT Edith, Lic. philo. rom. 1972 - PIRARD Jean-Paul, Ing. civ. chim. 1970 - PIRLET Monique, Lic. ps. 1972 - PLUMHANS Christine, Pharm. 1972 - PONCELET Guy, Dr. méd. chir. acc. 1972 - PONCELET-MATON Evelyne, D^r méd. chir. acc. 1972 - PONCIN Joseph, Lic. dr. 1972 - PORTIER Luc, Lic. sc. éd. 1972 - PROYARD Jacqueline, Lic. sc. chim. 1972 - QUINET Renaud, D^r méd. chir. acc. 1972 - RAHIER Joseph, Ing. civ. chim. 1971 - RAHIER J. M^{me} - REGGERS Emile, Pharm. 1972 - REGINSTER Christiane - REICHLING Jean-Claude, D^r méd. chir. acc. 1972 - REMOUCHAMPS Paul, Lic. dr. 1972 - RENARD Claude, D^r méd. chir. acc. 1972 - RENTIER Françoise, Pharm. 1972 - RIFFON Roland, D^r méd. chir. acc. 1972 - RIGALI Adelmo, D^r méd. chir. acc. 1972 - RIGO-BETZ Christine, D^r méd. chir. acc. 1972 - RIGO Edmond, Ing. civ. électro-méc. 1971 - RISACK Jean-Jacques, D^r méd. chir. acc. (Bruxelles) - ROBERT Christian, D^r méd. chir. acc. 1972 - ROLAND Régine, Pharm. 1972 - ROMANINI Louis, Ing. civ. électro-méc. 1972 - RONDAL Jean-Adolphe, Lic. ps. 1972 - ROUXHET Bruno, Lic. sc. chim. 1972 - RUTTEN Léon, Ing. civ. électroméc. 1971 - RUTTEN-EVRARD Christiane, Lic. sc. chim. 1973 - SACRE Daniel, D^r méd. chir. acc. 1972 - SACRE Jean-Marie, D^r méd. chir. acc. 1972 - SALEE Francine, Pharm. 1972 - SARTOR Renato, Ing. phys. 1973 - SCHIEPERS Alberte, Lic. sc. math. 1972 - SCHOENEN Jean, D^r méd. chir. acc. 1972 - SCHOLTES Jean-Paul, Ing. civ. const. 1971 - SCHOUTEDEN Philippe, D^r méd. chir. acc. 1972 - SCHUMACHER Paul, Lic. sc. dent. 1973 - SCHUURWEGEN Luc, Lic. dr. 1972 - SCUFLAIRE Christiane, Lic. sc. math. 1972 - SMEERS Yves, Ing. phys. 1967 - SNACKERS Henri, Ing. civ. électron. 1973 - SOMERS Charles, Ing. civ. élect. 1935 - SOMERS Ch. M^{me} - SOUBRIER Daniel, Ing. phys. 1973 - SPRONCK Félix, Lic. sc. math. 1972 - SPRONCK-PETRYX Odette, Lic. sc. math. 1972 - STAS André, Lic. philo. rom. 1972 - STAS Marie-Henriette, Pharm. 1972 - STEENSELS Jean, Lic. ps. 1972 - STRAUS-GODET Anne-Marie, D^r dr. 1972 - SYBERS Guy, D^r méd. chir. acc. 1972 - TALBOT Jean-Marie, Lic. sc. chim. 1972 - THEUNISSEN Maurice, D^r méd. chir. acc. 1972 - THOMAS-PIVONT Christiane, Pharm. 1972 - THOMAS Marie-Paule, Pharm. 1972 - TIMMERMANS Théodore, Ing. civ. métal. 1972 - TITS Jeannine, Pharm. 1972 - TOMBEUR François, Lic. sc. dent. 1972 - TONNEAU Jacques, Lic. sc. chim. 1972 - TOUSSAINT Charles, D^r méd. chir. acc. 1972 - TRINE Josiane, Lic. sc. pol. soc. 1972 - TROISFONTAINES Michel, D^r méd. chir. acc. 1972 - TYSEBAERT Evelyne, Lic. ps. 1972 - UERLINGS Guillaume, Ing. civ. chim. 1971 - URBAIN Etienne, D^r méd. chir. acc. 1972 - VAILLANT Edmée, Pharm. 1972 - VANDEN HEYDEN Marc, D^r méd. chir. acc. 1972 - VANDERMIERS Daniel, D^r méd. chir. acc. 1972 - VANDERMIERS-GALLEZ Danielle, D^r méd. chir. acc. 1972 - VANDERNIEPEN Francis, D^r méd. chir. acc. 1972 - VANDEROOST Alain, D^r méd. chir. acc. 1972 - VAN DE WALLE Claude, D^r méd. chir. acc. 1972 - VAN MULLEN Jacqueline, Lic. dr. 1973 - VAN WYNSBERGHE Charles, Lic. sc. dent. 1972 - VERSCHELDE Adrien, Lic. éd. phys. 1937 - VERSCHELDE A. M^{me} - VILAIN René, D^r méd. chir. acc. 1972 - WAUCQUEZ Jean-Louis, D^r méd. chir. acc. 1972 - WAUTERS Yvette, Lic. philo. germ. 1972 - WEBER Jacques, D^r méd. chir. acc. 1972 - WERY Philippe, D^r dr. 1970 - WICKEN Francis, D^r méd. chir. acc. 1972 - WILLEQUET Paul, Lic. sc. chim. 1972 - WINANTS Henri, D^r méd. chir. acc. 1955 - WINANTS H. M^{me} - WINTER Hélène - WITTAMER Philippe, D^r méd. chir. acc. 1972 - WOLKOFF Boris, D^r méd. chir. acc. 1972 - XHONNEUX-PIRET Mariette, Lic. sc. math. 1972 - ZEIPPEN Claude, Ing. Phys. 1971 - Someraj Universitataj Kursoj, Liège.

REPERTOIRE DES ANNONCES

Acior (pp.) 29 - Ansul International, 28 - Assurances Générales, 36 - Assurances Patriotique, 82 - Banque de Bruxelles, 89 - Banque de Schaetzen, 35 - Banque Nagelmackers, 5 - Banque de Paris et des Pays-Bas, 64 - Berlitz, 6 - Editions Wesmael-Charlier, 46 - Entreprises Fauconnier, 5 - Entreprises Forêt et Lhoest, 3 - Fabrique Nationale, 5 - Grande Bazar, 6 - Imprimerie Maison d'Édition, 90 - Imprimerie Michiels, 81 - Librairie Bellens, 81 - M.B.L.E., couverture 4 - Ménage et Jowa, couverture 3 - Phenix Works, 29 - Société Générale de Banque, 30 - Vieille Montagne, 64.



Banque de Bruxelles

Plus de 950 agences

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS

Travaux de ville - Administratifs & Privés

vous devez **EN CONFIANCE**
vous adresser à

S. C. MAISON D'ÉDITION

96, avenue de Philippeville - **MARCINELLE**
Tél. : 07/36.25.36 - 36.45.95 (Belgique)

son imprimerie est des mieux outillées, très moderne,
hautement qualifiée, réalisant les compositions les
plus difficiles, elle est au service de la Science et
de la Technique (Chimie - Mathématiques - Physique
- Médecine - etc.)

Elle réalise pour vous : Livres et Revues - Périodiques - Fiches
Techniques - Rapports - Annuaires - Catalogues - etc... ainsi
que toute la publicité.

Ulg - C. I. C. B.



709314825

LIBER

MÉNAGE et JOWA

Assureurs - Conseils

depuis 1874

LIEGE

53, boulevard d'Avroy

Téléphone 32.38.77 (14 lignes)

Télex : 41.402

BRUXELLES - 5

78, rue de Livourne

Téléphone 38.63.10 (10 lignes)

Télex : 21.270

VERVIERS

14, rue des Minières

Téléphone 241.31 (3 lignes)

CHARLEROI

78, boulevard Tirou

Téléphone { 32.65.64
31.29.78

BERCHEM-ANVERS

Prins Boudewijnlaan, 5

Téléphone 39.58.60

Télex : 32.276

HASSELT

16, place Colonel Dusart

Téléphone 269.99

GAND

2, rue Ravenstein

Téléphone 23.86.86 (2 lignes)

KINSHASA

22a, boulevard du 30 Juin

building IMMOAF

B. P. 1476

Téléphone 30.98

TOUTES ASSURANCES

PRETS HYPOTHECAIRES



L'IMAGE COULEUR + LE SON SUR CASSETTES

Oui, ça y est : le Video-Cassette-Recorder Philips (VCR) enregistre directement à partir d'une caméra TV n'importe quelle scène, ou, raccordé à un récepteur, vos programmes TV...

Le VCR Philips - système parfaitement au point - est un outil didactique de qualité aux multiples applications.

Voici un exemple d'utilisation dans l'Industrie : n'importe quelle « leçon », illustrée par des travaux d'applications pratiques exécutés dans un laboratoire ou un atelier, sur pièces ou inscrites en formules et croquis sur le tableau noir, peut être directement « filmée sur cassettes » - en gros plan et en couleur - instantanément visionnée et reproduite autant de fois qu'on le veut sur un écran TV, ou simultanément sur 10, 50, 100 écrans. Ainsi le VCR Philips est un véritable outil didactique pour accélérer la formation professionnelle, la compléter ou la mettre à jour, en assurant la diffusion de l'information industrielle, scientifique et technique à tous les stades de la spécialisation.

Le VCR Philips permet l'enregistrement en noir et blanc et en couleur. Il reproduit parfaitement l'image et le son avec la facilité du procédé cassette (effacez, réutilisez...).

Raccordé à un poste de TV normal, il peut enregistrer une émission intéressante pendant votre absence grâce à la minuterie automatique - ou emmagasiner les images d'une émission pendant que vous en regardez une autre!

Le VCR Philips : du matériel professionnel qu'un amateur peut faire fonctionner, moins cher qu'un récepteur de télévision couleur!

Informez-vous

Usage professionnel, industriel et didactique

mble rue des Deux-Gares 80
1070 Bruxelles Tél. 23.00.00

Usage privé

Philips Place de Brouckère 2
1000 Bruxelles Tél. 19.18.00